



2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ
PARC AMAZONIEN DE GUYANE

SOMMAIRE



CHARTRE DES TERRITOIRES

1

FINALISATION DES ADHÉSIONS.....	4
MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.....	5
SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE	9

DÉVELOPPEMENT LOCAL DES TERRITOIRES

2

LEADER SUD.....	11
DISPOSITIF MICRO-PROJETS.....	12
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE.....	13
ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES.....	15
AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES.....	20
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	22
FAVORISER LE LIEN SOCIAL.....	24

CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX NATURELS

3

PARTAGE DES RÉSULTATS DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES.....	26
ÉTUDES ET GESTION DES RESSOURCES.....	28
DÉCOUVERTE ET EXPLORATION DES TERRITOIRES.....	31
SOUTIEN À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	32

RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

4

ACCOMPAGNER LES ÉCHANGES CULTURELS.....	34
PARTICIPER À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL.....	35
FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE.....	37
SOUTENIR LES MANIFESTATIONS ET LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE.....	40

SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

5

CARTE DES ZONES EXPLORÉES.....	42
DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ILLÉGALE.....	43
POLICE DE LA NATURE.....	46
INTERVIEW D'ÉRIC DUBOIS.....	47

COOPÉRATION RÉGIONALE & RÉSEAUX D'AIRES PROTÉGÉES

6

LE PARC INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL.....	51
DES CONTRIBUTIONS AUX ENJEUX MONDIAUX, INTERVIEW DE CLAUDE SUZANON.....	53

GOVERNANCE

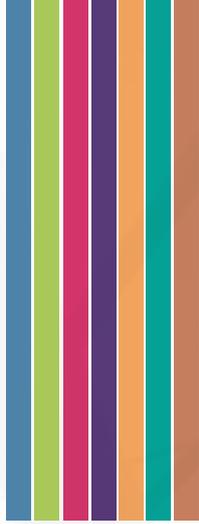
7

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	55
RELANCE DU COMITÉ DE VIE LOCALE.....	57
RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	58
PARTENARIATS SIGNÉS EN 2015.....	59

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

8

LES RESSOURCES HUMAINES.....	62
DU CÔTÉ DU PERSONNEL.....	65
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	66
ACHATS & LOGISTIQUE.....	67
LES GRANDES LIGNES DU BUDGET.....	68
COMMUNICATION	70



EDITO

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

2015 : consolider l'action du Parc amazonien de Guyane pour mieux servir les populations et le territoire

Le Parc amazonien de Guyane est un Établissement public national dont la gouvernance est assurée par un conseil d'administration où les collectivités, les communautés et les compétences locales guyanaises sont majoritaires. Il est chargé d'accompagner un projet de territoire pour le sud de la Guyane, entre développement, patrimoines, identités et écologie. Ses orientations et les actions concrètes qui en découlent doivent d'abord répondre aux attentes des habitants, des municipalités, des associations et des entreprises de cet espace unique.

2015 a été une année où le dialogue et l'action partenariale ont été particulièrement forts :

- *l'adhésion de la commune de Camopi à la charte, finalisant une étape importante dans la démarche d'appropriation de l'outil Parc pour l'ensemble des communes du territoire ;*
- *le conventionnement avec les mairies (Maripa-Soula, Saül), résultat d'une co-élaboration des projets ;*
- *les constructions (Camopi, Saül, Taluen) ;*
- *l'accompagnement des acteurs : engagement auprès des associations, des petites entreprises et des jeunes, formation et préprofessionnalisation, revitalisation des instances de dialogue (Conseil de vie locale, appui au Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge).*

Ces accompagnements et le soutien à la participation des représentants des communautés locales à la vie publique ont été deux lignes de conduite sans cesse mises en œuvre.

Les actions de l'Établissement doivent aussi se situer en pleine cohérence avec celles impulsées par le Conseil régional et le Conseil général, dorénavant regroupés en une unique Collectivité territoriale de Guyane (CTG). À sa mesure, le Parc amazonien se positionne aux côtés de la CTG, des communes, des communautés de communes (CCOG et CCEG) et de l'État pour contribuer au rattrapage de développement (électrification, gestion des déchets, tourisme...), en veillant au respect des compétences, à la complémentarité dans l'accompagnement des acteurs, à la médiation et à l'adaptation des dispositifs d'action publique (périscolaire, formation, emploi et jeunesse...), notamment sur les écarts du Haut-Maroni, à Saül et sur le Haut-Oyapock.

Le Parc amazonien de Guyane est aussi garant d'objectifs nationaux. Le partage et la diffusion de nos connaissances des patrimoines humains et naturels mobilisent ainsi près d'un quart des ressources de l'Établissement en 2015 : missions scientifiques, inventaires, publications, restitutions jusqu'à Trois Sauts et Antecume Pata. Par ailleurs, la participation à l'effort de lutte contre l'orpaillage illégal s'est renforcée en 2015 (formation, accord avec le Parquet étendant les actions des inspecteurs de l'environnement du Parc). L'Établissement est impliqué dans cette lutte avec les Forces armées, la Gendarmerie, le Parquet et l'Office national des forêts, sous l'autorité du préfet. Aux côtés des élus nationaux et du préfet, l'équipe fait émerger des approches fortes, plus décisives, visant l'arrêt plus efficace des flux logistiques vers les sites d'orpaillage clandestin et une coopération judiciaire plus intense avec le Brésil.

Enfin et surtout, l'Établissement veut contribuer à vivifier l'identité amazonienne de ce territoire. En 2015, le dialogue avec nos voisins immédiats de l'Amapá et du Suriname a repris, des projets de coopération émergent, afin d'aider le sud de la Guyane à vivre et à valoriser sa géographie humaine et éco-régionale. Les échanges et les actions culturelles se développent, par exemple avec la communauté wayäpi du Brésil et wayana du Suriname. En répondant au mieux aux impulsions et initiatives des communautés wayäpi, teko, wayana, aluku et créoles, ainsi qu'aux entreprises individuelles les plus prometteuses, le Parc amazonien compte contribuer à l'affirmation de ces identités. Acteur et facilitateur, non pas propriétaire, l'Établissement entend accompagner cette terre unique et ses habitants, à la fois enracinés dans une histoire très ancienne et tournés vers le futur.

Bonne lecture,

Claude SUZANON,
*Président du conseil d'administration
du Parc amazonien de Guyane*

Gilles KLEITZ,
*Directeur de l'Établissement public
du Parc amazonien de Guyane*

LES GRANDS MOMENTS DE 2015

EN UN COUP D'ŒIL

Janvier

- Démarrage des enquêtes sur la diversité biologique cultivée auprès d'une quinzaine de familles d'Antecume Pata et Taluen (lire en page 19).
- Début des ateliers coton en classe de CM1 à l'école de Camopi (p. 38).

Février

- Café des sciences à Cayenne sur les cartes toponymiques de l'Oyapock, en partenariat avec La Canopée des Sciences (p. 27).



- Soutien humain et logistique à l'expédition Planète revisitée (volet terrestre), sur le massif Mitaraka (p. 32).
- Réunion des aires protégées de Guyane (notamment le Parc amazonien et le Parc naturel régional) et de la DEAL avec les représentants des parcs nationaux brésiliens de Tumucumaque et de Cabo Orange à Oiapoque (p. 52).

Mars

- Conseil d'administration du Parc amazonien (p. 55-56).
- Mission de reconnaissance sur le sentier des Émerillons (p. 31).
- Missions de pêche en sites éloignés (Waki/Tampock) dans le cadre du programme Ressources halieutiques (p. 28).



- Campagne aérienne de suivi de l'orpaillage clandestin (p. 43).

Avril

- Participation au Salon du tourisme et des loisirs (p. 74).

Mai

- Adhésion de Camopi à la charte du Parc amazonien (p. 8).
- Voyage d'étude de neuf agro-

- transformateurs du Maroni au Pôle agroalimentaire de l'ouest guyanais (PAOG), à Mana (p. 17).
- Découverte d'une colonie de Hérons agamis à Elahé (page 30).
- Formation Bois à Taluen (p. 15).

Juin

- Séance du conseil scientifique et élection du nouveau bureau (p. 58).



- Signature du nouveau protocole Parc amazonien/Parquet relatif au traitement judiciaire des infractions commises sur les territoires en matière d'environnement (p. 46).
- Marché artisanal de Maripa-Soula (p. 16).
- Restitution du programme RIMNES à Camopi et Trois Sauts (p. 26).
- Semaine du Développement durable : ramassages d'encombrants à Antecume Pata et Pidima. Mayouri déchets à Camopi et Trois Sauts.
- Édition d'un livret sur le carbet de Yawapa (p. 39).
- À Maripa-Soula, dans le cadre du dispositif Micro-projets, organisation de formations entrepreneuriales et de formations métier (p. 12).
- Formation électricité à Taluen, Antecume-Pata, Elahé (Micro-projets) (p. 14).
- Formation Bois à Taluen (Micro-projets) (p. 15).
- Signature d'une convention cadre avec le GRAINE sur l'Éducation à l'environnement et au développement durable (p. 22).
- Participation au colloque sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) à la Région Guyane (p. 29).
- Soutien au Raid des 7 Bornes (p. 32).
- Mission fluviale de surveillance sur le Tampok (p. 43).

- Campagne aérienne de suivi de l'orpaillage clandestin (p. 43).

Juillet

- Formation hygiène alimentaire à Maripa-Soula (Micro-projets) (p. 12).

- Campagne aérienne de suivi de l'orpaillage clandestin (p. 43).

Août

- Participation aux Journées des peuples autochtones à Cayenne (p. 74).
- Participation à la réunion annuelle du réseau Redparques à Lima, au Pérou (p. 51).
- Inventaire de la grande faune (méthode des IKA) sur le massif de Mitaraka.
- Mission fluviale de surveillance sur le Marouini (p. 43).

Septembre

- Le fromager de Saül remporte le prix du public du concours « L'arbre de l'année 2015 » (p. 20 & 72).



- Première Fête de la gastronomie à Papaïchton (p. 16).
- Amazonie pour tous : test grandeur nature de Navirando à Saül (p. 21).
- Édition du premier Cahier scientifique du Parc amazonien de Guyane, consacré au Mont Itoupe (p. 27).
- Formation Certiphyto à Saül (p. 18).
- Formation Bois à Taluen (Micro-projets) (p. 15).
- Mission fluviale de surveillance et de diagnostic environnemental sur l'Abounami (p. 43).



Octobre

- Participation au Salon régional de l'agriculture à Matiti (p. 16).
- Ramassage d'encombrants à Elahé, Cayodé et Taluen.
- Formation entrepreneuriale à Antecume Pata (p. 12).
- Soutien et participation au festival Busi Konde Sama à Saint-

Laurent du Maroni (p. 74).

- Mission de prospection d'une montagne couronnée à proximité de Papaïchton avec la DAC (p. 36).
- Atelier régional de cartographie du capital naturel amazonien à Manaus (p. 52).
- Participation à la commission mixte transfrontalière à Macapá avec la Région Guyane et la DEAL (p. 52).
- Démarrage des ateliers de transmission des savoir-faire wayana-apalaï dans le carbet école d'Antecume Pata, construit cette année (p. 37).

Novembre :

- Mission de reconnaissance Saut Parasol-Saül (p. 31).
- Rencontres transfrontalières en terre indigène wayâpi, au Brésil (p. 34).



- Conseil d'administration du Parc (p. 55).
- Signature d'une convention de partenariat avec le rectorat de Guyane dans le domaine de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (p. 22).
- Rencontres régionales de l'EEDD à Maripa-Soula (p. 23).
- Formation HACCP (hygiène alimentaire) à Maripa-Soula (via Micro-projets) (p. 12).
- Participation au groupe de travail sur le projet de coopération IAPA à Bogota (Colombie) (p. 51).
- Campagne aérienne de suivi de l'orpaillage clandestin (p. 43).

Décembre

- Participation à la conférence sur le climat COP21 à Paris (p. 53).
- Réception des espaces logistiques et de deux logements à Camopi (p. 66).
- Publication d'*Aroumans*, le premier numéro de la collection Guianensis (p. 71).



FINALISATION
DES ADHÉSIONS.....4

MISE EN ŒUVRE
DE LA CHARTE.....5

SUIVI ET ÉVALUATION
DE LA CHARTE.....9



Travail de l'arouman © J. Amiet

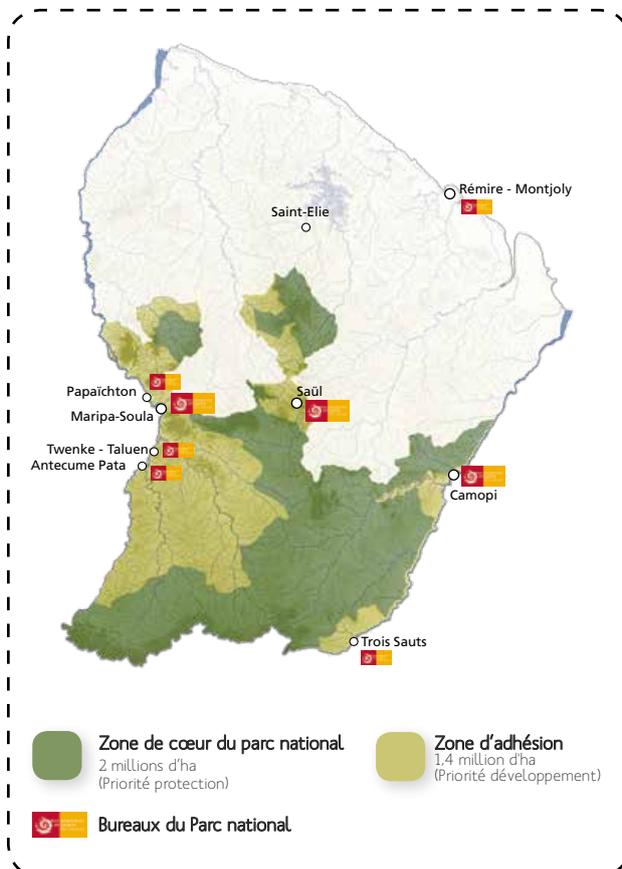


LA CHARTE DES TERRITOIRES

A CHARTER FOR LOCAL DEVELOPMENT AND CONSERVATION

The charter is a territorial project that was developed in consultation with the institutional players and inhabitants of Southern French Guiana. The charter, which was approved by the Prime Minister in October 2013, identifies the expectations of the municipalities involved and seeks to provide appropriate responses on two main themes : sustainable development of the territories and promotion and protection of the natural and cultural heritage. In 2015, the town of Camopi voted in favor of the Amazonian Park's charter, following in the footsteps of Papaïchton, Saül and Maripa-Soula. On the Maroni river, implementation agreements were negotiated with the municipalities. In Saül, certain actions have already been implemented.

La charte est un projet de territoire qui a été élaboré en concertation avec les acteurs institutionnels et les habitants du sud de la Guyane. Approuvée par le Conseil d'Etat en octobre 2013, la charte identifie les attentes des communes concernées et tente d'apporter des réponses adaptées à deux thématiques centrales : le développement durable des territoires d'une part, la valorisation et la protection des patrimoines naturels et culturels d'autre part. En 2015, la commune de Camopi a voté l'adhésion à la charte du Parc amazonien, comme l'avaient fait avant elle Papaïchton, Saül et Maripa-Soula. Sur le Maroni, les conventions d'application ont été élaborées avec les communes. À Saül, des actions sont déjà mises en œuvre.



[I . I] FINALISATION DES ADHÉSIONS

Après Papaïchton (décembre 2013), Saül (janvier 2014) et Maripa-Soula (juin 2014), Camopi vote l'adhésion à la charte du Parc amazonien le 15 mai 2015. Toutes les communes concernées par le parc national ont donc choisi d'adhérer au projet de territoire porté par la charte.

Le Parc amazonien de Guyane est aujourd'hui le seul parc national français dans lequel la totalité des communes concernées ont choisi d'adhérer à la charte. Avec la délibération du conseil municipal de Camopi le 15 mai 2015, le périmètre effectif de la zone d'adhésion est également entériné. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 28 août 2015.

Ces adhésions signifient que l'ensemble des communes du Parc amazonien de Guyane souhaite mettre en œuvre des projets de développement avec l'Établissement public cohérents avec les orientations et objectifs de la charte.

[1.2] MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

À Maripa-Soula et Papaïchton, les équipes du Parc et des mairies ont travaillé ensemble sur les conventions d'application de la charte sur leur territoire. Les actions prévues seront mises en œuvre dès la signature de ces conventions, prévue en 2016.

Maroni : les conventions d'application de la charte construites avec les communes

Durant l'année 2015, les équipes du Parc amazonien se sont attachées à préparer les conventions d'application de la charte sur le Maroni : à Maripa-Soula avec le maire Serge Anelli et à Papaïchton avec le maire Jules Deie, ainsi que leurs équipes municipales. Ces conventions d'application de trois ans constituent les déclinaisons concrètes de la charte sur les territoires, sous la forme d'un portefeuille de projets priorités par les communes selon leurs orientations et capacités. Une fois ces conventions signées, les actions qu'elles contiennent doivent être mis en œuvre de manière partenariale.

La préparation des conventions par le Parc amazonien et les mairies a permis de créer et de mettre en œuvre une méthodologie partagée, avec notamment la réalisation de fiches projet. Cette méthodologie a facilité la définition des priorités de travail ainsi que la co-construction des projets. Des réunions ont rassemblé élus, équipes techniques, acteurs du territoire et équipes du Parc afin de définir les axes de travail : objectifs, résultats attendus, activités à réaliser, calendrier et budgets, rôles de chacun... Le principe de structuration des projets par cette démarche a été essentiel.

Une fois bien rodée, la méthodologie employée devra également permettre d'améliorer la planification en besoins humains et financiers par action entre les deux structures, ainsi que la recherche de ressources complémentaires auprès des partenaires.

Une démarche de co-construction essentielle

Au-delà du contenu et de la planification, ce travail de construction réalisé avec les mairies et les acteurs du territoire a assis de bonnes bases relationnelles entre le Parc amazonien et ses partenaires locaux. Fabien Pons-Moreau, responsable Développement à la délégation territoriale du Maroni (DTM) du Parc amazonien, souligne l'importance de cette étape : « *Localement, la phase de préparation des conventions d'application a représenté un avant et un après. Le processus de travail conjoint a renforcé la connaissance et les liens entre élus, agents du Parc et de la mairie autour de l'acquisition graduelle d'une vision à moyen terme sur les différents projets. Les conventions d'application ont un horizon de travail d'environ deux à trois ans, ce qui améliore aussi la transparence des actions du Parc vis-à-vis des mairies et de la population.* »

Le Parc amazonien a la vocation de s'inscrire pleinement dans cette logique de concertation locale et de co-réalisation, comme le souligne Gilles Farny, chef de la délégation territoriale du Maroni : « *La DTM est particulièrement sollicitée et entretient des relations partenariales de proximité harmonieuses, tant avec les élus qu'avec les équipes techniques. Les choses sont très claires pour tous : si la charte définit le cadre de l'action du Parc, celui-ci est bien au service du territoire et de ses élus qui sont seuls responsables de la politique qui y est menée.* »

Les obstacles ne sont pas absents pour autant : la construc-



▲ Les conventions d'application de la charte prévoient douze actions à Maripa-Soula et onze actions à Papaïchton, dont sept prioritaires.

tion de ces actions s'est faite pendant presque un an, avec des questionnements, comme le précise Antoine Messenger, chargé de mission Charte au Parc amazonien : « *La préparation de ces projets a nécessité d'importants échanges et temps de réflexion entre les acteurs, avec parfois des vues différentes à concilier. Du coup, certains s'impatientent, attendent les réalisations concrètes, et c'est bien normal : les attentes sont fortes concernant la charte et le développement dans le sud ! Mais notre rôle, c'est de nous assurer que les projets sont bien montés, pour éviter à tout prix de partir sur de mauvaises bases, des idées préconçues mais mal adaptées au contexte ou des montages mal ficelés qui mènent à l'échec. Des actions ont malgré tout d'ores et déjà commencé pour concrétiser la charte.* »

Se saisir des opportunités de développement

Au-delà des projets, la question du développement reste essentielle pour les agents du Parc, qui constatent dans leur travail quotidien les potentiels du territoire. « *Concernant l'emploi par exemple, les opportunités sont nombreuses, rappelle Fabien Pons-Moreau. Les pratiques agricoles existantes peuvent encore être améliorées, perfectionnées, notamment en termes de productivité ou afin de diminuer la pénibilité du travail. La production agricole peut se diversifier en ajoutant de nouveaux produits ou de nouveaux modes de production. L'organisation des différents secteurs et filières peut également s'améliorer, notamment pas la mise en œuvre d'actions collectives. On peut également imaginer le développement de nouvelles activités et une meilleure structuration des activités des micro-filières locales porteuses, telles que le tourisme, le bois, le BTP, les services, etc.* » Au travers de ses différents dispositifs, et notamment de « Micro-projets » (lire en page 12), le Parc amazonien cherche donc à travailler avec les atouts de ces territoires et de leurs habitants pour permettre un développement local adapté et durable.

« Des complicités
et des habitudes
de travail
se sont nouées »



INTERVIEW PIERRE-HENRI BOUYER

Pierre-Henri Bouyer est chargé de mission au service communal d'Urbanisme, du Foncier, de l'Aménagement et du Développement (UFAD) de Maripa-Soula. Il revient sur le processus de rédaction de la convention d'application de la charte.

Que s'est-il passé à la suite de l'adhésion de Maripa-Soula à la charte du Parc amazonien ?

Dès son arrivée aux affaires communales, la nouvelle mandature a délibéré sur l'adhésion à la charte du Parc amazonien de la Guyane. Les agents de l'Établissement public sont ensuite venus présenter aux élus et aux techniciens de la commune trois propositions de démarche pour concrétiser l'adhésion de Maripa-Soula par une convention d'application de la charte. La commune, après réflexion, s'est finalement prononcée pour un scénario en deux temps : d'abord, une convention transitoire, bâtie sur le choix d'une dizaine d'actions dans le programme d'une trentaine de projets envisagés par les techniciens du Parc, dans la continuité, sur deux ans. Ensuite, le suivi d'un programme pluriannuel à élaborer en concertation avec la population, dans le cadre d'activités d'animations. De son côté et en parallèle, la nouvelle équipe municipale, sous la houlette du directeur général des services, avait ébauché des orientations stratégiques.

Quel a été votre rôle dans cette élaboration et comment s'est-elle passée ?

J'ai participé aux rencontres entre la commune et le Parc amazonien, défendu le scénario de conventionnement choisi et traité le programme de l'Établissement à l'aide de la grille des orientations stratégiques de la mairie afin d'identifier la dizaine d'actions les plus en adéquation avec les orientations.

L'élaboration de certaines d'entre elles avait déjà réuni les techniciens des deux partenaires, notamment le marché municipal. Par la suite, des réunions autour du projet de convention pour concrétiser le partenariat ont élargi les champs de réflexion et renforcé les liens entre des agents qui se fréquentaient peu. Des réunions recherchant l'efficacité et des échanges de documents avec des rédactions croisées ont ainsi permis de produire des fiches d'action pour mettre du concret dans la convention, ainsi que des notes et des courriers conjoints. La convention a finalement été validée fin 2015, avant une signature prévue début 2016. Au-delà du plan d'action transitoire, des complicités se sont mises en place, des habitudes de collaboration. Les échanges de vue se sont intensifiés et élargis à d'autres dossiers.

Pouvez-vous donner un exemple de collaboration réussie entre la mairie et le Parc ?

Pour moi, qui étais alors présent et actif sur le territoire depuis environ un an et demi, la mission conjointe de diagnostic sur les déchets ménagers et assimilés dans tous les villages de la commune, y compris Nouveau Wacapou, pendant une semaine complète au cours du mois de mars 2015, fut une expérience particulièrement intéressante et enrichissante. Les techniciens ont travaillé et vécu ensemble, au contact de la population. Ils ont appris à se connaître et s'apprécier. Ils ont élaboré des produits en commun, rapidement. Deux opérations de collecte des encombrants ont été conçues et mises en œuvre, en impliquant des opérateurs locaux et des agents des services techniques municipaux. Ce fut un franc succès.

Où en êtes-vous à présent concernant la convention ?

Aujourd'hui, nous travaillons ensemble sur le plan d'action transitoire. Quelques actions sont bien avancées, mais souvent la préparation est longue, surtout lorsqu'il faut mobiliser d'autres partenaires extérieurs, techniques et financiers. Si bien qu'il est probable que la convention transitoire dure plus de deux ans. Non seulement à cause de son contenu, mais aussi parce que les exigences de travail ne laissent guère de temps pour les sessions d'animations prévues dans les localités de la commune afin de faire émerger avec la population un contenu pour un plan pluriannuel d'actions.

Quelle est votre vision de la suite de la collaboration mairie-Parc ?

La collaboration doit privilégier les synergies, la productivité et éviter les redondances. La mairie autant que le Parc s'inscrivent dans la durée, tous les deux doivent également œuvrer à faire émerger, en leur sein et à l'extérieur, des compétences locales grâce à des plans individuels et collectifs de formation pluriannuelle, articulant formation dans l'action et formation théorique en salle.



12 ACTIONS DE LA CONVENTION D'APPLICATION À MARIPA-SOULA

- 1 • Carbet de transmission des savoir-faire artisanaux à Cayodé
- 2 • Développement de l'activité d'agro-transformation à Maripa-Soula à travers une démarche collective
- 3 • Création et animation d'un marché municipal dans le bourg de Maripa-Soula
- 4 • Infrastructures bois, filière bois d'œuvre et gestion forestière durable
- 5 • Amélioration de la gestion des déchets prenant en compte les demandes locales et la construction d'une vision de long terme
- 6 • Accompagnement de l'arrivée du service public d'électricité dans les écarts du Haut-Maroni et soutien aux initiatives alternatives en zones non desservies
- 7 • Rendez-vous éco-citoyens du Haut-Maroni
- 8 • Marché artisanal du Maroni
- 9 • Programme « Sud Guyane Entreprendre » : projet d'évolution du dispositif expérimental « Microprojets Sud Guyane » et préfiguration d'une Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE)
- 10 • Appui technique et financier aux associations du territoire communal
- 11 • Création du sentier des cascades de Gobaya Soula
- 12 • Mise en place d'une démarche jeunesse sur la commune de Maripa-Soula

« Les collectivités
et acteurs locaux
doivent travailler
en partenariat »



INTERVIEW TOUINE KOUATA

Touine Kouata est agent de développement du Parc amazonien et élu au conseil municipal de Papaïchton. Il était au cœur des discussions lors de l'élaboration de la convention d'application de la charte.

En quoi a consisté l'élaboration de la convention d'application de la charte à Papaïchton ?

Cela a permis de rendre opérationnelle l'adhésion de la commune à la charte, permettant ainsi de concrétiser le travail de tous les acteurs (chefs coutumiers, etc.). L'élaboration de la convention a permis de définir des projets communs, de les formuler et de les mettre en œuvre.

Quel a été votre rôle, en tant qu'agent du Parc, dans cette élaboration ?

Je fais partie de l'équipe Développement du Maroni. À l'époque, mon rôle s'est centré sur l'écriture des différents projets. On était au cœur de la programmation, des négociations et de la collaboration avec la mairie.

Quels ont été les points forts de cette élaboration ?

L'implication du Parc et surtout de l'équipe Développement du Maroni a permis de faire émerger, en collaboration avec les techniciens et élus de la mairie, une série de projets prioritaires pour le territoire. La méthode de travail mise en œuvre a été nouvelle pour les différents agents participant et a permis à chacun d'acquérir de nouveaux outils de programmation. La fiche projet créée et mise en place est très intéressante car elle permet de structurer de manière détaillée les différents points importants des projets (calendrier, activités, responsabilités, etc.).

Et les points faibles ?

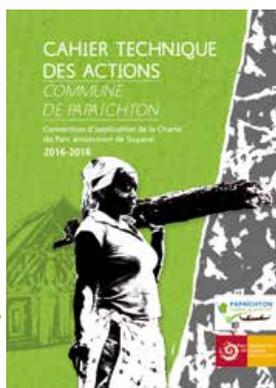
Je crains que les onze projets écrits ne soient pas tous programmés car la mairie manque de techniciens pour appuyer leur mise en œuvre. L'implication de la majorité des élus reste faible pour l'instant et devra être amplifiée si des résultats importants sont attendus.

Vous siégez également au conseil municipal de Papaïchton et étiez élu au Conseil régional. Qu'avez-vous pensé de ce processus de travail entre un parc national et une collectivité locale ?

S'il faut qu'un véritable développement sur le territoire puisse se faire, les collectivités et acteurs locaux doivent travailler en partenariat. C'est donc un processus intéressant, qui permet au binôme mairie-Parc de mieux travailler ensemble et d'aller négocier et s'articuler avec les acteurs du littoral.

Quelles seront les prochaines étapes pour 2016 ?

Il faudra signer la convention, rechercher des financements pour terminer de boucler les plans de financement des différents projets, assurer un suivi et un accompagnement de chaque projet en appuyant les acteurs impliqués.

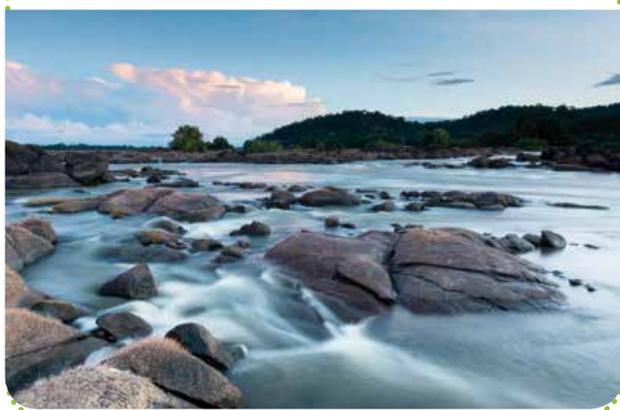


CONVENTION D'APPLICATION À PAPAÏCHTON : SEPT ACTIONS PRIORISÉES

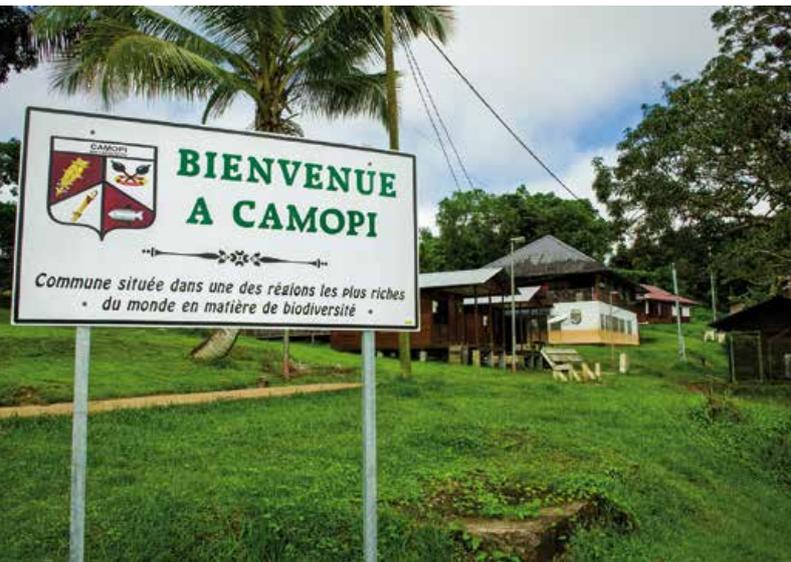
- 1 • Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et Bonville
- 2 • Création d'un atelier de production d'huile de Maripa
- 3 • Aménagement du sentier La Source et élaboration d'une proposition d'autres randonnées sur la commune
- 4 • Valorisation des Abattis Cottica et préfiguration de la démarche de labellisation
- 5 • Utiliser l'approche genre et développement comme levier du développement de projets économiques, artisanaux, sociaux et solidaires sur la commune
- 6 • Gestion forestière et des espaces forestiers
- 7 • Implication des scolaires de la commune dans certains programmes scientifiques du Parc amazonien de Guyane et de ses partenaires

QUATRE ACTIONS À DÉCLENCHEMENT ULTÉRIEUR

- 8 • Diagnostic et plan stratégique artisanal
- 9 • Sensibilisation, réduction, traitement et valorisation des déchets
- 10 • Diagnostic et stratégie de développement et d'animation culturelle
- 11 • Papaïchton, Territoire à Énergie POSitive (TEPOS)



▲ Les Abattis Cottica représentent un haut lieu historique et culturel pour les Bushinenge. Leur valorisation est inscrite dans la convention d'application de la charte à Papaïchton. © GF / PAG



Camopi : avec l'adhésion à la charte, le démarrage de la phase opérationnelle

L'adhésion de la commune de Camopi à la charte du Parc amazonien de Guyane, le 15 mai 2015, représente l'ultime jalon du processus des adhésions pour le Parc. Ayant fait l'objet de nombreux rebondissements, elle n'en constitue pas moins une étape importante de la vie du territoire, comme le confirme Jammes Panapuy, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock (DTO) : « Arriver à cette adhésion a représenté une longue année de travail et de discussions avec les élus, mais je pense que l'équipe municipale et le maire, Joseph Chanel, ont finalement bien compris la conception du Parc et ce qu'il pouvait apporter. La mairie a fait confiance au Parc. Nous allons donc continuer notre travail de protection de l'environnement et travailler avec l'équipe municipale sur les enjeux de développement de la commune. »

À la suite de cette adhésion, le président du Conseil d'administration, Claude Suzanon, ainsi que les équipes du Parc amazonien

ont rencontré à plusieurs reprises le maire Joseph Chanel et son équipe technique. Les chefs coutumiers Alfred Misfud (Wayâpi) et Guy Barcarel (Teko) ont également participé aux échanges, ainsi que des acteurs du territoire : le Point Information Jeunesse, l'association Kamopi Wann, le collège et l'école primaire ou encore des associations et des particuliers portant des projets économiques.

Ces réunions de travail ont eu pour principal objectif d'identifier les priorités et projets de la commune relevant de la charte. Elles ont permis au maire de dresser une liste actualisée des besoins essentiels de la population en termes de rattrapage des services de base, ainsi que des projets prioritaires : renforcement et animation de la filière artisanale, développement d'une offre écotouristique et accompagnement des porteurs de projet, création d'une offre de formations délocalisées, animation et offre d'activités pour faire face aux problématiques et aux besoins de la jeunesse...

En fonction des priorités de la mairie et du Parc, une liste de projets à mener a été élaborée par les équipes du Parc courant décembre. Elle sera présentée et discutée avec le maire et son conseil municipal en 2016. Les deux équipes travailleront ensuite à l'écriture et à l'élaboration de ces projets en intégrant les élus, les partenaires et les équipes techniques.

La convention d'application intervient dans un contexte complexe sur Camopi, où les enjeux de développement sont forts, comme le précise Germaine Ebong, nouvelle responsable Développement à la délégation territoriale de l'Oyapock : « Un des enjeux fort de la commune est la création d'activités. Celles-ci permettent à la fois de générer des compléments de revenus, mais aussi d'offrir une occupation à des tranches plus fragiles de la population, comme les jeunes par exemple. Un autre enjeu consiste à sensibiliser les habitants à l'environnement et au développement durable, afin de contribuer à une meilleure valorisation des ressources de la commune. Une telle approche vise à la fois la valorisation des ressources naturelles, mais aussi celles liées aux savoir-faire et au riche capital humain du territoire. »

UN AN ET DEMI DE MISE EN ŒUVRE À SAÛL

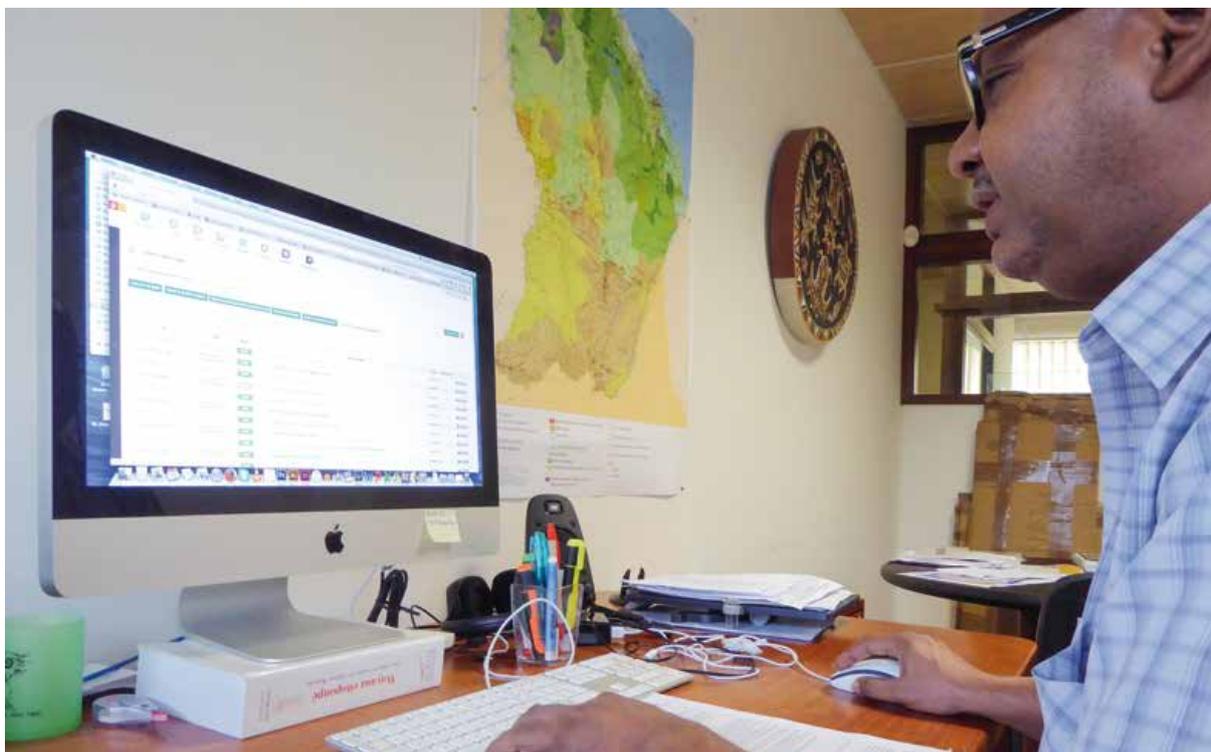
En janvier 2014, la mairie de Saül adhère à la charte et signait la convention d'application de la charte avec le Parc amazonien. Depuis, des projets ont été mis en œuvre, principalement dans le domaine de l'éco-tourisme, de la valorisation culturelle du patrimoine local, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et de l'accompagnement des initiatives locales.

En juin 2015, un point d'étape avec Marie-Hélène Charles, maire de Saül, a permis de faire état de l'avancement des projets listés dans la convention d'application et de les prioriser à

nouveau pour se concentrer sur un nombre plus restreint d'actions, vu la difficulté à mener toutes celles prévues au départ.

Parmi elles, l'entretien et la valorisation des sentiers, la promotion de la destination Saül, le projet « Amazonie pour tous », la préfiguration d'un site scientifique et touristique sur le Mont Galbao ou encore la restauration et la valorisation de la maison Agasso constituent des projets importants. Marie-Claude Demailly, agent du Parc et élue au conseil municipal de Saül, explique : « La convention d'application entre le Parc et la mairie de Saül a toutes les chances d'aller de l'avant.

Néanmoins, j'é mets quelques réserves, car elle a du mal à fonctionner. La mairie dispose en effet de moyens alloués très bas, ce qui est un fait non négligeable pour constituer des dossiers et pour mettre en place les travaux prévus par la charte. Ceci dit, la commune cherche autant que faire se peut à évaluer l'avancement, analyser les problèmes rencontrés et choisir les bonnes voies à suivre, dans l'intérêt de tous. Informer les citoyens sur les avancements est aussi une nécessité, tant du côté de la mairie que du Parc amazonien. »



▲ Les agents du Parc amazonien entrent l'ensemble de leurs projets sur le logiciel de suivi et évaluation EVA, déployé en 2015 © SB / PAG

[1.3] SUIVI ET ÉVALUATION DE LA CHARTE UNE NOUVELLE DÉMARCHE

Inscrite comme une obligation dans la loi de 2006 de réforme des parcs nationaux, la mise en place d'un suivi et d'une évaluation de la charte et des actions menées par le Parc amazonien constitue un chantier important depuis 2015.

Cette démarche, encore peu utilisée dans les administrations publiques, vise à mieux appréhender les actions menées et les résultats réels qu'elles engrangent pour les bénéficiaires, afin d'en améliorer la définition et la mise en œuvre par la suite.

Le suivi-évaluation constitue un maillon important dans le pilotage d'une stratégie ou d'une politique de territoire comme la charte, comme le rappelle Gilles Kleitz, directeur de l'Établissement public : « Pour un Parc national qui fait beaucoup de choses, le suivi-évaluation doit à la fois nous donner une vision synthétique d'ensemble des grands domaines d'application de la charte du territoire, des thèmes qui avancent bien, ainsi que des blocages et des domaines d'activité à rééquilibrer. Il doit également permettre un suivi rigoureux de chacun des projets, dans le détail, afin que les succès ou les difficultés de chaque action ne restent pas cachés dans le foisonnement des activités de l'établissement, et puissent nourrir et inspirer l'équipe et les partenaires. »

Cette démarche se décline sous plusieurs formes : tout d'abord, un cadre de mise en œuvre a été élaboré, puis validé par le conseil d'administration, afin de définir les éléments structurants (objectifs, moyens, méthode) et les temps forts.

Elle s'accompagne également de la mise en place d'un logiciel appelé « EVA », sur lequel les agents ont été formés durant le deuxième semestre 2015, qui permet de suivre et évaluer les actions menées par le Parc.

Par ailleurs, un comité de suivi et évaluation a été créé, incluant des partenaires extérieurs et des administrateurs. Il sera mobilisé pour la première fois en 2016 et aura pour fonction de juger l'avancement des actions réalisées par le Parc amazonien et émettre des observations et recommandations afin d'en améliorer l'efficacité et la cohérence par rapport à la charte.

Un séminaire a en outre été organisé en novembre afin de définir les questions évaluatives et les indicateurs qui permettront de suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte.

Enfin, la « culture de l'évaluation » est progressivement diffusée au travers de méthodes, outils et formations. Elle doit permettre aux agents et partenaires de mieux suivre et évaluer les projets, pour rendre compte *in fine* plus précisément de leurs résultats et améliorer leur réalisation.

Berengère Blin, directrice adjointe du Parc amazonien, souligne le rôle clé d'un tel dispositif pour le pilotage de l'Établissement, une fois bien déployé : « Le système de suivi-évaluation permet tout d'abord de savoir ce qui a marché ou pas, et donc d'en tirer les enseignements qui s'imposent. Ensuite, il permet de valoriser l'implication de chacun dans la mise en œuvre des projets. Il donne à voir une dynamique collective et en ce sens, il est galvanisant. C'est très important de voir qu'il se passe de belles choses sur ces territoires trop longtemps peu visibles. »

Ce chantier de déploiement du suivi-évaluation se poursuivra activement sur l'année 2016, pour trouver progressivement un rythme de croisière au sein des équipes et des instances.

ID	Date	Status	Description	Responsable	Observations
1	2015-10-01	En cours	Élaboration du plan de suivi-évaluation	M. Dupont	
2	2015-10-15	Terminé	Formation des agents sur le logiciel EVA	M. Dupont	
3	2015-11-01	En cours	Collecte des données pour le suivi-évaluation	M. Dupont	
4	2015-11-15	En cours	Analyses et synthèses des données collectées	M. Dupont	
5	2015-12-01	En cours	Élaboration du rapport de suivi-évaluation	M. Dupont	
6	2015-12-15	En cours	Présentation du rapport de suivi-évaluation	M. Dupont	
7	2016-01-01	En cours	Mise en œuvre des recommandations	M. Dupont	
8	2016-01-15	En cours	Évaluation de l'impact des actions	M. Dupont	
9	2016-02-01	En cours	Actualisation du plan de suivi-évaluation	M. Dupont	
10	2016-02-15	En cours	Formation des agents sur le logiciel EVA	M. Dupont	

▲ Le logiciel EVA regroupe l'ensemble des actions menées par le Parc.



LEADER SUD.....	11
DISPOSITIF MICRO-PROJETS.....	12
AMÉLIORER LE CADRE DE VIE.....	13
ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES.....	15
AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES.....	20
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	22
FAVORISER LE LIEN SOCIAL.....	24

2

LOCAL DEVELOPMENT IN THE TERRITORIES

Local development, sustainable development : the French Guiana Amazonian Park helps local authorities implement projects for resource management and to promote inhabitants and their know-how, while taking into account social and environmental factors. As the main initiator of development, local communities partner with the park to design actions that help improve living conditions, support agricultural production and transformation, develop sustainable tourism and preserve traditions by promoting handicrafts. Preparing and progressively implementing charter implementing agreements allows the park to adopt a more comprehensive, clearer approach, which is shared with local authorities with the aim of strengthening and transferring capacities.

DEVELOPPEMENT LOCAL DES TERRITOIRES

Développement local, développement durable, le Parc amazonien de Guyane accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets qui valorisent les ressources, les hommes et leurs savoir-faire, en tenant compte des facteurs sociaux et environnementaux. Placées au cœur du développement, les communautés locales sont partenaires de l'Établissement pour l'élaboration d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la production et de la transformation agricoles, du développement touristique raisonné, de la préservation des traditions par la valorisation de l'artisanat. La préparation puis la mise en œuvre progressive des conventions d'application de la charte permettent au Parc d'adopter une démarche plus globale, partagée et claire avec les collectivités locales, dans une perspective de renforcement et d'appropriation des compétences.

[2.1] LEADER SUD

Le Parc amazonien de Guyane anime le Groupe d'action locale Sud (GAL Sud), qui porte le programme européen LEADER. Un dispositif de développement local financé par l'Union européenne via le Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER) et cofinancé par des contreparties nationales. En 2015, l'Établissement public a préparé un dossier de candidature pour porter le GAL Sud sur la nouvelle programmation 2014-2020.

Par délibération du 28 novembre 2014, le Conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane a décidé de poursuivre la mise en œuvre du programme LEADER. Il s'est déclaré favorable à l'engagement de l'Établissement en tant que structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Sud dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 et dont le périmètre comprendra les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Saül. Le Parc sera l'interlocuteur de l'autorité de gestion - la Collectivité territoriale de Guyane - et le gestionnaire du programme, à la fois au plan administratif et financier. Le 19 mars 2015, la préparation du programme LEADER a été entérinée par le Conseil d'administration de l'Établissement et la chef de projet, Séverine Champetier, a commencé ses travaux mi-septembre.

Le Parc amazonien a donc préparé pour fin 2015 un dossier de candidature pour la nouvelle programmation, qui sera déposé à la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) début 2016. Il comprend un diagnostic du territoire, une stratégie ciblée à partir d'une priorisation des enjeux établie notamment lors des concertations locales ainsi qu'une proposition de gouvernance et de suivi-évaluation du programme.

Une stratégie élaborée en concertation

Dans un premier temps, le diagnostic a été identifié à partir de données et analyses récoltées auprès des personnels et partenaires institutionnels. Puis une première phase de concertation des opérateurs publics, privés et associatifs, s'est déroulée en octobre afin de confirmer l'analyse des enjeux sur ces territoires et d'en définir les priorités.

Une seconde phase de concertation territoriale a été menée lo-

calement à Maripa-Soula, Papaïchton et Saül, réunissant plus de 100 personnes au total. L'ensemble a permis de dégager la stratégie du programme LEADER, qui porte sur les axes suivants :

- Développer le territoire à partir de ses ressources locales (humaines, culturelles et naturelles) en renforçant l'appui aux acteurs socio-économiques locaux et en valorisant les produits et savoir-faire en lien avec les filières traditionnelles et services associés ;
- Dynamiser le territoire autour de la préservation et de la valorisation de ses ressources et patrimoines locaux, asseoir le développement du tourisme sur ces ressources locales et sensibiliser au territoire pour en renforcer le lien de chacun ;
- Renforcer le lien entre acteurs du territoire et entre territoires autour de ces ressources pour enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération ainsi qu'animer, gérer et évaluer le programme LEADER.

À la suite de l'élaboration de la stratégie, de la maquette financière et de la gouvernance, la remise du dossier de candidature LEADER aura lieu en février 2016.

L'avis du comité de sélection mis en place par la CTG est attendu courant juin 2016. En cas d'avis favorable, une convention pourra alors être établie et signée entre le Parc amazonien, la CTG et l'Agence de services et de paiement (ASP), conditionnant le lancement du programme LEADER 2014-2020.

Un comité de programmation sera appelé à délibérer sur les projets de développement local présentés par des acteurs locaux publics ou privés (communes, établissements publics, associations, entrepreneurs), appuyés par la cellule d'animation.

2015, LA FIN DU PROGRAMME...

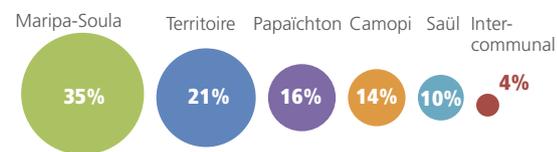
Le programme LEADER Sud Guyane est entré en phase de clôture en 2015. Cette année a donc été principalement consacrée à l'accompagnement des porteurs de projets dans la finalisation de leurs investissements (demandes de paiement, instruction des dossiers, suivi de la mise en paiement par les financeurs...) puis à l'archivage des dossiers.

Au final, 30 porteurs de projets, dont près des trois-quarts relèvent du secteur privé (entrepreneurs, associations...), ont bénéficié de financements européens et nationaux, pour près d'une cinquantaine de projets individuels et collectifs. Ces projets ont concerné tant le développement culturel, que celui du tourisme et celui de l'économie locale (dont l'agriculture et

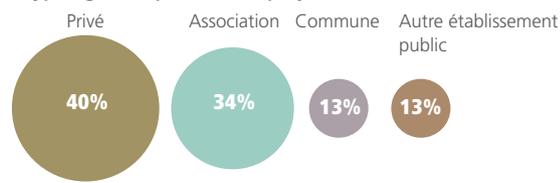
la forêt).

Cette première expérience LEADER dans le sud de la Guyane a notamment mis en lumière l'importance du portage de projets collectifs, tels « Micro-projets », porté par le Parc amazonien, ou « Professionnalisation des agriculteurs du Sud-Guyane », porté par l'EPLEFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole). Ceux-ci permettent en effet de dépasser les contraintes d'accès aux subventions à travers un accompagnement renforcé aux acteurs locaux. Par ailleurs, à travers la démarche LEADER engagée sur le territoire, toute une culture de projet et du dialogue territorial, propice au développement local, s'est développée.

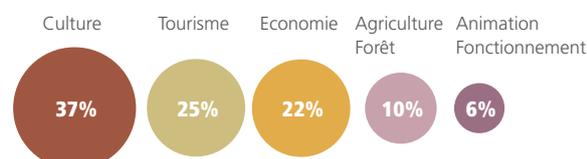
Répartition des projets par zone géographique (période 2009-2015)



Typologie des porteurs de projet



Répartition des projets par thématique





[2.2] DISPOSITIF MICRO-PROJETS

▲ Seize porteurs de projet originaires du Haut-Maroni ont suivi une formation « Initiation à la création d'entreprise », traduite en langue wayana et organisée par le Parc amazonien avec l'organisme BGE Guyane en octobre à Antecume-Pata. © MG / PAG

Le dispositif « Micro-projets », porté par le Parc amazonien, vise à accompagner et soutenir les porteurs de projet au travers de formations et de mise à disposition de matériel afin de leur permettre de tester leur activité entrepreneuriale. Ce dispositif est mis en œuvre grâce aux fonds européens LEADER et au Contrat de plan État-Région. En 2015, le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté.

« Micro-projets » passe à la vitesse supérieure. En 2015, 39 porteurs de projets ont été accompagnés par ce dispositif, contre 15 en 2014. Ces entrepreneurs, qui souhaitent développer une activité dans le secteur du bâtiment, du transport fluvial, de la restauration, du commerce ou de l'agriculture, bénéficient d'un accompagnement de proximité, personnalisé et adapté.

Des parcours de formations structurés

Des cycles détaillés de formations sont établis sur deux ans. Les porteurs de projets bénéficient ainsi d'un processus de professionnalisation par étapes. Par exemple, dans le domaine bois/forêt, les entrepreneurs ont tout d'abord été initiés aux métiers du bois, avant d'être formés aux techniques d'abattage contrôlé et de sciage puis à la menuiserie. Ces cycles de formations ont la vocation, à terme, de permettre aux porteurs de projet de mener leur activité en toute autonomie.

En complément de ces formations « métiers », les bénéficiaires de ce dispositif se voient également proposer des formations entrepreneuriales. Deux sessions liées à la gestion d'entreprise (s'initier à la création d'entreprise et développer son entreprise) se sont ainsi déroulées en juin et octobre 2015, en partenariat avec la BGE Guyane.

Au total, une dizaine de formations ont été menées en 2015 sur les territoires : secourisme (PSC1) avec la Croix Rouge, initiation à la réglementation fluviale et mécanique hors-bord pour les piroguiers avec l'école maritime de Guyane, HACCP (hygiène et sécurité alimentaires) pour les restaurateurs avec l'EPLFFPA (Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles), mise aux normes des installations électriques pour douze assistants-électriciens par l'organisme SOCOTEC et l'association Kwala Faya.

Une mise à disposition de matériel réglementaire

En 2015, le prêt de matériel professionnel s'est poursuivi. Piroguiers, menuisiers, restaurateurs et assistants-électriciens ont



pu utiliser le matériel réglementaire nécessaire pour tester leur activité. Cette mise à disposition s'est accompagnée de formations spécifiques pour apprendre à l'utiliser et l'entretenir. Dans le cadre d'événements spécifiques, comme le marché artisanal ou la fête de la gastronomie de Maripa-Soula, les restaurateurs ont également eu accès à du matériel professionnel.

Des réponses adaptées à chaque secteur d'activité

Le dispositif Micro-projets s'attache à répondre aux attentes des porteurs de projet selon leur domaine d'activité et à leur proposer un accompagnement adapté.

Un travail est ainsi mené avec les piroguiers qui souhaitent évoluer du statut d'auto-entrepreneur vers celui de la micro-entreprise, afin notamment de pouvoir embaucher des salariés. Les artisans d'art sont accompagnés pour mener leur activité en toute autonomie. Avec les commerçants, la mutualisation des moyens (acheminement des marchandises vers les villages, etc.) est recherchée afin d'abaisser les coûts. Les restaurateurs sont formés sur les normes d'hygiène et accompagnés vers la formalisation de leur activité. Du matériel est enfin mis à disposition du CFPPA (Centre de formation professionnelle et de promotion agricole) pour le soutenir dans ses actions d'accompagnement des agriculteurs.

SYLVIANE BLAKAMAN, UNE CRÉATRICE MODERNE

Les créations textiles de Sylviane Blakaman sont à son image : modernes, mais empreintes de la culture traditionnelle aluku. Elle exerce désormais comme modéliste au bourg de Maripa-Soula, après avoir démarré son activité à Loka. Dès son plus jeune âge, sa grand-mère l'a initiée aux techniques du pangui et du point de croix. Après l'obtention d'un bac pro « Artisanat et métier d'art », Sylviane Blakaman a suivi une formation de trois mois auprès de Claude Couture, réputé dans le domaine de la haute-couture en Guyane, puis elle a commencé à confectionner et vendre ses créations. Sa production dépendait de ses acquisitions de matières premières et des commandes des clients. « *J'ai investi petit à petit dans des machines professionnelles. À ce jour, je possède trois machines familiales et trois machines industrielles* », précise-t-elle. Dans le cadre du dispositif Micro-Projets, le Parc amazonien l'a soutenue dans sa demande de prêt d'honneur auprès d'IOG (Initiative Ouest Guyane) : « *Grâce à ça, j'ai pu m'acheter un ordinateur, un logiciel informatique spécialisé dans la confection de patrons, des tissus, de la mercerie, des outils et des supports de communication* », explique-t-elle. Elle a également bénéficié, en juillet 2015, d'une formation à la création d'entreprise animée par la BGE Guyane.



FRANCK DORILAS DÉCROCHE UN CONTRAT AVEC EDF

Franck Dorilas a longtemps proposé ses services aux particuliers de Camopi dans le domaine des espaces verts. Un petit boulot qui ne lui convenait plus. En 2014, il a demandé à se faire accompagner par le Parc amazonien de Guyane. L'Établissement public l'a soutenu dans ses démarches de formalisation de son activité et lui a prêté une débroussailluse et une tondeuse. « *Le Parc l'a aussi aidé pour monter son dossier d'auto-entrepreneur* », précise sa compagne, Sonia Cachine. L'année suivante, en 2015, Franck Dorilas a décroché un contrat d'entretien des espaces verts de la centrale EDF de Camopi. Un travail qui lui apporte un revenu fixe et régulier. Depuis, Franck Dorilas fait régulièrement un bilan de son activité avec les agents de la délégation territoriale de l'Oyapock du Parc amazonien.

[2.3] AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Initié en 2007 par les élus, le Plan d'accompagnement du Parc amazonien (PAPA) est un dispositif qui a pour vocation de rattraper les déficits en équipements et en services de base des communes du sud de la Guyane. Il a pris fin en 2015.

Plan d'accompagnement du Parc amazonien : le bilan

Le Plan d'accompagnement du Parc amazonien, lancé en 2007, a été prolongé par le président de la République jusqu'à la fin 2015. À l'heure du bilan, de nombreux équipements programmés dans le cadre du PAPA ont été réalisés (amélioration de l'alimentation en eau potable à Taluen, Twenké et au bourg de Saül, aménagement de la route Sophie à Maripa-Soula, réalisation de la piste de l'aérodrome et de l'aérogare de Camopi, installation d'un nouveau réservoir de 250 m³ dans le bourg, mise en place de pompes à bras et de bornes fontaine dans douze écarts de Camopi, etc.). D'autres grands chantiers sont en voie de finalisation. C'est le cas des travaux du plan d'urgence déchets Maroni (porté par l'État), ou encore de la construction de centrales électriques dans les villages du Haut-Maroni (CCOG). Sur les territoires du sud de la Guyane, les besoins restent néan-

moins importants en matière de gestion des déchets, d'accès à l'énergie et d'assainissement des eaux usées. La mise en place du projet de revitalisation urbaine à Maripa-Soula et la dynamisation du Service public de l'Emploi offrent dans ce cadre de nouvelles perspectives.

Le Contrat de plan État-Région et les fonds européens FEADER représentent également des opportunités : environ 45 millions d'euros de fonds FEADER sont mobilisables par les collectivités pour les opérations d'investissement en faveur de l'amélioration du cadre de vie. À noter qu'un dispositif de soutien à la gestion et à l'élimination des déchets a été récemment intégré. Le Contrat de plan État-Région peut également appuyer le rattrapage en équipements et en services de base dans ces territoires.



Accompagnement et partenariats

Électrification du Haut-Maroni : une montée en puissance

Cinq villages du Haut-Maroni (Elahé, Taluen-Twenké, Cayodé, Antecume Pata et Pidima) disposeront prochainement de l'électricité. Pour accompagner l'arrivée de ce service public, une mission de sensibilisation, organisée par EDF Guyane et le Parc amazonien, s'est déroulée fin 2014. Les habitants ont été informés des principes de mise en sécurité des installations électriques intérieures grâce à la réalisation d'une maison témoin dans chaque village.

En juin 2015, afin de disposer des compétences nécessaires sur place et favoriser l'emploi local, douze « assistants électriciens », originaires de ces villages, ont été formés par l'organisme SOCOTEC et l'association Kwala Faya aux connaissances obligatoires dans le domaine électrique intérieur (norme NF C 15-100) et aux compétences obligatoires pour l'exercice de l'activité (norme NF C 18-150). Tous les stagiaires ont reçu leur habilitation à l'issue de la formation. Quatre ont atteint un niveau d'encadrement d'équipe, huit ont une habilitation d'exécutant (dont deux sont très proches du niveau d'encadrement).

Pour faire connaître ces compétences aux habitants, des réunions publiques de présentation ont été organisées dans les villages. Deux personnes habilitées ont été immédiatement embauchées, en contrat aidé, par Kwala Faya. Par ailleurs, les électriciens ont pu bénéficier d'une formation à la création d'entreprise à Antecume Pata, dans le cadre du partenariat établi avec la Boutique de gestion (BGE).

Fin 2015, chaque bassin de vie bénéficie donc d'une équipe d'électriciens structurée, composée d'un encadrant et de deux à trois exécutants, tous équipés en matériel professionnel (crédits CPER). Quarante-huit installations électriques intérieures ont d'ores et déjà été réalisées, et une filière d'approvisionnement en matériels électriques se met progressivement en place.

La formation d'assistants électriciens a fait l'objet de partenariats techniques et financiers avec EDF Guyane, l'association Kwala Faya, l'ADEME, Pôle Emploi, la Région Guyane, le Conseil général, ALTER, la CCOG, les fonds FEADER. Elle a été dispensée par l'organisme de formation SOCOTEC et l'association Kwala Faya.

◀ Douze assistants électriciens originaires des villages du Haut-Maroni ont été formés durant un mois par La SOCOTEC et Kwala Faya. © LP / Kwala Faya

Poursuite du partenariat pour la collecte sélective des déchets

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'éco-organisme SCRELEC, la collecte des piles usagées continue sur les territoires du Parc amazonien. Dans la poursuite de cette démarche de collecte sélective des déchets et sous l'égide des collectivités compétentes en la matière, le Parc amazonien initie l'expérimentation de la collecte des batteries usagées (avec l'Association pour le recyclage des déchets automobiles en Guyane - ARDAG) et la collecte des luminaires et petits équipements électriques et électroniques (avec l'éco-organisme RECYLUM). Des bacs sont disponibles dans les locaux des délégations territoriales du Parc amazonien.

Concours des collèves : Camopi vainqueur

Un concours des collèves sur la collecte de piles a été organisé en 2015 par SCRELEC, le Conseil général et le rectorat. Les enfants ont été sensibilisés, de manière ludique, à l'importance de déposer les piles usagées dans un point de collecte afin qu'elles soient recyclées. Avec plus de 80 kilos de piles collectés par les élèves, le collège de Camopi est le gagnant du concours des communes de l'intérieur.



[2.4] ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIERES LOCALES



▲ Les trois porteurs de projets ont été initiés, à Taluen, à la mise en place et à l'organisation d'un atelier de menuiserie. © MG / PAG



▲ Quelques mois plus tard, ils ont été formés aux techniques d'abattage contrôlé et de sciage. © FR / PAG



▲ En septembre, les stagiaires ont bénéficié d'une nouvelle formation pour revoir l'ensemble des techniques. © FR / PAG

Filière Forêt-bois : les formations continuent

En 2015, trois porteurs de projets originaires du Haut-Maroni ont bénéficié d'un cycle de formations déployé sur l'année.

Les bénéficiaires sont originaires d'Elahé, Antecume Pata et Taluen (Haut-Maroni). Leurs domaines d'activité diffèrent les uns des autres (menuiserie, fabrication de pirogue, production de bois d'œuvre), mais tous ont en commun le souhait de maîtriser l'ensemble des compétences pour produire leur bois et travailler en toute autonomie. « Dans les territoires isolés, c'est une nécessité pour lancer son activité », précise Fanny Rives, chargée de mission Forêt-bois au Parc amazonien. Ces porteurs de projet ont bénéficié en 2015 de trois formations :

- **Mai 2015 : Atelier « mise en place d'un atelier de menuiserie en site isolé » (5 jours)**

Cet atelier, animé par Daniel Petricevic, menuisier professionnel à Maripa-Soula, s'est déroulé à Taluen. En plus des connaissances et techniques générales sur la menuiserie (utilisation des outils électroportatifs en toute sécurité, organisation d'un atelier de menuiserie, conception d'un meuble et définition du débit de bois), le formateur s'est adapté à la réalité du territoire en proposant des astuces pour travailler avec précision malgré des moyens limités, concevoir et fabriquer des outils de mesure et de guidage, etc. « Cette formation a permis à chacun de s'approprier les techniques et outils pour concevoir un atelier de menuiserie et organiser son travail autour de la construction de meubles », ajoute Fanny Rives.

- **Juin 2015 : Formation abattage contrôlé et sciage (5 jours)**

Animée par Gaëtan Mathoulin, garde-moniteur au Parc amazonien, en partenariat avec le CFPPA de Matiti, cette formation est basée sur l'analyse des tensions et compressions de l'arbre afin d'éviter qu'il ne se fende en tombant, et ce afin d'assurer la sécurité du bûcheron. Elle s'est déroulée à une demi-heure de Taluen. Les stagiaires se sont entraînés sur des billons, afin de bien prendre en main la tronçonneuse et comprendre les principes de la technique d'abattage contrôlé. Ils ont par la suite travaillé sur des arbres sur pied, avant d'être formés aux techniques de sciage à la grummette, un outil facile à transporter et donc adapté aux sites isolés.

- **Septembre 2015 : Recyclage !**

Cette formation était destinée à revoir les techniques d'abattage contrôlé et d'affutage. « Cette dernière formation a permis aux stagiaires d'être plus à l'aise avec les différentes techniques », précise Fanny Rives. À noter que certains stagiaires ont également bénéficié de formations entrepreneuriales prévues par le dispositif Micro-projets (lire en page 12).

MESURES DE GESTION FORESTIÈRE SUR LE MARONI : L'HEURE DE LA CONCERTATION

Un partenariat s'est noué entre le Parc amazonien et l'Office national des forêts pour la mise en place de plans de gestion forestière en aire d'adhésion du Parc. À Maripa-Soula et Papaïchton, l'aménagement et la mise en place de mesures de gestion forestière deviennent en effet nécessaires pour concilier les multiples usages des ressources : l'usage domestique,

mais aussi, de plus en plus, l'usage commercial avec le développement des filières d'exploitation. Ces mesures visent également à assurer un accès durable aux ressources aux particuliers et aux entreprises, notamment aux exploitants de bois d'œuvre. Dans ce cadre-là, il apparaît indispensable de concevoir des outils de manière concertée afin de concilier la gestion

technique des ressources avec la gestion traditionnelle. En 2015, une démarche de concertation a été lancée à Maripa-Soula en partenariat avec l'ONF et la commune, les élus, les chefs coutumiers, les usagers et les institutions concernées. D'autres échanges suivront en 2016. Le même type de démarche a été initié à Papaïchton fin 2015 et devrait être lancé en 2016.



▲ Les produits transformés bushinenge connaissent un grand succès lors des manifestations organisées dans les communes du sud de La Guyane comme sur le littoral.
© CB / PAG

AGRICULTURE ET AGRO-TRANSFORMATION

L'agro-transformation en plein développement

L'agro-transformation représente plus que jamais une voie de valorisation des ressources agricoles de Maripa-Soula. Confitures, pâtes de piment ou huile de maripa connaissent une demande grandissante, dans les territoires comme sur le littoral. Le Parc amazonien est partenaire du CFPPA pour développer cette filière.

Avec la diversification de leur activité (production vivrière, fruitière et maraîchère), les agriculteurs élargissent la gamme de produits transformés. Jus, confitures, sirops et glaces sont désormais commercialisés sur les marchés, via le bouche à oreille, dans les petites épiceries ou lors de grands événements.

En 2015, les principaux agriculteurs-agro-transformateurs de Maripa-Soula (entre cinq et dix personnes) ont ainsi vendu leur production sur :

- La Fête des Palmiers à Régina (mars 2015)
- Le Marché artisanal de Maripa-Soula (juin 2015)
- La Fête de la gastronomie à Maripa-Soula et Papaïchton (septembre 2015)
- Le festival Busi Kondé Sama à Saint-Laurent (octobre 2015)
- Le Salon régional de l'agriculture à Matiti (octobre 2015)
- Le Marché de Noël à Maripa-Soula (décembre 2015)

Le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA), via le dispositif de professionnalisation des agriculteurs, mène depuis 2010 un travail particulièrement important sur la production et l'émergence de filières à Maripa-Soula. Conscients de l'opportunité que représente l'agro-transformation sur le territoire, les techniciens travaillent avec les agriculteurs et agro-transformateurs sur les techniques de transformation, le conditionnement, la commercialisation... Entre 2014 et 2015, le Parc amazonien de Guyane, partenaire du CFPPA, a souhaité s'impliquer davantage sur cette filière en devenir. Un travail d'enquête et de recensement des produits a été mené et des réunions avec les professionnels ont été organisées. Neuf agro-transformateurs ont également participé à un voyage d'étude comprenant une formation de trois jours au Pôle agro-alimentaire de Mana.

À noter :

Les communautés bushinenge accordent traditionnellement une grande place à la transformation des produits issus de l'abattis, que ce soit pour les consommer ou les conserver. Certains produits transformés détiennent également une grande valeur culturelle et sont utilisés lors des fêtes traditionnelles.



FÊTE DE LA GASTRONOMIE À PAPAÏCHTON

La fête de la gastronomie s'est déroulée pour la première fois à Papaïchton le 26 septembre 2015. Organisée par la mairie, la DIECCTE Guyane et le Parc amazonien, elle a réuni une vingtaine de cuisinières, agro-transformateurs, agriculteurs et artisans, venus proposer leurs produits à un public nombreux. Cette manifestation a permis de démontrer la richesse des savoirs et savoir-faire ainsi que la qualité des produits issus de la gastronomie aluku. Elle a également mis en valeur le travail et l'investissement des exposants. Un concours de cuisine a récompensé les meilleures recettes traditionnelles.

Dispositif de professionnalisation des agriculteurs du Maroni : un premier bilan

Le Parc amazonien de Guyane soutient depuis 2010 le dispositif de professionnalisation des agriculteurs sur le Maroni, porté par le CFPPA de Matiti.

La première phase de ce processus a pris fin en 2015, en même temps que le PDRG 1 (Programme de développement rural de la Guyane). Au total, durant ces cinq années, le Parc amazonien a versé 114 500 euros en appui aux actions. Il a également apporté un soutien logistique au CFPPA pour réaliser ses missions, et a mis à disposition du matériel de formation et de démonstration par le biais de Micro-projets.

Le dispositif de professionnalisation des agriculteurs cherche à :

- Favoriser la diversification agricole ;
- Former les agriculteurs à de nouvelles pratiques agricoles ;
- Accompagner des filières et activités porteuses, notamment l'agro-transformation ;
- Appuyer la structuration des filières agricoles et la commercialisation des produits.

Cette démarche est élaborée après un travail de co-construction avec les agriculteurs et repose sur l'organisation de formations-actions. Après cinq ans de mise en œuvre, ce programme a permis de toucher trente-cinq agriculteurs en voie de professionnalisation – dont un noyau dur de quinze personnes - à Maripa-Soula, vingt-six à Papaïchton et douze dans les villages du Haut-Maroni.

Alors que la deuxième phase du dispositif de professionnalisation démarre en 2016, le CFPPA et le Parc amazonien de Guyane se sont fixés plusieurs objectifs : développer l'accompagnement à Papaïchton, approfondir les formations, soutenir la structuration de la filière agroalimentaire et poursuivre les démarches de co-construction du développement agricole à Maripa-Soula avec l'ensemble des acteurs du territoire.

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES	DOMAINES	ACTIONS RÉALISÉES	TYPES D'ACTION	
35 À MARIPA-SOULA	Apiculture	25 en 2012	Réunion d'information	
26 À PAPAÏCHTON	Agro-transformation		28 en 2013	Concertation
	Arboriculture			Voyage d'étude
12 VILLAGES HAUT-MARONI	Commercialisation	26 en 2014	Formation	
	Gestion		Expérimentation	
	Élevage		Accompagnement de projets individuels	
	Sol et fertilité			



UN VOYAGE D'ÉTUDE À MANA

Dans le cadre du dispositif de professionnalisation, neuf agro-transformateurs du Maroni ont participé à un voyage d'études au Pôle agroalimentaire de l'Ouest guyanais (PAOG), à Mana, du 18 au 22 mai 2015. Une visite consacrée aux travaux pratiques : les participants ont travaillé sur la production de chips de tubercule, de confiture de cerises, de poudre de piment et de pâte pinda. Ils ont également visité l'atelier de fabrication mécanique de couac, à Saint-Laurent du Maroni.

« Cette formation s'est révélée être bien adaptée aux attentes des agro-transformateurs. Le choix des transformations et des process, l'usage de différents outils et méthodes pour un même produit et la clarté des explications ont rendu les travaux pratiques particulièrement pertinents », explique Sarah Ayangma, chargée de mission Agriculture au Parc amazonien. Cette formation fait partie intégrante du projet d'aménagement d'un atelier de transformation agricole sur la commune de Maripa-Soula, inscrit dans la convention d'application de la charte. Ce voyage a renforcé la dynamique collective autour de ce projet, tout en permettant aux agro-transformateurs de mieux se rendre compte du chemin qu'il restait à parcourir. Il s'inscrit en complément de la formation HACCP (hygiène et sécurité alimentaires) suivie par la plupart des participants.



À Papaïchton, un carbet a été rénové pour accueillir le futur atelier de transformation d'huile de Maripa. Un projet inscrit dans la convention d'application de la charte.
© JF/ PAG

Des projets d'atelier de transformation agricole à Maripa-Soula et Papaïchton

Courant 2015, la commune de **Maripa-Soula**, soucieuse du développement endogène de son territoire et de l'amélioration de l'offre alimentaire, a décidé d'inscrire dans la convention d'application de la charte un projet dédié au développement de l'agro-transformation sur son territoire (*lire en page 6*).

Dans ce cadre-là, un atelier de transformation à usage collectif devrait voir le jour en 2016. Il permettra d'améliorer la production des agro-transformateurs et de développer leurs compétences. Ce sera également un outil d'animation et de structuration de la filière.

En septembre 2015, la commune a mis à disposition un local pouvant l'accueillir. Reste à prévoir des travaux d'aménagement intérieurs et les équipements. Ce sera le principal chantier de 2016 ! Ce projet s'inscrit dans une démarche co-construite avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutions et agriculteurs-agro transformateurs).

À **Papaïchton**, c'est un atelier de transformation d'huile de Maripa qui devrait bientôt voir le jour. Un projet également inscrit dans la convention d'application de la charte (*lire en page 7*). L'huile de Maripa, tirée de la noix du palmier du même nom, est valorisée chez les Aluku qui l'utilisent lors des préparatifs des fêtes de deuil, dans les offrandes et dans la préparation de certains plats traditionnels. Mais sa confection est longue et difficile, au point que les femmes délaissent de plus en plus cette tâche. Une atelier de transformation collectif permettrait de produire davantage et diminuer la pénibilité du travail. Il pourrait ainsi encourager, voire inciter les femmes à poursuivre cette activité et permettrait de



L'huile de Maripa est valorisée chez les Aluku. L'atelier de transformation permettra notamment de produire davantage et de réduire la pénibilité de ce travail. © CB / PAG

maintenir la tradition. Après une étude réalisée par l'association Gadepam en 2010/2011, les productrices d'huile de Maripa se sont réunies en association (juillet 2012) afin de favoriser la transmission de ce savoir-faire et valoriser la production. Entre 2013 et 2015, le programme LEADER a soutenu la rénovation d'un carbet pouvant accueillir l'atelier de transformation. Le Parc amazonien a fourni un appui financier à ce projet, pour lequel les agents de Papaïchton se sont fortement investis.

En 2016-2017, le local devrait être équipé. Le Parc amazonien et la commune de Papaïchton envisagent également de mettre en place une série d'actions (formation, technicité, commercialisation) pour développer, à terme, une activité génératrice de revenus.

FORMATION CERTIPHYTO À SAÛL

En septembre 2015, le Parc amazonien a facilité l'organisation de la formation Certiphyto à Saül, en lien avec le CFPPA, dans le cadre de leur convention cadre et du Plan Ecophyto. Cinq agriculteurs ont été formés durant deux jours. Le certificat Certiphyto atteste de l'acquisition des connaissances nécessaires pour utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) à titre professionnel. Depuis la fin 2015, il est obligatoire pour tout agriculteur souhaitant acheter ces produits.

La formation a passé en revue la réglementation des pesticides, la prévention des risques pour la santé et pour l'environnement ainsi que les méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques. Les stagiaires, satisfaits de cette formation, ont exprimé le souhait d'en savoir d'avantage... notamment sur les méthodes alternatives à l'usage des pesticides et engrais.



Perception de l'agrobiodiversité par les habitants du Maroni

En 2015, le Parc amazonien a réalisé des enquêtes sur la biodiversité cultivée auprès des communautés du Maroni : une quinzaine de familles wayana d'Antecume Pata et de Taluen, ainsi qu'une demi-douzaine de femmes aluku – principalement de Papaïchton – ont été entendues.

Comme la plupart des habitants du sud de la Guyane, celles-ci pratiquent encore fortement, voire exclusivement, l'agriculture vivrière selon le modèle traditionnel d'abattis brûlés itinérant. L'abattis représente à la fois un support de savoir-faire directement liés à la terre, mais également de différentes pratiques garantissant les modes de vie traditionnels et l'autonomie alimentaire des populations. Enfin, l'abattis s'inscrit dans un espace forestier géré et il est reproduit d'une année sur l'autre, selon des méthodes anciennes.

À l'heure où l'abattis vivrier subit de plus en plus de pression (raréfaction du foncier à proximité de certains villages, perte de savoir-faire et de transmission, introduction des produits manufacturés), il semble important de s'intéresser à la perception des habitants quant aux évolutions de leurs pratiques agricoles, ainsi qu'à leurs savoirs et à leur gestion de l'agrobiodiversité.

Pour cela, outre la réalisation d'entretiens individuels par famille, la mise en place d'un travail participatif (ateliers collectifs) a permis de croiser les regards, les perceptions et les connaissances entre les générations. Les enquêtes visaient principalement à déterminer la diversité spécifique et variétale des plantes de l'abattis (et dans une moindre mesure des jardins), en se focalisant en particulier sur le manioc, plante principale cultivée (nom, nombre, origine, usages, caractéristiques, histoire, etc.). Au travers de cette approche par la diversité cultivée, ce sont également les enjeux



Des entretiens individuels et collectifs ont été menés avec des familles wayana et aluku afin de déterminer la diversité des espèces plantées dans les abattis, en particulier le manioc. © CC / PAG ▲

de gestion perçus par les populations locales et les « risques » de pertes de variétés qui ont été recueillis. Enfin, ces enquêtes ont favorisé le partage des savoirs associés à la pratique de l'abattis mais aussi aux plantes cultivées, au cours de sessions collectives d'échanges et de restitution.

De fait, les participants se sont toujours montrés intéressés et curieux d'approfondir ce travail d'inventaire collectif de leurs ressources et de partager, voire croiser, leurs connaissances associés aux variétés, de même que celles issues d'autres communautés. Au-delà de l'acquisition de connaissances auprès des habitants, ces enquêtes doivent permettre d'identifier avec les populations des enjeux éventuels liés à l'agriculture vivrière (pratiques agricoles, maintien des savoirs associés aux plantes, santé...) et de dégager des axes de travail du Parc amazonien dans le cadre de projets co-construits.

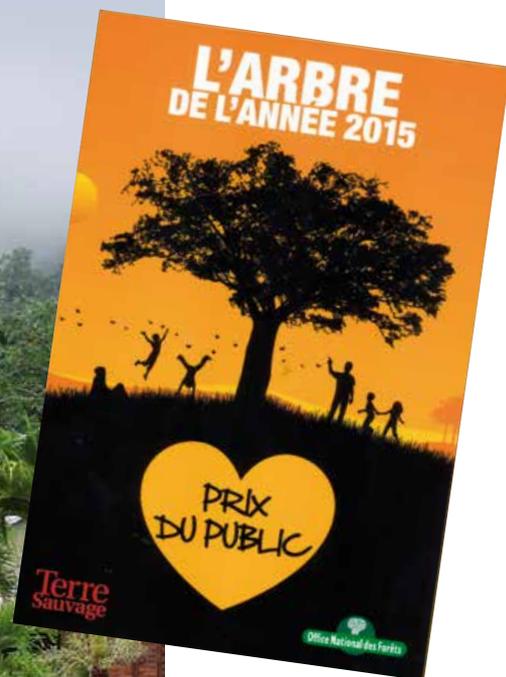
COMMERCE ÉQUITABLE : L'ARTISANAT TEKO ET WAYĀPI VALORISÉ À CAYENNE

Le Parc amazonien a signé une convention de partenariat avec Gadepam pour la valorisation des savoir-faire liés à l'artisanat sur l'Oyapock. Gadepam est une association qui cherche à « valoriser l'artisanat solidaire et les produits naturels de Guyane dans une démarche sociale et solidaire ». Elle propose des objets d'artisanat à la vente dans sa boutique, à Cayenne.

Le Parc amazonien s'était déjà associé à Gadepam pour faciliter les commandes et le transport des productions réalisées par les artisans du Maroni. L'Établissement

public lui apporte désormais un appui logistique et une animation locale sur Camopi et Trois Sauts, avec le concours des agents de la délégation territoriale de l'Oyapock. Les artisans qui souhaitent vendre leur production ont ainsi l'opportunité d'obtenir de nouveaux débouchés sur le littoral. Dans le même temps, un travail s'est engagé avec eux sur la diversification des productions destinées à la vente. Des objets usuels, tels que des balais, peuvent par exemple également intéresser les clients du littoral.





▲ Avec cette photo prise par Henri Griffit, l'arbre fromager de Saül a remporté le prix du public du concours « L'Arbre de l'année ». Il a obtenu plus de 30 000 votes certifiés. © HG / PAG

[2.5] AMÉLIORER L'OFFRE TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

Le fromager de Saül élu « Arbre de l'année »

Chaque année, le concours « L'Arbre de l'année », organisé par l'ONF et le magazine *Terre Sauvage*, met en valeur les arbres remarquables du patrimoine français, témoins des liens forts qui se tissent entre l'homme et la nature. Le jury du concours prend en compte les caractéristiques naturalistes et esthétiques de l'arbre présenté, mais aussi son histoire avec les hommes.

La Guyane a été représentée à ce concours pour la première fois en 2015, lorsque le Parc amazonien, en accord avec la commune, a pris l'initiative d'inscrire le fromager de Saül. Cet arbre majestueux, sacré pour la plupart des communautés guyanaises, domine la canopée à 50 mètres de haut. Il représente en outre la porte d'entrée du Parc amazonien et constitue un élément paysager structurant pour le bourg de Saül.

Les Guyanais et les amis de la Guyane se sont fortement mobilisés en faveur de « leur » arbre. Les appels au vote se sont multipliés, notamment sur les réseaux sociaux. Après cinq mois d'une mobilisation sans relâche et plus de 30 000 votes certifiés, le fromager de Saül a remporté le prix du public. Une victoire qui prouve l'attachement très fort de la population au patrimoine naturel et humain exceptionnel du cœur de la Guyane.

Le fromager de Saül a également été labellisé « Arbre remarquable de France » par l'association Arbres, qui valorise les arbres exceptionnels du fait de leur âge, de leurs dimensions, de leurs formes, de leur passé ou encore de leurs légendes.

Cette reconnaissance nationale et cette labellisation constituent de puissants outils de promotion de Saül en tant que destination touristique. Environ 3 000 à 4 000 visiteurs se sont rendus dans la commune en 2015.

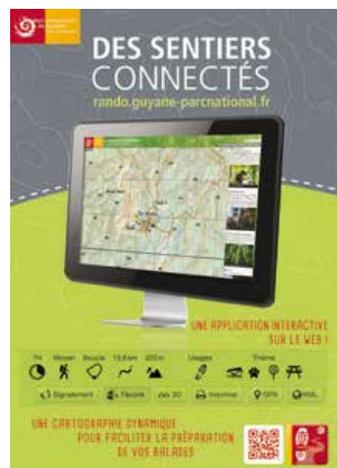


▲ Les participants à l'opération « Saül, L'Amazonie pour tous » ont choisi le fromager pour immortaliser leur séjour. © GF / PAG



▲ Pendant cinq mois, les Guyanais se sont fortement mobilisés pour « leur arbre ». © CB / PAG





Géotreck, un outil au service des randonneurs

« Randonnées et itinéraires dans le Parc amazonien de Guyane » est un site internet développé par le Parc qui permet aux randonneurs ou aux amateurs de balades en pleine nature de préparer leurs parcours en amont et d'avoir accès à un réseau de cartes topographiques détaillées. Le Parc amazonien est l'un des premiers parcs nationaux à proposer ce service.

Que trouve-t-on sur ce site ? Pour chaque sentier, la longueur, la durée, le dénivelé, les difficultés, des descriptifs et les points d'intérêt des parcours sont disponibles gratuitement en ligne. Parmi les nombreuses fonctionnalités, on notera la possibilité de télécharger et d'imprimer les fiches descriptives des itinéraires pour les emporter dans sa tablette ou son sac de randonnée.

Il sera prochainement proposé de parcourir virtuellement les sentiers grâce à une navigation en 3D, afin de bien appréhender leur topographie.

Ce site présente pour le moment les circuits situés sur la commune de Saül. Très prochainement seront ajoutés le sentier La Source, aménagé par le Parc à Papaïchton, et les itinéraires de découverte de Maripa-Soula conçus en partenariat avec l'office de tourisme. « Randonnées et itinéraires dans le Parc amazonien de Guyane » est un vrai moyen de promouvoir l'activité de randonnée en Guyane et de participer à la valorisation touristique du département. « La déclinaison de cette application pour smartphone devrait également voir le jour courant 2016 », précise Loïc Massué, chargé de mission Tourisme au Parc amazonien. Pour développer cet outil, le Parc s'est appuyé sur l'application libre et modulable Géotreck, déjà utilisée par d'autres parcs nationaux et parcs naturels régionaux français.



▲ Six personnes en situation de handicap visuel, guidées par l'application Navirando, ont arpenté les sentiers de Saül. © GF / PAG

Amazonie pour tous : test grandeur nature de Navirando

Suite au succès de l'opération « Amazonie pour tous » menée en 2014, le Parc amazonien a mis en place cette année une phase test sur les sentiers de Saül. Six participants en situation de handicap visuel se sont rendus sur des itinéraires de découverte avec des agents du Parc et des experts en motricité. Ils se sont laissés guider par Navirando, une application développée par l'université de Strasbourg qui utilise le GPS, la boussole et la synthèse vocale du smartphone pour aider les malvoyants et leur permettre de se déplacer en autonomie. Quelques adaptations nécessaires ont néanmoins été identifiées lors de cette utilisation en milieu amazonien.

Cette phase test préfigure l'inscription de Saül au label « Destination pour tous », qui vise à valoriser une offre cohérente incluant des services, commerces et visites adaptées aux personnes handicapées. À noter que certains agents et stagiaires ont été formés afin de pouvoir numériser les parcours de randonnées, mais aussi les rues du bourg de Saül.

Le Parc national signataire du contrat de destination à visibilité internationale

« Guyane Amazonie.fr, naturellement généreuse », est un contrat de destination piloté par la collectivité régionale, décliné en plusieurs contrats territoriaux de développement touristique : destination Maroni, destination Littoral, destination Approuague-Oyapock et destination Cœur de Guyane (cette dernière inclut les communes de Maripa-Soula, Saül et Camopi).

Ce contrat de destination est cohérent avec les axes stratégiques et les objectifs du « Schéma de développement régional du tou-

risme et des loisirs de Guyane ». Le Parc amazonien en est signataire depuis le mois d'octobre 2015. Ce contrat permettra une meilleure communication du territoire à l'échelle mondiale.

Les axes stratégiques ont l'ambition de développer l'offre touristique de la Guyane, et des territoires en particulier, ainsi que de structurer les filières liées au tourisme. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche plus qualitative, afin de répondre à une demande de plus en plus exigeante.



▲ Les élèves partent à la découverte des petits poissons lors d'une séance d'EEDD menée par Le Parc amazonien. © GC / PAG

[2.6] ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est une mission importante des parcs nationaux. En 2015, le Parc amazonien a élaboré, avec ses partenaires, une stratégie de développement de cette activité sur les territoires du sud de la Guyane.

L'EEDD est un outil pour la protection de la nature et pour le développement durable, dont l'un des objectifs est de rendre les personnes responsables et actrices de leurs choix pour l'avenir de leur territoire.

Cette mission, exercée par le Parc amazonien depuis sa création, s'est progressivement structurée autour d'équipes, de moyens financiers et de partenariats. Fort de son retour d'expérience sur les premières années de sa mise en œuvre, l'Établissement, entouré de ses partenaires régionaux et locaux, a élaboré en 2015 une stratégie visant à développer l'EEDD sur les bassins de vie concernés par le Parc amazonien. Cette stratégie, rédigée de manière concertée, se décline sur les trois prochaines années autour de quatre axes de travail :

- Structurer et mettre en œuvre l'offre EEDD du Parc amazonien ;
- Faire émerger un réseau d'acteurs de l'EEDD intervenant sur les territoires du sud de la Guyane ;
- Développer et structurer la compétence EEDD au sein du Parc amazonien ;
- Piloter et valoriser les actions EEDD du Parc amazonien.

Les deux premiers axes sont conduits en lien étroit avec les partenaires de l'établissement (réseau EEDD, rectorat, Université de Guyane) et les structures et acteurs des territoires (associations, établissements scolaires, communes).

Partenariat avec le rectorat...

Le Parc amazonien et le rectorat de la Guyane signent mi-novembre une convention de partenariat dans le domaine de l'EEDD. Celle-ci prévoit que les actions mises en œuvre soient pleinement adaptées au contexte culturel, écologique, social et économique des territoires du sud de la Guyane. Dans ce cadre-là, l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel des territoires sera valorisée dès la classe de maternelle. Des formations spécifiques pour les personnes amenées à intervenir auprès des scolaires seront proposées. Les deux signataires de la convention s'engagent également à contribuer à la diffusion d'une culture du développement durable auprès des populations. Un comité de pilotage rassemblant des représentants du rectorat et du Parc amazonien a été créé à cette occasion afin de suivre les projets mis en œuvre.

... et le Graine

Plus tôt dans l'année, l'Établissement public a également signé un partenariat avec le réseau GRAINE (Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement). Depuis seize ans, le GRAINE s'est forgé une solide expérience en structurant et animant un réseau régional dans le domaine de l'EEDD. L'association fédère actuellement une trentaine de structures. C'est donc tout naturellement que les deux organismes se sont rapprochés. « *Nous souhaitons optimiser la prise en compte des spécificités des territoires, le service rendu aux communes et aux populations, et mutualiser des moyens mis en œuvre par les structures partenaires* », précise Matthieu Descombes, ingénieur développement et éco-responsabilité au PAG.

INTERVIEW

GAËLLE CORNATON



Au sein de la délégation territoriale du Maroni, Gaëlle Cornaton est technicienne d'animation chargée de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). En 2015, près de 140 animations ont été menées dans les établissements scolaires – de la maternelle au collège - de Papaïchton, Maripa-Soula et des villages du Haut-Maroni. Elle explique ce que le terme d'EEDD recouvre réellement.



▲ Cent quarante animations ont été réalisées en 2015 dans les établissements scolaires de Maripa-Soula, Papaïchton et du Haut-Maroni. © GC / PAG

Comment qualifieriez-vous l'année 2015 dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable ?

2015 a été une année riche pour l'éducation à l'environnement. En effet, l'écriture de la stratégie EEDD du Parc amazonien pose les fondations d'une action de grande ampleur dans le sud de la Guyane.

En parallèle, les animations d'éducation et de sensibilisation se sont fortement développées sur Maripa-Soula : environ 140 interventions ont été menées auprès des scolaires notamment, allant des petites sections de maternelle aux 3^e ; à la journée ou en projet de plusieurs séances.

Toutes les écoles de Loca, Papaïchton, Nouveau Wacapou, Maripa-Soula bourg, Elahé, Taluen, Cayodé, Antecume Pata et Pidima ont bénéficié d'animations sur les thématiques faune, flore, eau, déchets, piles, énergie, land-art, conte...

Le Parc s'est également investi dans le périscolaire à Saül, avec de bons retours, et sur Camopi, dans les ateliers coton et artisanat.

Concrètement, qu'est-ce que l'EEDD ?

L'EEDD, c'est quand une élève de CE1 de Loca, alors que toute la classe a terminé de réaliser au tableau le schéma récapitulatif du cycle de l'eau, lève le doigt pour rajouter quelque chose. Elle se lève devant la classe, vient au tableau et me dit qu'elle veut rajouter le titre. Je suis très agréablement surprise, personne n'y avait pensé. Elle l'écrit. Et l'institutrice me souffle que cette élève a toujours refusé d'écrire depuis le début de l'année scolaire ! Elle est venue au tableau, devant tout le monde, afin d'écrire pour la première fois...

L'EEDD, c'est une classe de Taluen qui met en scène, avec costumes et décors, un conte sur les oiseaux afin de le filmer pour le partager avec une classe de Papaïchton.

C'est un village de lutins de bâtons, feuilles, cailloux qui voit le jour dans une cours de récréation, fédérant toute l'école.

Ce sont des enfants de Maripa-Soula, au début craintifs, qui dé-

couvrent, émerveillés, la forêt et ses habitants si proches et pourtant si lointains.

C'est un gamin qui touche du bout des doigts le boa que l'on vient de déloger de la chambre de sa sœur.

L'EEDD, c'est en fait vivre des expériences dans la nature ou avec la nature pour l'apprécier et avoir envie de la préserver ; c'est acquérir l'estime de soi par le land-art et la coopération ; c'est se respecter et respecter son environnement en ayant appris à faire des choix éclairés.

Quelles en sont les perspectives de développement ?

L'EEDD n'en est qu'à ses prémices dans le sud de la Guyane et le potentiel est énorme. Son développement passera par la formation des agents et acteurs locaux et par le tissage du réseau régional, comme l'a prouvé l'accueil des rencontres régionales de l'EEDD. Pour leur 4^e édition, ces rencontres, organisées par le GRAINE en partenariat avec d'autres structures comme le Parc amazonien de Guyane, se sont tenues en novembre 2015 à Maripa-Soula.

Comment se sont passées ces rencontres ?

Après quelques mois de logistique, jusqu'au dernier moment incertaine, les participants sont bien arrivés de toute la Guyane, de Camopi à Saül en passant par Saint-Laurent, Cayenne, Papaïchton... La thématique de ces rencontres était : « La nature, notre quotidien ? »

Après une soirée d'intégration en mode « porteurs de parole » très conviviale, nous étions dans les meilleures dispositions dès le lendemain matin pour participer à l'un des ateliers d'immersion, sur le thème « la nature dans l'artisanat », « la nature dans l'agriculture et l'alimentation », « la nature dans le bâti » ou « la nature en ville ». Avec une question centrale : « Comment utiliser ces quatre usages comme support de l'EEDD ? »

Tous ces ateliers se sont bien déroulés et ont donné lieu à des restitutions pleines d'humour et d'espoir malgré l'actualité – ces rencontres se sont tenues quelques jours après les attentats de Paris – et le ravage d'un virus importun qui s'est invité parmi nous. Nous avons beaucoup rencontré, échangé, discuté, réfléchi, tergiversé, rit... c'est ça les rencontres EEDD. Et en 2016, ce sont les assises régionales EEDD qui prennent le relais !



Éducation à l'environnement à Saül

Éducation à l'environnement à Saül

À Saül, le Parc amazonien a répondu favorablement à la demande de la mairie en organisant des ateliers récréatifs pour les élèves dans le cadre des activités périscolaires. Tous les troisièmes mercredis du mois, Emeric Auffret, moniteur-forestier, a proposé aux enfants de s'initier à des sujets variés en lien avec les activités du Parc. Hydrologie en forêt, usage du bois, diversité et gestion de la faune, tourisme, diversité floristique... Les thèmes ne manquent pas ! Chaque sujet a été abordé de manière ludique, en salle et à l'extérieur. Emeric Auffret a régulièrement fait intervenir d'autres agents du Parc ou des associations pour compléter son animation. Depuis la rentrée scolaire 2015, les interventions se sont concentrées sur le thème des palmiers, en partenariat avec l'association Ti-Palm. La dernière animation a été réalisée par le nouveau technicien Biodiversité à la DTC, Sébastien Sant. Ces actions vont se poursuivre durant l'année 2016.



▲ Sébastien Sant, technicien biodiversité, anime une séance d'EEDD à Saül. © EA / PAG

Une classe de Cacao à la découverte de la forêt et des Hmongs de Saül

Les élèves de la classe CM1/CM2 de Claire Thor, de l'école des Citronniers à Cacao, premier établissement en Guyane à avoir obtenu le label éco-école, sont partis en voyage scolaire à Saül du 22 au 24 juin 2015. Le Parc amazonien a apporté son soutien pour ce séjour pédagogique. Les agents de la délégation territoriale du Centre sont notamment intervenus avec le Parc naturel régional (PNRG) dans la classe pour la préparation du déplacement mais également pour accompagner le travail de l'enseignante avec ses élèves sur la thématique de la biodiversité et de la conservation des forêts tropicales. Ce voyage scolaire devait constituer un aboutissement dans ce programme pédagogique mené tout au long de l'année et venait nourrir l'élaboration d'un livret bilingue anglais-français sur des thématiques du développement durable, qui verra le jour en 2016.

À Saül, les agents du Parc ont également accompagné les élèves



sur les sentiers de randonnées et autour du célèbre arbre fromager. Ce voyage a permis aux écoliers d'échanger autour de spectacles, de jeux d'orientation, de chants...

Dans le cadre d'un autre programme pédagogique mené par cette même enseignante, les élèves de Cacao sont aussi allés à la rencontre des familles hmongs de Saül. Un album bilingue hmong-français sera produit en 2016 par l'école et retracera l'histoire de la communauté hmong en Guyane et son patrimoine culturel. Pour la réalisation de cette action dans sa globalité, il faut souligner le partenariat qui a associé la commune de Saül, le rectorat, Air Guyane, conjointement au PNRG qui, avec le Parc amazonien, entend développer des actions communes, notamment dans le domaine de l'EEDD et des rencontres entre territoires. Enfin une mention toute particulière doit être faite à l'accueil chaleureux réservé aux écoliers par les habitants et l'école de Saül, qui a déployé beaucoup d'énergie et d'enthousiasme pour ces échanges.

Animations pendant les grandes vacances

Pour la première fois, le Parc amazonien a lancé une démarche d'éco-volontariat pour mettre en place des animations à Saül pendant les grandes vacances. Virginie Delattre, animatrice nature bénévole au sein du Parc amazonien, en lien avec l'association locale Panga, a présenté des diaporamas, films et jeux le samedi. Plusieurs animations ont également été proposées en semaine aux visiteurs de passage, sur des thèmes variés : l'histoire de Saül, les patrimoines faunistiques et floristiques des sentiers, l'inventaire des insectes, la mission scientifique sur le mont Itoupé. Proposées en fin de journée, ces projections de films documentaires et de photos ont permis de mettre en valeur les actions du Parc et de ses partenaires scientifiques, mais également les richesses du territoire de la commune.

[2.7] FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Mission parlementaire « mieux-être »

Les deux parlementaires Marie-Anne Chapdelaine, députée d'Ille-et-Vilaine, et Aline Archimbaud, sénatrice de Seine-Saint-Denis, ont été missionnées par le Premier ministre pour réaliser un rapport sur le thème : « Prévention du suicide et populations autochtones ».

Accompagnées de deux inspecteurs généraux des affaires sociales, Dominique Voynet et Patrice Blémont, elles se sont rendues en Guyane du 16 au 29 septembre 2015, notamment dans les communes concernées par le Parc amazonien. Les équipes de l'Établissement public ont échangé avec elles sur de nombreux domaines, notamment sur le rôle de médiation et de lien social que joue le Parc sur ces territoires, mais aussi sur les opportunités de formation, d'emploi et d'accompagnement des porteurs de projet qu'il propose.

Les deux parlementaires ont remis leur rapport au Premier ministre le 30 novembre 2015. Il contient 37 propositions « pour enrayer ces drames (*les suicides des jeunes Amérindiens, ndlr*) et créer les conditions d'un mieux-être ».

Un partenariat avec la Brigade de prévention de la délinquance juvénile

Du 20 au 25 avril, deux agents de la Brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de la Gendarmerie nationale ont effectué une tournée dans les villages du Haut-Maroni. Cette mission visait à sensibiliser la population aux problématiques pouvant toucher la jeunesse : conduites addictives, agressions, dangers liés à internet, violences conjugales, etc. La problématique de l'orpaillage illégal a également été abordée.

Dans chaque village, les agents sont intervenus le matin dans les écoles. Un temps d'échange était également prévu l'après-midi avec les enfants déscolarisés ou pouvant potentiellement rencontrer des problèmes, avant la tenue d'une réunion publique le soir, à laquelle était convié l'ensemble des habitants.

Acteur du territoire, sollicité par la gendarmerie en début d'année, le Parc amazonien de Guyane était partenaire de cette mission, dont les fondements avaient par ailleurs déjà été évoqués lors de la venue du préfet de Guyane dans les communes de Maripa-Soula et Papaïchton en février 2014.

PARTAGE DES RÉSULTATS
DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES.....26

ÉTUDES ET GESTION
DES RESSOURCES.....28

DÉCOUVERTE ET EXPLORATION
DES TERRITOIRES.....31

SOUTIEN
À LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE.....32



Heliconia spathocircinata © L. Salomon / Biotope

3

CONNAISSANCE ET SUIVI DES MILIEUX NATURELS

KNOWLEDGE AND MONITORING OF THE NATURAL ENVIRONMENT

Acquiring knowledge on natural environments to support sound resource management is a major mission of the Amazonian Park. The institution and its partners develop participatory programs, in close collaboration with local populations, in order to address crucial issues relating to the sustainability of game and fish resources.

In 2015, the results of scientific programs relating directly to communities were presented to inhabitants using the appropriate media. Studies on fish and game populations continued. The Amazonian Park also organized reconnaissance missions on its territory and provided support to two important scientific expeditions.

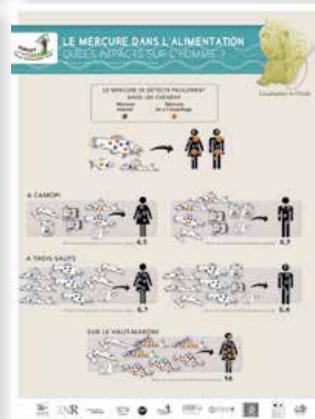
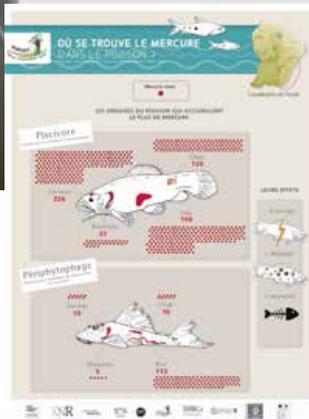
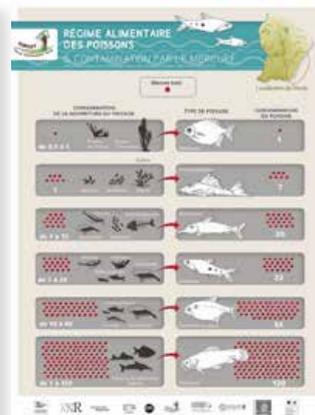
L'acquisition de connaissances en vue d'une bonne gestion des ressources est une des missions majeures du Parc national. L'établissement et ses partenaires développent des programmes participatifs, en lien étroit avec les populations, afin de répondre à des questions primordiales sur la pérennité des ressources.

En 2015, les résultats de programmes scientifiques qui concernaient directement les communautés d'habitants leur ont été présentés par le biais de supports adaptés. Les études concernant l'état des populations de poissons et de gibiers se sont poursuivies. Le Parc amazonien a également organisé des missions de reconnaissance du territoire et a apporté son soutien à deux importantes missions scientifiques.



Les résultats de l'étude RIMNES, sur les impacts du mercure, ont été présentés aux habitants de Trois Sauts © PAG

Des affiches expliquant ces résultats ont été spécialement réalisées par le PAG.



[3.1]

PARTAGE DES RÉSULTATS DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Par le biais de programmes participatifs, d'échanges ou d'enquêtes, les communautés d'habitants participent pleinement aux études scientifiques menées sur les territoires. Elles sont en retour régulièrement informées de l'avancée ou des résultats des travaux grâce à des restitutions publiques adaptées au contexte local.

Impacts du mercure sur les organismes vivants : les résultats de l'étude présentés aux habitants de Camopi et Trois Sauts

Durant trois ans, le programme RIMNES, piloté par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), s'est intéressé au lien entre les sources de mercure et leurs impacts sur les organismes vivants. Les résultats ont été présentés aux habitants de Camopi et de Trois Sauts, en présence des scientifiques, du 17 au 22 juin 2015. En amont de cette présentation, les scientifiques et le Parc amazonien avaient réalisé des supports de communication adaptés,

spécialement édités pour l'occasion.

Les agents de la délégation territoriale de l'Oyapock (DTO) issus des communautés locales ont par ailleurs participé l'année dernière à une formation à la démarche scientifique. « Ils sont aujourd'hui à même de présenter seuls les résultats de cette étude aux habitants des différents villages », explique Raphaëlle Rinaldo, responsable scientifique au Parc amazonien.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Les résultats de l'étude montrent clairement l'influence de l'orpaillage dans l'imprégnation mercurielle depuis les sédiments jusqu'aux hommes en passant par les poissons. L'analyse du taux de mercure* dans les cheveux de personnes wayâpi et teko de Camopi et Trois Sauts a permis de montrer une différence des modes de vie et des habitudes alimentaires des riverains en fonction du sexe et de la localisation des villages. Ceci explique que les habitants de Trois Sauts, connaissant un mode de vie très dépendant de la pêche, soient plus imprégnés que ceux du bourg, alors que l'on retrouve un rapport inverse pour les poissons, notamment en raison des activités d'orpaillage illégal. Selon cette étude, l'effet régime alimentaire prédomine donc dans l'imprégnation humaine par rapport à l'effet contamination mercurielle des poissons. Dans la chair des poissons prédateurs adultes (aimaras

par exemple) du bassin de l'Oyapock, une augmentation de 62% des concentrations en mercure par rapport aux zones non orpaillées a été observée. Elle peut aller jusqu'à 200% chez les poissons périphtophages (gorets) des criques orpaillées de la Camopi. Il a également été montré que l'accumulation du mercure dans les organes des poissons diffère en fonction du régime alimentaire. Un périphtophage accumule plus le mercure dans le foie alors qu'un carnivore le fera dans le cerveau. Dans les sédiments de berge, on observe un apport significatif de mercure liquide lié à l'orpaillage, qui atteint de 30% à 50% du mercure total dans les criques impactées. Ce pourcentage est largement supérieur à ce qui a déjà pu être mesuré sur le bassin amazonien.

* Il s'agit de méthylmercure, seule forme du mercure biodisponible, organique et toxique.



L'anthropologue Pierre Grenand a su captiver le public lors de son intervention. ▲
Des dizaines de personnes sont venues découvrir les cartes toponymiques de l'Oyapock © CB / PAG ▼

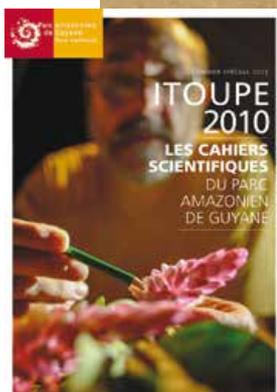
Un Café des sciences sur les cartes toponymiques et historiques de l'Oyapock

Le Parc amazonien et la Canopée des sciences ont organisé un Café des sciences, début février 2015 à Cayenne, sur les premières cartes toponymiques et historiques en langue teko et wayäpi de la vallée de l'Oyapock. Des dizaines de personnes y ont assisté.

Ces cartes sont le résultat de travaux entamés en 2010 par l'Observatoire Hommes-Milieus (OHM-CNRS) et le Parc amazonien à travers le programme « Dynamiques socioculturelles, territorialité et gouvernance dans la commune de Camopi ». Elles sont constituées de nombreuses données toponymiques et historiques, essentiellement recueillies auprès des habitants. Ces cartes ont été distribuées en 2014 aux autorités coutumières de Camopi et Trois Sauts, ainsi que dans les écoles et à la mairie. « Elles représentent pour la population une véritable valorisation de leur histoire et de leur patrimoine culturel et forment un outil pour leur appropriation par les jeunes générations », précise Bertrand Goguillon, chef de service Patrimoines naturels et culturels au Parc amazonien. Ce travail d'inventaire des toponymes amérindiens du Haut-Oyapock a également permis une mise à jour des fonds cartographiques IGN : plus d'un millier de données ont d'ores et déjà été intégrées, pour une meilleure prise en compte des langues régionales.



LES CAHIERS SCIENTIFIQUES S'OUVRENT SUR ITOUPÉ



Le Parc national a sorti début septembre son premier *Cahier scientifique*. Cette revue, publiée par le service Patrimoines naturels et culturels, vise à rendre accessibles les travaux de recherches menés sur le territoire. Le numéro comporte les rapports d'inventaires faunistiques et floristiques réalisés lors de la mission de 2010, ainsi que l'analyse écologique du Mont Itoupé, un protocole de suivi toujours en cours. Il est téléchargeable sur le site internet du Parc amazonien (www.parc-amazonien-guyane.fr/actions/cahier-scientifique-pag-mont-itoupe).

Restitution scientifique du programme « Petites Masses d'Eau »

Début juin, les scientifiques travaillant sur le programme « Petites masses d'eau » ont restitué les résultats de leur travail à l'Université de Guyane. Ce programme, qui a débuté en 2011, vise à adapter des bio-indicateurs des pays européens à la biodiversité de la Guyane. Il a été initié afin de pouvoir disposer d'outils adaptés et conformes aux normes européennes pour mesurer la qualité des cours d'eau.

Les organismes gestionnaires guyanais des milieux naturels (DEAL, PAG, ONF) et les organismes de recherche privée (HYDRECO) et publique (Université de Toulouse, INRA Rennes, Université de Bordeaux, ONEMA) ont collaboré autour de deux thèses afin de créer des indices de qualité des rivières guyanaises, basés sur les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques.

LE PARC AMAZONIEN MUTUALISE SES DONNÉES NATURALISTES

Les données produites par les scientifiques et les agents du Parc amazonien sont publiques. Nombre d'entre elles sont transmises au niveau national et régional.

Le site www.faune-guyane.fr

Le Parc amazonien et le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (Gepog) ont signé en 2015 une convention de partenariat pour encadrer la mutualisation et l'échange de données via le site www.faune-guyane.fr. Un site collaboratif, animé par le Gepog, que tout citoyen peut consulter ou alimenter.

À l'INPN et au SINP régional

Le Parc amazonien transmet également ses données naturalistes à l'Inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr) – un portail national géré par le Muséum national d'Histoire naturelle – qui contribue à alimenter le SINP régional (Système d'information des sites et des paysages). À ce jour, le Parc amazonien a déjà transmis un peu plus de 25 000 observations de faune et de flore provenant notamment des inventaires du mont Itoupé (2010), de la modernisation des ZNIEFF Atachi Bakka et Abattis Cottica (2012) et du programme chasse.

Programme chasse : un effort conséquent

Le programme chasse a permis de réaliser une importante base de données, sans doute la plus importante à l'échelle du bassin amazonien. 650 chasseurs ont participé à ce programme, plus de 5 500 chasses ont été décrites, correspondant à 22 385 données.

En 2015, 3 518 données d'observation de faune réalisées par les agents ont intégré la base mise en place par l'Établissement, qui en compte désormais près de 30 000. Ces données sont progressivement transférées aux bases de données régionales et nationales (SINP...).



◀ Le programme Ressources halieutiques cible une trentaine d'espèces de poissons consommées par les populations du Maroni. © MLN / PAG

[3.2]

ÉTUDE ET GESTION DES RESSOURCES

Le Parc amazonien et ses partenaires, en lien avec les populations, mènent des programmes de recherche sur les territoires pour mieux connaître l'état des ressources. À terme, ils pourront donner lieu à la mise en place de mesures de gestion adaptées, partagées et durables.

Programme pêche : les enquêtes se poursuivent

Le programme Ressources halieutiques continue sur le Maroni. En mars 2015, des missions se sont déroulées sur la Waki et le Tampok afin de poursuivre l'étude de l'état des populations de poissons en site isolé.

Tout au long des mois de novembre et décembre, des enquêtes ont été effectuées à Taluen, Twenké, Antecume Pata, Cayodé, Pidima et Papaïchton, sur les lieux de débarquement. Elles complètent ainsi les enquêtes participatives qui se sont déroulées en 2013 et 2014 dans ces mêmes villages.

2015 a également vu l'arrivée d'une doctorante qui étudiera pendant trois ans la dynamique des aimaras, coumarous, wawas et autres poissons consommés régulièrement par les habitants du Maroni, soit une vingtaine d'espèces au total. Sa thèse permettra de connaître les liens de parenté entre les poissons pêchés à proximité des villages et ceux pêchés très en amont des cours d'eau, en zone non-impactée par des activités de pêche régulière. Elle s'intéressera également à l'état des populations (déclin, stabilisation, augmentation).

L'objectif du programme Ressources halieutiques est de mieux appréhender les capacités de reconstitution des stocks des espèces de poissons recherchées par les populations locales pour leur alimentation.

◀ Des échantillons sont prélevés afin d'être analysés. Ces études permettront, à terme, d'apporter un éclairage sur l'état des stocks des poissons consommés par les populations. © MLN / PAG



Le programme SOPPAG prend fin



Lancé fin 2012, le programme SOPPAG (Suivi opérationnel du pécarí à lèvres blanches du Parc amazonien de Guyane) a pris fin en août 2015. Durant trois ans, le Parc amazonien et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont étudié les pécaris à lèvres blanches.

Localement connue sous le nom de kochoon bwa, cette espèce constitue une ressource très importante pour les populations locales. Face aux fluctuations de présence de ce gibier et sa baisse spectaculaire ces dernières années sur

l'ensemble de son aire de répartition, le programme SOPPAG visait à enrichir les connaissances sur cette espèce, notamment ses déplacements. Plusieurs animaux ont été équipés de colliers satellitaires, tandis que des pièges photographiques installés sur l'ensemble du territoire ont permis de recueillir des informations précises sur les hardes (nombre de jeunes, taille du groupe, heure et date des passages, etc.). Parallèlement à ces dispositifs, des collectes d'échantillons ADN ont été réalisées sur des espèces issues de la chasse et des captures, avec le concours des habitants. Leurs analyses doivent permettre de mieux comprendre les évolutions des populations.

Si le programme SOPPAG a pris fin en août, le travail du Parc et de l'ONCFS se poursuit, notamment la collecte d'échantillons ADN. À noter qu'un livret de présentation du pécarí à lèvres blanches est disponible dans toutes les délégations territoriales et sur le site internet du Parc amazonien.

Chasse : une mission sur le territoire du Parc amazonien

Deux inspecteurs généraux se sont rendus en Guyane du 7 au 30 avril 2015 pour le projet d'élaboration d'une législation sur la chasse dans le département. Ils se sont notamment rendus durant trois jours dans les communes de Maripa-Soula et de Papaïchton, accompagnés par le Parc amazonien. Ils ont rencontré les différents acteurs locaux (élus, autorités coutumières, chasseurs...) afin d'échanger sur différentes dispositions législatives adaptées qu'il serait possible d'envisager au vu des enjeux spécifiques et particuliers du territoire du Parc amazonien.

Entomologie : des pièges automatiques installés sur la montagne Pelée



En juillet 2015, deux pièges lumineux automatiques ont été installés par la Société Entomologique Antilles-Guyane sur la montagne Pelée, à Saül, pour une durée d'un an. Ils sont relevés toutes les deux semaines. Ces pièges permettent de compléter l'inventaire de l'entomofaune effectué de 2011 à 2013 avec d'autres systèmes de piégeage plus sélectifs. En effet, différentes espèces d'insectes sont attirées en fonction de la couleur de la lumière émise par les pièges. « Parmi les insectes déjà collectés, des espèces originales sembleraient déjà être trouvées, ce qui confirme l'intérêt de la poursuite de l'inventaire sur ce promontoire proche du bourg de Saül », explique Raphaëlle Rinaldo, responsable scientifique au Parc amazonien.

ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET PARTAGE DES AVANTAGES (APA) : COMMENT RENFORCER ENCORE LE RÔLE DES COMMUNAUTÉS D'HABITANTS ?

Le Parc amazonien a participé à un colloque sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages liés à leur utilisation (APA), le 26 juin 2015 au Conseil régional de Guyane. Ce dispositif, initié par le protocole de Nagoya (2010), permet de lutter contre la bio-piraterie et le pillage des savoirs traditionnels associés à l'utilisation de ces ressources. Le Parc amazonien et le Conseil régional ont été les précurseurs, en France, de sa mise en application. Le dispositif APA sera étendu à la France entière dès la promulgation de la loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Des représentants des communes et des fédérations autochtones ont pu échanger lors de ce séminaire. L'un des principaux motifs d'inquiétude concerne les modalités de consultation des populations, appelées à donner un avis libre et éclairé sur un projet qui utiliserait leurs savoirs traditionnels. Les participants sont arrivés à la conclusion qu'il fallait s'assurer que les personnes - ou entités - consultées aient la légitimité de se prononcer, mais également qu'elles aient en leur possession tous les éléments nécessaires pour émettre un avis.

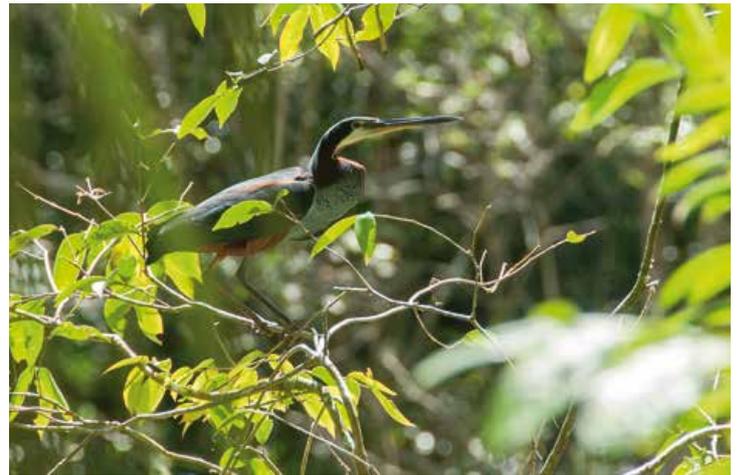
▲ Des systèmes de piégeage sélectif ont été installés sur la montagne Pelée, à Saül.
© SC / PAG

Une colonie de Hérons agamis redécouverte à Elahé

Début mai 2015, Pierre Alounawalé, agent de la délégation territoriale du Maroni (DTM), a découvert une colonie de Hérons agamis aux alentours du village d'Elahé, sur le Haut-Maroni. Une vingtaine d'adultes et deux nids, avec des œufs, ont été observés. L'espèce n'avait pas été signalée depuis treize ans sur ce secteur. « Le Héron agami est un oiseau extrêmement discret ; il fait partie des espèces les moins connues au monde et figure au deuxième rang des hérons prioritaires à préserver sur le continent américain », précise Bertrand Goguillon, chef du service Patrimoines naturels et culturels au Parc amazonien.

Suite à cette découverte, l'Établissement public envisage de mettre en place un protocole de suivi s'intégrant en cohérence avec le plan de conservation récemment établi à l'échelle des néotropiques à l'issue du programme Life + mené par le Gepog. Le Parc a également rejoint le *working group* international mis en place sur cette espèce.

▼ Le Héron agami figure au deuxième rang des hérons prioritaires à préserver sur le continent américain © GC / PAG



Une plante découverte près de Maripa-Soula

Xanthosoma nodosum est une araceae, de la famille des Philodendrons. Cette plante a été décrite en 2015 comme une nouvelle espèce pour la science. Remarquable par sa taille et sa tige couverte de nodosités, elle affectionne les bas-fonds marécageux et les bords de rivière. Le spécimen type a été collecté sur la concession minière SMYD/Auplata de Yaou, sur la commune de Maripa-Soula, au cours d'une étude d'impact menée en début d'année 2015 par le bureau d'étude Biotope. Il s'agit à ce jour de la seule population connue au niveau mondial. Toutefois, trois autres populations de plantes lui ressemblant fortement ont été repérées en Guyane. Une étude approfondie permettra de confirmer ou non leur appartenance à cette espèce, qui semble endémique de l'Ouest guyanais.



▲ *Xanthosoma nodosum* a été décrite comme une nouvelle espèce pour la science. © L. Salomon / Biotope

PLUS D'UN MILLIARD DE TONNES DE STOCK DE CARBONE DANS LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Le Parc amazonien de Guyane a réalisé une estimation du stock de carbone sur son territoire, en utilisant la carte prédictive de la biomasse forestière en Guyane. Il est estimé à 317 tonnes de carbone par hectare, soit plus d'un milliard de tonnes sur l'ensemble du territoire du Parc. 50 % seraient concentrés dans les arbres de plus de 20 cm de diamètre. Des études complémentaires sont menées avec plusieurs partenaires (ONF, CIRAD, GRC, PAG). Ces résultats ont été valorisés dans le cadre de la participation de la Région Guyane et des parcs nationaux aux travaux de la Conférence internationale de Paris sur les changements climatiques (COP21).

Au PAG, les activités scientifiques représentent :

10%

DU TEMPS TOTAL ANNUEL DES EFFECTIFS DU PARC AMAZONIEN

5 à 7%

DU BUDGET GLOBAL DE L'ÉTABLISSEMENT (HORS INVESTISSEMENT), SOIT EN MOYENNE 200 000 EUROS CHAQUE ANNÉE

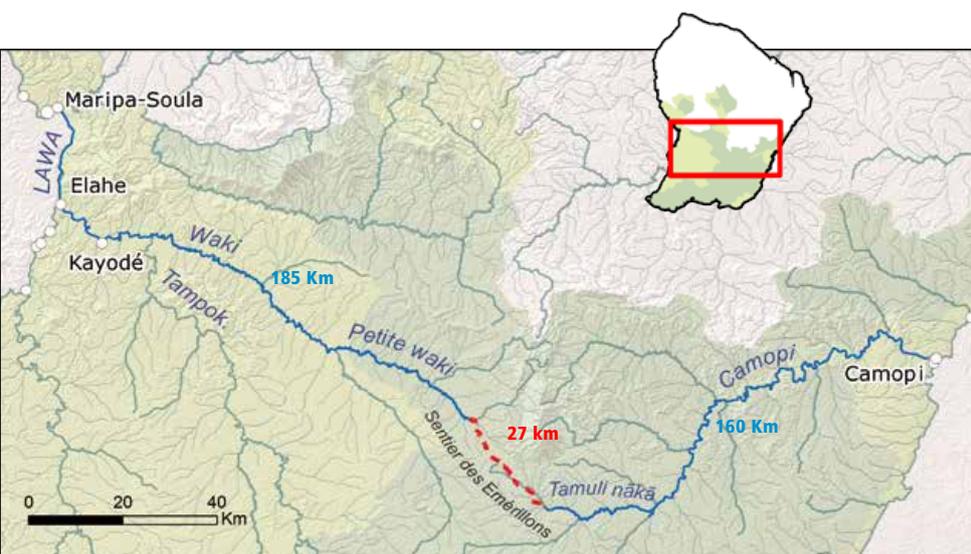
60

UNE SOIXANTAINES D'ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET PLUS DE 70 CONVENTIONS DE PARTENARIAT - AVEC UNE TRENTAINES D'ORGANISMES DE RECHERCHE - ONT ÉTÉ MISES EN PLACE DEPUIS 2009.

- Conformément à l'audit ministériel du Parc réalisé en 2014, ce secteur est en légère augmentation notamment grâce à la mise en place du technicien écologie à Saül.

[3.3] DÉCOUVERTE ET EXPLORATION DES TERRITOIRES

Le Parc amazonien a organisé en 2015 deux missions de reconnaissance et de surveillance dans des zones peu explorées.



Une équipe parcourt le mythique sentier des Émerillons

En mars 2015, une équipe du Parc amazonien, comprenant des agents des trois délégations territoriales, a parcouru le sentier des Émerillons. Long de 350 kilomètres de rivières et d'une vingtaine de kilomètres terrestres, cet itinéraire a été emprunté pendant des siècles par les Amérindiens teko, wayāpi et wayana dans le cadre d'échanges commerciaux et culturels entre l'ouest et l'est de la Guyane. Il n'est quasiment plus parcouru aujourd'hui.

Partie de Maripa-Soula, une équipe du Parc a navigué durant trois jours sur le Lawa, le Tampok, la grande et la petite Waki pour rejoindre Saut Verdun. Une navigation qui n'a pas été de tout repos : « *Notre progression a été freinée par de nombreux chablis* », témoigne Thierry Girardot, adjoint au chef de la délégation territoriale de l'Oyapock.

Au Saut Verdun, les agents ont rejoint le sentier des Émerillons. Après trois jours complets de marche - « *le terrain n'est pas très accidenté, la progression était assez aisée* » - les agents ont atteint Dégrad Claude, où ils ont retrouvé leurs collègues partis eux de Camopi. Trois jours de pirogue supplémentaires - marqués par une descente un peu sportive du petit et du grand Tamouri - leur ont permis de rejoindre l'Oyapock. Neuf jours ont ainsi été nécessaires pour parcourir les quelque 370 kilomètres séparant Maripa-Soula de Camopi.

Cette mission de reconnaissance et de surveillance du territoire visait également à déterminer les enjeux de la région en termes de connaissance scientifique et d'évaluer son potentiel touristique.

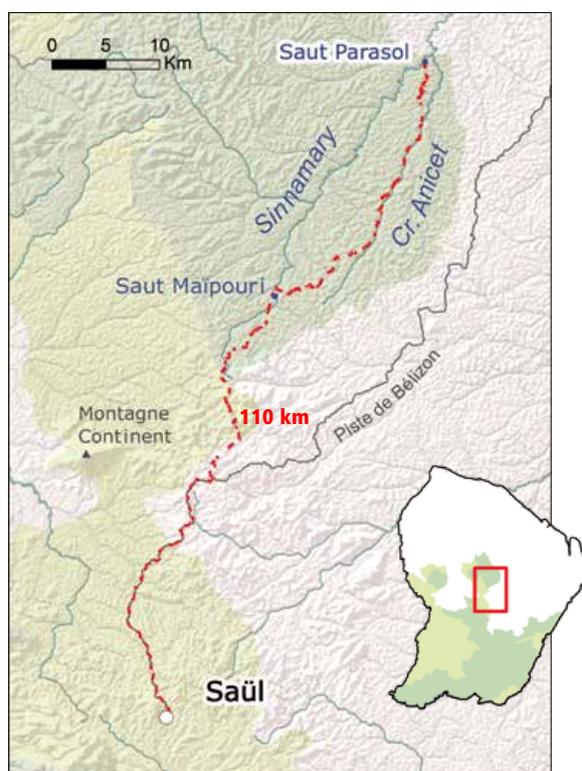
Elle a fait l'objet d'un reportage à retrouver sur la web TV du Parc (<http://parc-amazonien.wmaker.tv>).

Une mission de reconnaissance entre Saut Parasol et Saül

Début novembre 2015, cinq agents de la délégation territoriale du centre (DTC) du Parc amazonien ont relié à pied Saut Parasol (sur le Haut-Sinnamary, en zone cœur de Parc) à Saül. Cette mission de reconnaissance et de surveillance du territoire visait à dresser un diagnostic naturaliste, archéologique et topographique de cette région très peu explorée. Rompus aux missions en forêt, les agents du Parc amazonien de Guyane ont marché une dizaine de kilomètres chaque jour, hors layon, bivouaquant la nuit en bord de crique. Ils ont relié Saut Parasol à Saül en neuf jours, longeant tout d'abord la crique Anicet avant de rejoindre le Sinnamary.

Premier constat, l'absence d'orpaillage illégal dans le secteur. Les animaux qu'ils ont croisés étaient en conséquence souvent peu craintifs et curieux (tapirs, pécaris, hoccas, agamis). Une densité faunistique apparente néanmoins plutôt « moyenne », qui peut s'expliquer par la progression rapide des cinq agents, en saison sèche.

D'un point de vue archéologique, les agents ont découvert une montagne couronnée, signe de l'occupation passée de ce site, ainsi que des polissoirs au niveau de Saut Maipouri. Après huit jours en forêt, ils ont rejoint l'ancienne piste de Bélizon qui les a menés jusqu'à Saül.



▲ Des chablis ont régulièrement freiné le passage des agents qui rejoignaient le sentier des Émerillons © PAG



▲ Une cinquantaine de scientifiques ont participé au programme « Planète revisitée » sur Le massif du Mitaraka, en zone cœur de Parc © EA / PAG

[3.4] SOUTIEN À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

En 2015, le Parc amazonien a apporté son concours technique à deux grandes missions scientifiques qui se sont déroulées en zone cœur.

Mitaraka, une expédition du programme « Planète Revisitée »

Les équipes de la « Planète revisitée », grand programme d'exploration de la nature mené par le Muséum national d'Histoire naturelle et Pro-Natura International, ont pris pied sur les légendaires monts Tumuc-Humac, du 23 février au 25 mars 2015. « Planète revisitée » cherche à acquérir de nouvelles connaissances dans les régions du globe les plus riches en biodiversité mais jusqu'ici peu explorées. Ce programme s'intéresse plus particulièrement aux invertébrés. L'expédition sur le massif Mitaraka visait à réaliser un inventaire des espèces de flore et de faune présentes, avec un accent sur l'entomologie. Une soixantaine de personnes,

dont 46 scientifiques, ont sillonné ces sommets particulièrement difficiles d'accès et méconnus.

Six agents du Parc amazonien ont participé à cette expédition. Certains sont intervenus durant la phase préparatoire, proposant leur savoir-faire reconnu pour ce type de missions en forêt. D'autres ont participé à la phase scientifique, apportant leur expertise naturaliste, notamment en matière de botanique forestière, en appui aux personnes présentes sur le terrain.

En partenariat avec le Conseil régional, l'équipe de cette mission a proposé différentes restitutions aux habitants du territoire.

Le Raid des 7 bornes

Le Parc amazonien a apporté son concours à l'expédition Le Raid des 7 bornes, menée par le CNRS et le 3^e Régiment étranger d'infanterie (REI) du 2 juin au 20 juillet 2015.

Pendant sept semaines, scientifiques et militaires ont relié, à pied, les sept bornes frontières situées au sein de la région des

Tumuc-Humac. Cette mission visait à actualiser les connaissances géographiques de cette zone très peu explorée. Des relevés écologiques ont été effectués et des points de frontière ont été précisés. Les légionnaires ont également mené une mission de renseignement et perfectionné leurs techniques de progression et de vie en forêt profonde.

Le Parc amazonien a fourni un appui logistique, en mettant à disposition des moyens de transport, mais également humain. Des agents de la délégation territoriale du Maroni (DTM) ont en effet accompagné les membres de l'expédition jusqu'à la borne de tri-jonction, à la frontière du Brésil, du Suriname et de la Guyane.

Les résultats de cette mission, qui s'est entièrement déroulée sur le territoire du Parc amazonien de Guyane, seront partagés avec le Parc national brésilien des Tumucumaque.



◀ Militaires et scientifiques ont relié les sept bornes frontières entre la Guyane et le Brésil pendant sept semaines.
© Raid des 7 bornes

ACCOMPAGNER
LES ÉCHANGES CULTURELS.....34

PARTICIPER À LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE
CULTUREL.....35

FAVORISER LA TRANSMISSION
DES SAVOIRS
ET SAVOIR-FAIRE.....37

SOUTENIR LES MANIFESTATIONS
ET LA VIE ASSOCIATIVE
LOCALE.....40



Katali timilikhem wayana, hotte décorée © PAG

4

LA RECONNAISSANCE DES IDENTITÉS CULTURELLES

ACKNOWLEDGING CULTURAL IDENTITIES

Acknowledging and promoting the diversity of cultures on its territory are priority issues for the National Park.

The National Park's team works to establish the necessary conditions for cultural development on the territory of the French Guiana Amazonian Park. Since responsibility in this area is shared, the Park's action can only take place within partnerships involving inhabitants, elected officials, non-profit groups and public agencies working in the field of culture. The National Park is a space that fosters the active participation of all stakeholders, to collectively build the territory's future and its cultures.

La reconnaissance et la valorisation de la diversité des cultures du territoire constituent des enjeux fondamentaux pour le Parc national. L'équipe du Parc national travaille à la mise en place des conditions nécessaires au développement culturel sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. N'ayant pas de compétence exclusive dans ce domaine, son action ne peut s'envisager qu'en partenariat avec l'ensemble des acteurs, habitants, élus, associations et services dédiés à la culture. Le Parc national est un espace qui favorise la mobilisation de tous, afin de construire collectivement l'avenir culturel du territoire.



▲ Cinq Wayãpi de Camopi et Trois Sauts, accompagnés de quatre agents du Parc amazonien (dont deux Wayãpi), sont partis une dizaine de jours en terre indigène brésilienne. Les nombreux échanges avec Les Wayãpi du Brésil ont été filmés pour être montrés à l'ensemble de la population de Camopi et Trois Sauts © CC / PAG

[4.1] ACCOMPAGNER LES ÉCHANGES CULTURELS

Dans une optique de valorisation des identités culturelles et de transmission des savoirs et savoir-faire, le Parc amazonien soutient les initiatives d'échanges intra et extra-communautaires portées par les habitants.

Une première rencontre transfrontalière wayãpi en terre indigène brésilienne

Le Parc amazonien a soutenu le déplacement, fin novembre 2015, d'une délégation de cinq Wayãpi de Camopi et Trois Sauts en terre indigène brésilienne durant une dizaine de jours. Élaboré avec les habitants, l'association Kamopi Wann et les associations brésilienne Awatac et Apina, ce déplacement visait à « favoriser les échanges d'expérience et renforcer les liens entre les deux groupes », explique Claire Couly, chargée de mission Culture et Sciences humaines au Parc amazonien de Guyane.

Quatre agents du Parc, dont deux Wayãpi, ont également participé au voyage. Dans les trois villages de la terre indigène où ils ont été accueillis, les Wayãpi de Guyane ont échangé avec leurs homologues brésiliens sur des thèmes qu'ils avaient préalablement choisis : santé, culture, gouvernance et rôle des associations wayãpi, gestion des ressources... « Sur chaque thématique, ils ont mis en exergue leurs points communs, mais aussi leurs différences », poursuit Claire Couly.

L'ensemble des entretiens, qui se sont déroulés en langue wayãpi, ont été filmés afin de pouvoir être diffusés à Camopi et Trois Sauts. « Les Wayãpi du Brésil ont une grande facilité à s'exprimer face à la caméra pour exposer leurs revendications », note Thierry Girardot, adjoint au chef de la délégation territoriale de l'Oyapock. « Ils sont fortement engagés sur les questions de



gouvernance, de renforcement politique, d'occupation du territoire », ajoute Claire Couly.

Un premier film, présentant des extraits des échanges, sera diffusé sur la place publique de Camopi en janvier 2016. Une restitution aura également lieu à Trois Sauts en début d'année. Des films spécifiques pour chaque thématique abordée lors des échanges vont également être réalisés et seront disponibles pour les habitants de Camopi et Trois Sauts. « La priorité, c'est de faire des films pour les Wayãpi, en wayãpi », précise Claire Couly.

Ces échanges transfrontaliers devraient se poursuivre : les Wayãpi de Guyane ont d'ores et déjà invité leurs homologues brésiliens à venir à Camopi et Trois Sauts en 2016. Ces rencontres ont également fait l'objet d'une restitution au siège du Parc amazonien de Guyane, avec les partenaires de l'Établissement public et les organisations amérindiennes de Guyane. « Il s'agit, pour le Parc national, en relais des acteurs locaux, de donner des perspectives et une pérennité au renforcement de ce type de liens culturels inter et intracommunautaires », précise Bertrand Goguillon, chef du service Patrimoines naturels et culturels.



[4.2] PARTICIPER À LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL

La préservation des patrimoines culturels matériels et immatériels est une des missions principales du Parc amazonien. Ce travail se fait avec et pour les populations.

Recherche sur les grands chants wayãpi à Trois Sauts...

Depuis quatre ans, l'ethnomusicologue Jean-Michel Beaudet mène un projet de recherche participative sur les grands chants traditionnels wayãpi à Trois Sauts. L'objectif est de documenter ce riche patrimoine culturel immatériel et contribuer à la sauvegarde et à la transmission de ces chants auprès des jeunes générations. Jean-Michel Beaudet s'intéresse particulièrement à 40 grands chants dansés, sur un répertoire total évalué à 60 chants. Une fois par an, des ateliers sont organisés dans les villages de Trois Sauts pendant un mois. Les habitants se montrent très volontaires pour échanger autour de ces répertoires. « Ces ateliers participent également à la formation des jeunes gens, qui trouvent un lieu de mise en œuvre de leurs acquis scolaires », ajoute Claire Couly, chargée de mission Culture et Sciences humaines. L'ensemble de ce travail est ensuite restitué et réapproprié par les habitants. « Ce projet relève d'un mouvement général fort qui va de l'oral vers d'avantage d'écrit et vers une appropriation des moyens informatiques au sein de ce groupe culturel qui, jusqu'aux générations récentes, privilégiait principalement la transmission orale », précise la chargée de mission. Les ateliers se déroulent autour de trois volets : la transcription et la traduction des chants, leur enregistrement et enfin l'organi-



▲ Tous les ans, l'ethnomusicologue Jean-Michel Beaudet organise des ateliers participatifs à Trois Sauts © GF / PAG

sation de sessions collectives de chants. Cette étude pourra être portée à la connaissance du public, si les habitants de Trois Sauts le souhaitent.

Le Parc amazonien appuie cette recherche en apportant un soutien financier, technique et logistique, dans le cadre d'un partenariat avec le CRILLASH de l'Université de Guyane.

...et sur les chants et danses teko à Camopi

Le travail de Jean-Michel Beaudet à Trois Sauts a fait des émules. Des anciens de la communauté teko de Camopi l'ont sollicité pour mener un projet similaire sur leur patrimoine culturel chanté et dansé. Celui-ci s'est proposé d'encadrer un doctorant en ethnomusicologie (Florent Wattelier, de l'université Paris Ouest Nanterre) pour initier cette démarche. Une première phase de travail a été réalisée de juillet à novembre en 2015. Florent Wattelier s'est concentré sur les grands chants teko. Deux axes ont été privilégiés : la transcription, l'archivage vidéo et sonore et l'analyse des musiques teko, ainsi que leur transmission. Des ateliers ponctuels ont été organisés avec le musicien Joaquim Panapuy, ateliers auxquels ont été conviés les jeunes de la commune.

Une nouvelle phase de recueil de données est envisagée au second semestre de 2016, avec comme perspective l'étude plus approfondie des danses teko associées aux chants et musique du *tulé*. À noter que si ce projet se focalise en premier lieu sur la conservation et la transmission des musiques et chants traditionnels, il n'écarte pas pour autant de son champ d'observation les musiques de création contemporaine.

Ce projet est issu d'un partenariat entre le Parc national, la Direction des affaires culturelles et l'université Paris Ouest-Nanterre. Ces actions de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel relèvent d'un axe principal retenu par la commune de Camopi pour la mise en application de la charte du Parc amazonien.

Rénovation de 16 presses traditionnelles à cannes à sucre à Papaïchton

Depuis 2013, le Parc amazonien soutient le projet de l'Association des autorités coutumières de la communauté aluku de Guyane visant à rénover et aménager seize presses à cannes à sucre des villages de Boniville, Loca, Cormontibo et Papaïchton bourg. Cette demande initiale provenait des chefs coutumiers, qui n'avaient plus les moyens d'entretenir eux-mêmes ces éléments du patrimoine matériel emblématique aluku, encore utilisés lors de cérémonies traditionnelles tels que le Brokodé et le Puu Baaka (cérémonies entourant le deuil).

L'association a fait appel à des artisans locaux pour l'approvisionnement en bois et la réalisation des presses, ainsi que pour la fabrication des tembés les décorant. L'inauguration de ces presses à cannes s'est déroulée lors de la fête de la gastronomie, le 26 septembre 2015.



▲ Les presses traditionnelles à cannes à sucre ont été rénovées suite à de la demande des chefs coutumiers aluku. © JF / PAG

Publication d'*Aroumans, ressource et usages des Amérindiens du sud de la Guyane*

Le Parc amazonien a consacré le premier numéro de sa collection Guianensis, créée en 2015, à l'arouman. Cette plante constitue la ressource essentielle pour la confection de la majorité des vanneries amérindiennes. De nombreux artisans vanniers ont participé à l'élaboration de cet ouvrage, coordonné et écrit par Damien Davy, ethnologue au CNRS Guyane et directeur de l'Observatoire Hommes-Milieus Oyapock (*lire en page 71*).

Aide à la publication et diffusion des actes du colloque Marronnage

En novembre 2013, un colloque international organisé par l'association APFOM sur le thème des sociétés marronnes des Amériques (« *Marronnages et leurs productions sociales et culturelles dans les Guyanes et le bassin caribéen du XVII^e-XX^e siècles* ») s'est tenu à Saint-Laurent du Maroni. Les actes de ce colloque ont été publiés fin 2015 aux éditions Ibis Rouge.

Dans l'optique de favoriser la transmission de ces connaissances, le Parc amazonien a apporté un soutien financier à cette publication.

Soutien à la connaissance et valorisation du patrimoine historique de Saül

En 2015, le Parc amazonien a apporté son soutien à deux associations qui contribuent à mieux connaître des éléments du patrimoine culturel historique de Saül, à savoir l'orpaillage ancien.

Un appui a été fourni à l'association Aïmara afin de valoriser les résultats issus de l'étude de Pierre Rostand concernant l'archéologie de l'orpaillage ancien à Saül (avec l'appui du programme LEADER/GAL Sud). Cette étude a contribué à décrire les sites d'orpaillage traditionnel et a ainsi apporté des éléments pouvant être valorisés dans des propositions de circuit d'interprétation, à travers notamment la lecture de paysage. Le Parc a également appuyé la venue de M. Tilly, de l'association Studio d'en Haut, en mai 2015. Celui-ci a recueilli, sous la forme d'enregistrements sonores, les témoignages des anciens de la commune au sujet de l'activité minière passée.

Restitution de données de muséologie concernant le patrimoine culturel wayäpi

Le Parc amazonien a appuyé une initiative du Musée d'ethnologie de Vienne de restitution d'éléments du patrimoine culturel wayäpi auprès des habitants de Trois Sauts. La collection de ce musée est aujourd'hui composée d'environ 52 objets traditionnels utilisés par les Wayäpi, de 1200 photos des scènes de leur quotidien ainsi que de 30 dessins réalisés par les Wayäpi. L'ensemble a été collecté entre 1978 et 1979 par Elfie Stejskal, qui a vécu à Trois Sauts pendant un an.

Afin de restituer une partie de ces photos, un membre du musée (Cassio de Figueiredo) s'est rendu à Trois Sauts pendant deux semaines en septembre 2015. Sur place, il a organisé des projections de ces photos, avant de les restituer sous format papier. « *Tout le monde a beaucoup apprécié de voir ces photos. Des jeunes ont reconnu leurs grands-parents, ça rappelait des souvenirs aux anciens* », explique Jérémie Mata, coordinateur socio-culturel à la délégation territoriale de l'Oyapock.

Le Parc amazonien a facilité la venue de cette personne au village. D'abord, en faisant le relai de sa demande auprès du chef coutumier afin de savoir si ce dernier acceptait la venue de cette personne et sous quelles conditions, puis en le soutenant d'un point de vue logistique (transport Cayenne-Camopi).

Mission de prospection archéologique à Papaïchton

Une mission de prospection archéologique s'est déroulée mi-octobre sur le site d'une montagne couronnée à Papaïchton, dans le cadre du projet de mise en valeur et d'extension du sentier La Source porté par le Parc amazonien. Cette opération, qui associait archéologues et agents du Parc, s'est révélée fructueuse : de nombreux mobiliers archéologiques ont été découverts sur le site. Ces données compléteront la carte archéologique nationale et seront prises en compte dans l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune. Les deux archéologues ont aussi profité de leur venue pour faire une intervention au collège sur leur métier et leurs méthodes de travail.

À noter que le Parc amazonien et la Direction des Affaires culturelles ont signé quelques mois plus tôt (mai 2015), une convention cadre en archéologie afin de renforcer et structurer leurs actions conjointes. Cette mission de prospection à Papaïchton en est une belle illustration.

[4.3]

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

Alors que la transmission des savoir et savoir-faire entre les générations a tendance à s'amenuiser, les équipes du Parc amazonien appuie les initiatives visant à créer des espaces de partage des connaissances.

Antecume Pata dispose désormais d'un carbet école

Construit durant l'année par les habitants, avec le soutien du Parc amazonien et de l'association Gadepam, le carbet école d'Antecume Pata accueille depuis octobre 2015 des ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire wayana-apalaï dans le domaine de la poterie, du tissage de coton et de la vannerie. Six « sachants » (experts) locaux, désignés par les Wayana-Apalaï eux-mêmes, animent ces ateliers : quatre hommes dans le domaine de la vannerie et deux femmes dans le domaine du tissage de porte-bébé en coton et de la poterie. « Ces ateliers représentent une réponse à la perte de transmission des savoirs et savoir-faire wayana-apalaï », indique Claire Couly, chargée de mission Culture et Sciences humaines au Parc amazonien. Ces ateliers de transmission, menés durant cinq à six mois entre 2015 et 2016, visent à mieux appréhender la demande locale (entre quinze et vingt personnes participent actuellement), ainsi que la capacité des gens à se mobiliser autour d'un tel projet. Ils proposent en effet un nouveau cadre de transmission des savoirs, différent de celui traditionnellement utilisé : les sachants sont rémunérés*, l'apprentissage se fait par séances dédiées et non par l'observation et le mimétisme au quotidien et au fil du temps. Ces premiers ateliers permettront également d'évaluer si de nouvelles modalités de transmission s'opèrent dans le cadre de ce projet.

À l'heure actuelle, de nombreux objets - vanneries, poteries ou sacs en coton - ont déjà été confectionnés par les élèves. Dans le cas où ces derniers souhaiteraient vendre leur production (au village ou à l'extérieur), les Wayana ont décidé lors d'une réunion qu'une petite partie de la recette devrait revenir aux ateliers, en contrepartie de l'enseignement apporté, afin d'être réinvestie dans l'achat de matériels nécessaires à la pérennité de ces ateliers.

HISTORIQUE DU PROJET

Lors d'une consultation officielle commune avec la Direction des Affaires culturelles et le Parc amazonien en mai 2014, la Commission Autochtone wayana – qui regroupe les chefs coutumiers des villages du Haut-Maroni et le Gran Man Amaïpoti, ainsi que des membres des associations Kalipo et Yépé - a formulé le besoin d'être soutenue pour la réalisation d'actions de sauvegarde de la culture wayana-apalaï. La création d'« écoles wayana-apalaï » dans différents villages du Haut-Maroni a ainsi été évoquée. Elles pourraient accueillir des ateliers de transmission des savoirs et savoir-faire afin de favoriser la valorisation et la conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel wayana-apalaï, par et pour ces derniers. Le premier carbet dédié a été construit à Antecume Pata. Une volonté d'initiative similaire a également été émise par les habitants de Cayodé et se trouve en phase de lancement, avec un appui du Parc amazonien et de la mairie de Maripa-Soula.



▲ Des ateliers de transmission des savoir-faire dans les domaines de la poterie, mais aussi de la vannerie et du tissage, sont mis en œuvre à Antecume-Pata. © CC / PAG

Un film participatif de ces ateliers est également en cours de réalisation et sera destiné aux Wayana-Apalaï pour des diffusions localement.

* Soutien financier conjoint avec la Direction des affaires culturelles.

Les effets attendus de cette phase expérimentale des ateliers sont :

- Favoriser l'émergence de l'école wayana-apalaï à Antecume Pata en faveur de la transmission de la culture ;
- Contribuer à la transmission d'un certain nombre de savoirs et savoir-faire associés à la vannerie, au tissage et à la poterie. Certains ne sont connus plus que par quelques personnes ;
- Évaluer la demande locale en termes d'apprenants ;
- Identifier par ce retour d'expérience les évolutions possibles des modes de transmission afin qu'ils soient adaptés aux contraintes du contexte contemporain.



Confection des tenues traditionnelles des danseurs de Teko Makan

L'association Kumaka, de Camopi, a sollicité un appui du Parc amazonien pour confectionner les tenues traditionnelles des danseurs du groupe Teko Makan. Il s'agit plus précisément des éléments en coton et en laine : *kamitcha* (hommes), *tembakalalu* (femmes), ceintures, *tapacura* (bracelets bras et jambes) et couronnes de coton.

Afin de réaliser ce travail, l'association a embauché durant deux mois trois femmes artisans détenant encore ces savoir-faire. D'autres femmes, qui souhaitaient apprendre à réaliser ces éléments traditionnels, ont assisté à leur confection lors d'ateliers de formation. Conscient de la nécessité de soutenir la sauvegarde, par la transmission et la valorisation, du patrimoine culturel teko, le Parc amazonien s'est placé comme partenaire de l'association Kumaka pour ce projet. À noter que Jérémie Mata, coordinateur socio-culturel au sein de la délégation territoriale de l'Oyapock, a réalisé une courte vidéo de ces ateliers, qui a été transmise à l'association.

Les éléments des tenues en perles et les coiffes en plumes devraient quant à eux être renouvelés en 2016.

◀ Trois femmes ont été embauchées par l'association Kumaka pour réaliser des éléments des tenues traditionnelles des danseurs de Teko Makan. © SC / PAG

Le coton, de la cueillette au tissage

À l'école de Camopi, quatre artisans sont intervenus en classe de CM1 pour transmettre leurs savoir-faire traditionnels autour du coton.

De janvier à mai 2015, des ateliers sur les savoir-faire liés au coton se sont déroulés en classe de CM1 à l'école de Camopi. Les filles ont été initiées à la préparation du coton et au tissage de porte-bébés. Les garçons ont travaillé, eux, sur la préparation des matières premières de la vannerie (arouman, palmier) pour confectionner les outils nécessaires à la collecte et au séchage du coton.

Ces ateliers étaient animés par des artisans de la commune, reconnus pour leur savoir-faire. À travers ce projet, monté avec l'équipe pédagogique, tout un ensemble d'apprentissages fondamentaux ont été retravaillés et approfondis.

Le bilan est positif : les femmes qui ont animé les ateliers ont particulièrement réussi à intéresser les filles au travail du coton et ont lié avec elles une relation qui a permis une transmission des savoir-faire traditionnels. Dans le même-temps, ces ateliers ont permis de valoriser les artisans locaux.

Les élèves ont récapitulé l'ensemble des étapes nécessaires à la confection des porte-bébés et des objets en vannerie sur des affiches. L'ensemble du projet a été présenté aux parents le 30 juin. Ce projet, réalisé par le Parc amazonien de Guyane et l'école de Camopi, s'est inscrit dans le cadre de l'appel à projet de la Région Guyane et de la Direction des affaires culturelles pour l'année 2014-2015 relatif au plan d'Éducation aux arts et patrimoines.



Les élèves de CM1 de Camopi ont participé à des ateliers sur les savoir-faire liés au coton et à la vannerie animés par des artisans © PAG ▶

Soutien à des ateliers de transmission autour du pangui au collège de Papaïchton

En 2015, le Parc amazonien a été sollicité par une enseignante du collège Tafanier de Papaïchton, afin d'appuyer l'initiative de jeunes filles d'une classe de 5^e. Celles-ci souhaitent échanger leurs savoirs et savoir-faire autour de la confection du pangui, après avoir constaté que la transmission ne se faisait plus systématiquement au sein de la famille.

Le Parc amazonien a répondu favorablement en achetant le matériel nécessaire à la confection du pangui. Des ateliers hebdomadaires ont ainsi pu être menés dans le cadre périscolaire, les élèves « sachantes » transmettant aux novices. Ces ateliers ont été complétés par l'intervention ponctuelle de deux intervenantes aluku adultes afin d'enrichir les connaissances et la technique des

jeunes élèves. Ces dernières ont présenté (et vendu !) leurs réalisations au marché artisanal de Maripa-Soula en juin 2015.

Fort de cette première expérience, les élèves ont souhaité poursuivre cette initiative, toujours encadrées par leurs professeurs, durant l'année scolaire 2015/2016.

À travers ces ateliers, trois objectifs sont recherchés : la collecte d'informations et de fonds textiles sur le pangui, la transmission des savoirs et savoir-faire et la pratique de cet élément emblématique du patrimoine culturel aluku. Cette action permet ainsi d'appuyer la reconnaissance du pangui comme patrimoine culturel bushinengé.

CARBET DE YAWAPA : UN LIVRET RÉALISÉ PAR LES ÉLÈVES



En 2013, l'institutrice du village de Yawapa, à Trois Sauts, et le chef de village Laurent Pilaoukou ont initié un projet de construction d'un carbet traditionnel wayâpi, dans une démarche de transmission des savoir-faire relatifs aux constructions traditionnelles. Mené entre juin 2014 et mars 2015, ce projet a également mobilisé les enfants de l'école : la collecte

des matériaux et la construction du carbet traditionnel ont servi de supports à des activités manuelles (maquette, dessins), des travaux de géographie et de cartographie et à des exercices de calcul et d'écriture. Le Parc amazonien, à partir des textes, photos et dessins fournis par les enfants, a réalisé un livret qui a été remis à chaque élève.

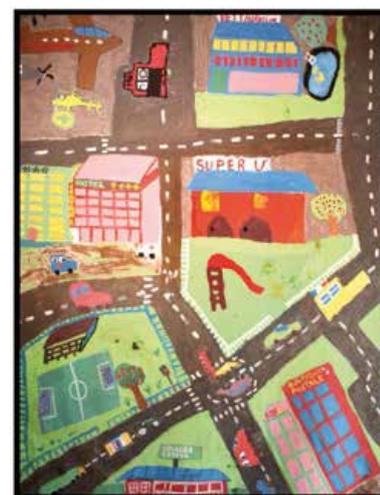
Parler de l'identité amérindienne dans les écoles de Camopi et Taluen

En 2015, des ateliers sur l'identité amérindienne (« *Des images pour se dire* ») ont été réalisés dans les écoles primaires de Camopi (avril) et de Taluen (novembre). Dans chacune des deux écoles, deux groupes de 12 élèves se sont vus demander de raconter, à travers la photographie, la peinture ou l'écriture, différents aspects des deux mondes dans lesquels ils vivent : l'univers traditionnel amérindien et l'univers français républicain. Ils ont été invités à s'exprimer à travers différentes thématiques, comme la forêt, l'abattis ou les animaux pour le monde « traditionnel », ou la fusée Ariane, la vie dans les villes (Cayenne, Paris) et

l'orpaillage pour le monde « français républicain ». Au total, 48 élèves des deux écoles ont participé à ces ateliers.

Ce projet d'éducation et de découverte de soi par l'expression artistique a permis de sensibiliser les élèves à la lecture de l'image et à la pratique de l'écriture. Il était proposé par Miquel Dewever-Plana, photographe, Isabelle Fougère, journaliste et écrivain, et Tiwan Couchilli, artiste peintre.

Les peintures ont été exposées dans ces écoles mais également au rectorat de Cayenne, pour celles de Camopi, pendant l'été 2015.



▲ Les élèves de Camopi et Taluen se sont racontés au travers des photos, des peintures et des textes. © La tête dans les images



▲ Les peintures de Camopi ont été présentées au recteur Philippe Lacombe lors de l'inauguration de l'exposition.

[4.4] SOUTENIR LES MANIFESTATIONS ET LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Sauvegarder et transmettre des patrimoines culturels, favoriser l'expression culturelle sous toutes ses formes, promouvoir les cultures des territoires et de l'interculturalité... Aux côtés des acteurs de la culture et des partenaires institutionnels, notamment les communes et la DAC, le Parc amazonien apporte un soutien à de nombreuses initiatives émanant des associations des territoires, avec une volonté de maintenir la culture vivante et accessible à tous. Plus largement, il s'agit aussi de participer à l'animation de la vie locale.

PROJETS ET MANIFESTATIONS PORTÉS PAR DES ASSOCIATIONS ET SOUTENUS PAR LE PARC EN 2015





COUVERTURE DU TERRITOIRE.....42

DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITÉ
AURIFÈRE ILLÉGALE.....43

POLICE DE LA NATURE.....46

INTERVIEW DU DIRECTEUR
DE L'ONF, ÉRIC DUBOIS.....47

5

PATROL AND SURVEILLANCE OF THE PARK

Surveillance of the territory is one of the key missions of the French Guiana Amazonian Park. The scourge of illegal gold mining has been growing since 2012. In that context, the Amazonian Park's teams have continued their environmental diagnosis and monitoring activities, by air as well as on river and on land, which has enabled the Park to alert the military and police forces leading the fight against this scourge.

In 2015, the number of active sites (just above one hundred) is stable compared to 2014, but illegal gold miners have not been deterred from reoccupying territory even after control operations lasting several months.

SURVEILLANCE DES TERRITOIRES

La surveillance du territoire est une des missions essentielles du Parc amazonien de Guyane. Dans le contexte de recrudescence de l'orpaillage illégal depuis 2012, les équipes du Parc amazonien ont poursuivi leurs missions de diagnostic environnemental, tant aérien que fluvial et terrestre, permettant d'alerter les forces de l'ordre en charge de la lutte contre ce fléau. En 2015, le nombre de sites actifs (un peu plus d'une centaine) est stable par rapport à 2014, malgré un effort de lutte important. En effet, les orpailleurs illégaux n'hésitent pas à réinvestir le terrain même après des opérations de lutte de plusieurs mois.

[5.1] COUVERTURE DU TERRITOIRE

Qu'elles soient aériennes, fluviales ou terrestres, des missions de reconnaissance et de surveillance du territoire sont régulièrement menées sur les territoires par le Parc amazonien de Guyane. En 2015, elles ont permis de couvrir, en linéaire, 5 000 km de fleuves et 1050 km de voies terrestres.

Les missions de surveillance générale

Avec une superficie totale de 3,4 millions d'hectares, le Parc amazonien est le plus grand parc national d'Europe. Un programme régulier de surveillance concerne les zones prioritaires. Par ailleurs, des missions de reconnaissance et de surveillance de zones peu explorées sont menées une à deux fois par an. Deux grandes missions ont ainsi été réalisées cette année, en plus de la surveillance régulière : Maripa-Soula/Camopi via le sentier des Émerillons et Saut Parasol/Saül. Elles ont à chaque fois mobilisé les agents participants une dizaine de jours (*lire en page 31*).

Les missions de suivi de l'orpaillage illégal

La contribution à la lutte contre l'orpaillage illégal est l'une des missions majeures du Parc amazonien. En 2015, 65 missions terrestres, fluviales et aériennes ont été menées dans ce cadre-là.

Elles permettent de réaliser un suivi des activités illégales, mais aussi de leurs impacts (turbidité de l'eau). À noter que douze missions ont été menées avec la Gendarmerie nationale et/ou les Forces armées de Guyane, afin de mettre en commun les compétences judiciaires et la connaissance du terrain.

Les missions scientifiques

Les études scientifiques menées sur le terrain mobilisent les agents du Parc amazonien en zone d'adhésion et en zone de cœur. Des enquêtes participatives, comme le programme pêche, sont réalisées au plus près des populations, dans les communes ou les villages.

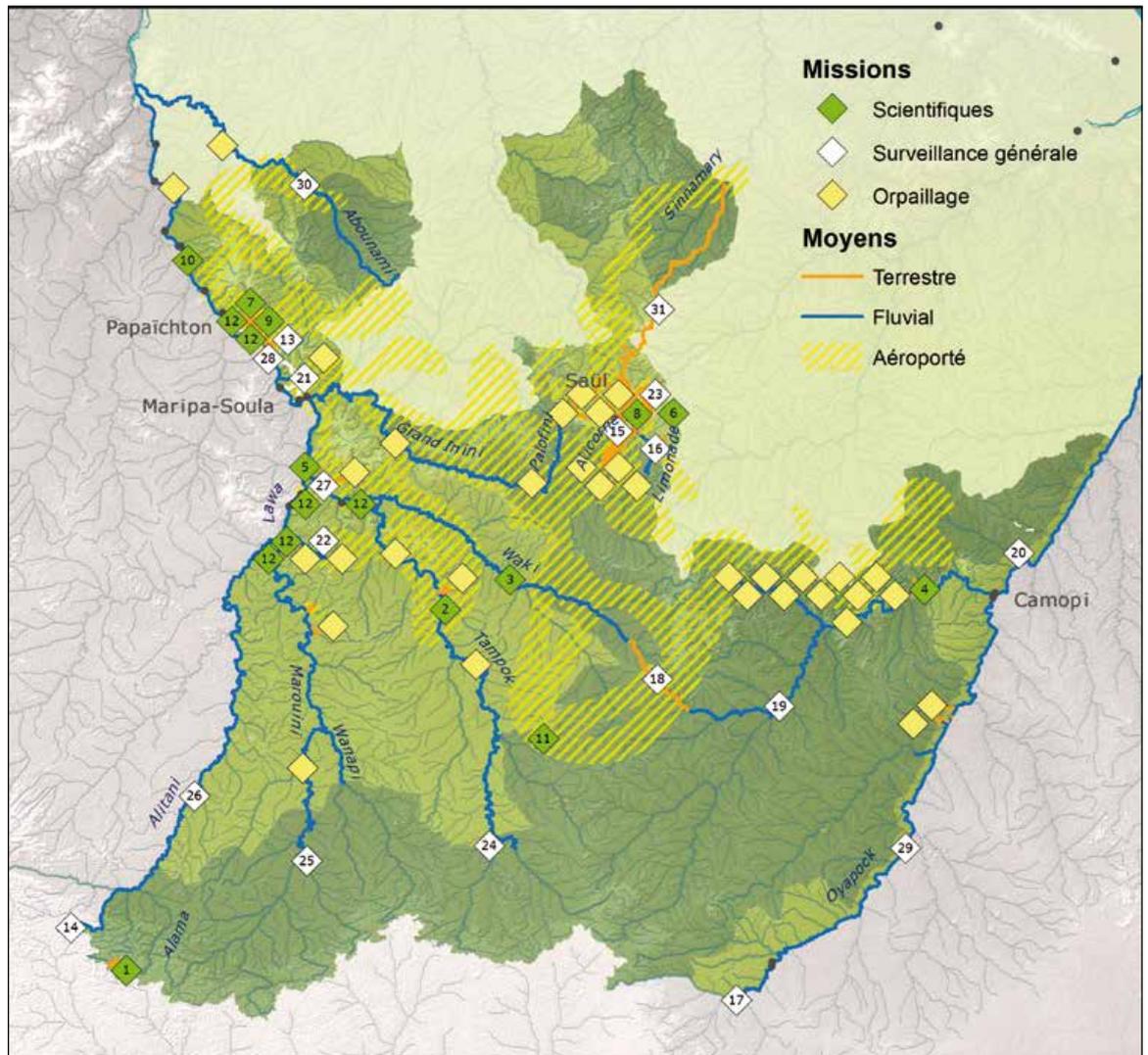
L'Établissement public apporte également un appui technique et logistique aux grandes expéditions scientifiques conduites dans des zones difficiles d'accès, comme le massif du Mitaraka. Les inventaires de la grande faune permettent aussi aux agents d'assurer une présence dans les zones éloignées.

MISSIONS SCIENTIFIQUES

- 1 - Mitaraka (DZ et IKA)
- 2 - Pêche (Tampok)
- 3 - Pêche (Waki)
- 4 - IKA (Saut Chien)
- 5 - Elahé (Hérons agami)
- 6 - Astrocariums minus
- 7 - IKA (Papaïchton)
- 8 - Entomologie (Saül)
- 9 - Archéologie (Papaïchton)
- 10 - Pêche (Kotika)
- 11 - Cartographie des végétations particulières
- 12 - Pêche

SURVEILLANCE GÉNÉRALE

- 13 - Papaïchton
- 14 - Trijonction
- 15 - Limonade
- 16 - Saut Baillou
- 17 - Oyapock - Trois Sauts
- 18 - Emerillons
- 19 - Camopi rivière
- 20 - Sikini
- 21 - Citron
- 22 - Lipo Lipo
- 23 - Saül Nord
- 24 - Tampok
- 25 - Marouini
- 26 - Alitani
- 27 - Tampok (Bois)
- 28 - Amadou - Bamba
- 29 - Rivière Oyapock
- 30 - Abounami
- 31 - Saut Parasol - Saül



▲ Carte de l'effort de présence et des missions du Parc amazonien en 2015. © SIG (PJ) / PAG



▲ Préparation d'une campagne de survol de l'activité minière illégale, en novembre 2015. © DL / PAG

[5.2] DIAGNOSTIC DE L'ACTIVITÉ AURIFÈRE ILLÉGALE

En 2015, 65 missions terrestres, fluviales et aériennes ont été consacrées à la surveillance et au diagnostic de l'orpaillage clandestin sur le territoire du Parc amazonien. Cela représente plus de 650 hommes-jour de présence effective sur le terrain, soit 90 % des missions de surveillance du Parc.

Activité aurifère illégale : une relative stabilité

Opérations menées

- Trois campagnes aériennes de suivi des activités illégales ont été réalisées au cours de l'année selon un protocole éprouvé depuis la création du Parc amazonien. Les deux dernières campagnes ont marqué une étape dans le renforcement des compétences internes : la préparation, l'organisation et la réalisation des campagnes de survol, ainsi que l'analyse des données collectées, ont été entièrement conduites par les agents de l'Établissement.
- Douze missions conjointes avec la Gendarmerie nationale et/ou les Forces armées en Guyane (FAG) ont été mises en œuvre afin de mutualiser les compétences judiciaires et de terrain.
- Neuf missions fluviales, de quatre à cinq jours, ont été menées sur le bassin de la Camopi pour suivre la turbidité des cours d'eau et assurer une présence. À noter qu'en 2015, les 400 relevés de turbidité réalisés par le Parc ont représenté 80 % des données du réseau de mesures mis en place à l'échelle régionale.

Stabilité du nombre de sites actifs

La mission de surveillance hélicoptérée de novembre 2015 a permis de constater la présence de 113 sites actifs, contre 116 un an plus tôt. On note une tendance à l'amélioration au centre de la Guyane (cinq sites actifs en moins), une stabilité à l'ouest (un site actif en moins) mais avec une forte mobilité, et une légère augmentation sur l'est (trois sites actifs supplémentaires).

« Les situations locales sont très volatiles, avec une forte capacité de résilience et de retour à l'activité après les actions de lutte. Cependant, la capacité de production sur chacun des sites actifs semble diminuer dans plusieurs cas suite aux opérations de lutte », explique Denis Lenganey, responsable de la surveillance du territoire au sein du Parc amazonien.

Des axes fluviaux bloqués

Sous la direction du préfet et du procureur de la République, la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) est en évolution permanente pour s'adapter aux nouveaux modes opératoires des orpailleurs clandestins. On assiste à une dispersion de l'activité en petits sites de plus en plus dissimulés sur un vaste territoire, à des déplacements d'orpailleurs clandestins vers de nouveaux sites ou vers les pays limitrophes durant certaines périodes. Le blocage des axes fluviaux de logistique a été réactivé en 2015 par les Forces armées avec la mise en place de barrages permanents sur la Mana et l'Inini. Des patrouilles de contrôle temporaire effectuées par les FAG, la gendarmerie et le Parc ont également été menées sur la Sikini, la Camopi et l'Abouname afin de stopper les flux de carburant et de matériels à destination des sites. Le contournement de ces barrages fait également l'objet de missions de lutte qui perturbent très fortement l'activité des orpailleurs clandestins, dont la rentabilité est ainsi considérablement impactée.

Un tiers des opérations de lutte mené sur le territoire du Parc amazonien

32 % des opérations de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) réalisées par les forces de l'ordre ont concerné le territoire du Parc national. Quatre grandes opérations ont été particulièrement menées cette année, dont des actions simultanées sur les bassins versants de la Camopi et de l'Inini afin de bloquer les flux logistiques. Les missions se succèdent avec de nouvelles opérations sur des sites déjà traités pour casser la velléité des orpailleurs illégaux de réinvestir les lieux.

Pour traiter les zones de puits d'extraction primaire, des destructions par explosifs ont été conduites par l'armée sur le site d'Eau-

Claire, en cœur de Parc (est de Maripa-Soula). L'emploi d'explosifs militaires, moins onéreux que les explosifs civils utilisés pour les carrières, a permis de multiplier les opérations de destruction. Quarante-trois puits ont été détruits par l'armée sur l'ensemble de la Guyane, les rendant inexploitable et particulièrement dangereux en raison de l'effondrement de la zone et de l'instabilité du terrain généré. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réoccupation constatée des puits détruits.

Des sites très bien cachés

Si l'indicateur d'activité sur le Parc amazonien est resté au même niveau en 2015, il convient de préciser qu'il n'existe plus de concentrations d'orpailleurs comparables à celles qui existaient avant ces grosses opérations de lutte conduites en 2015. Toutefois, il faut souligner que les sites sont pour certains très bien cachés. De nombreuses pollutions sont observées sans possibilité de localiser précisément les chantiers, du fait de leur grande discrétion en tête de crique.

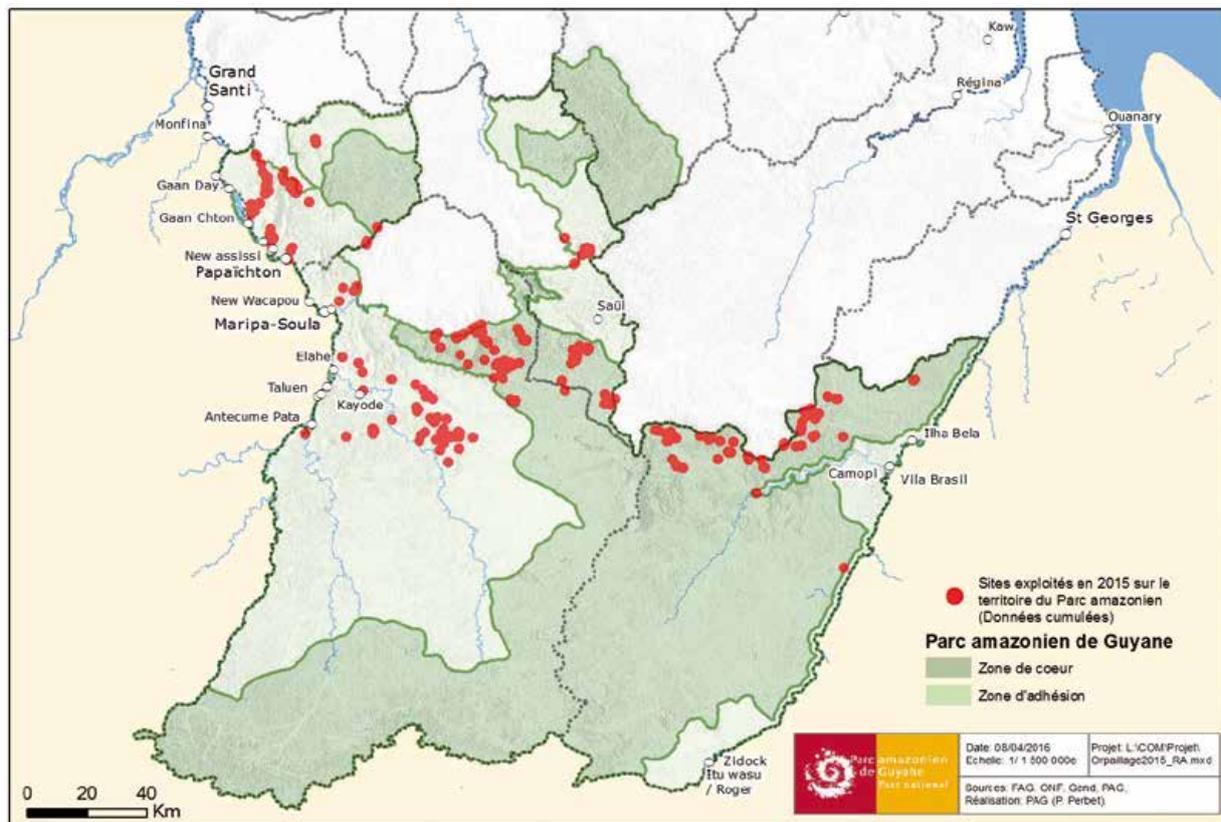
Le nombre de sites actifs reste donc une évaluation basse de l'activité. « La relative stabilité apparente de l'activité démontre la très forte capacité des orpailleurs illégaux à occuper le terrain même après des opérations de lutte de plusieurs mois. Ceci tend à démontrer que les orpailleurs conservent toute leur capacité à réinvestir les territoires. Ils se réorganisent et vont là où le risque est moindre sur le moment. Seule l'occupation longue du terrain apporte des résultats : toute baisse de présence des forces de l'ordre s'accompagne inévitablement d'une reprise de l'activité », précise Bérengère Blin, directrice adjointe de l'Etablissement. La situation sur le terrain ne montre pas, à ce stade, d'amélioration durable et structurelle sur le territoire du Parc amazonien de Guyane. La dispersion des sites nécessite un traitement toujours plus adapté de la LCOI. « La traduction environnementale sera longue à obtenir. Il suffit en effet de quelques sites sur des têtes de criques pour générer une turbidité importante, qui impacte les cours d'eau et la qualité de vie des populations vivant en bordure et en aval de ceux-ci », poursuit Bérengère Blin.



▲ Un site illégal d'exploitation primaire sous forme de puits. © AE / PAG



▲ La tendance actuelle s'oriente de plus en plus vers une dispersion de l'activité en petits sites dissimulés. © PAG



▲ Activité minière illégale sur le territoire du Parc amazonien de Guyane en 2015 © SIG (PB) / PAG

Le point par secteur

Commune de Saül

L'activité a globalement fortement baissé (-55%) suite aux dernières opérations de lutte. Elle atteint fin 2015 un niveau inférieur à celui de novembre 2014. Il reste cependant cinq chantiers et sept campements qui se sont réactivés très rapidement après la fin des opérations. Le temps montrera s'il s'agit d'une tendance durable ou seulement conjoncturelle liée aux missions de terrain. Les secteurs traditionnellement impactés sur la commune (Alicorne, Montagne Continent, Cent-Sous, Vermine) présentent toujours un fort potentiel de réactivation. L'Alicorne semble être particulièrement attractive. Le site de Cent-Sous se déplace au grès des opérations de destruction. Rien ne semble donc définitivement acquis.

Une activité alluvionnaire s'est installée durablement sur la crique Alicorne depuis plusieurs mois. Durant le survol de novembre, une opération de lutte était menée sur le site. Une reprise éventuelle d'activité via une logistique provenant du Grand Inini doit faire l'objet d'une attention particulière.

Commune de Camopi

En novembre 2015, le niveau d'activité est légèrement supérieur (trois sites supplémentaires) à celui constaté en novembre 2014, qui constituait le niveau le plus bas enregistré. L'activité a varié de quelques sites à la hausse ou à la baisse au cours de l'année sur l'ensemble des secteurs habituellement impactés.

Il faut noter la forte baisse de l'activité sur le secteur Émerillon, qui a été divisée par quatre en un an. Il conviendra de vérifier s'il s'agit bien d'une baisse pérenne ou d'un effet saisonnier en raison de la période des basses eaux. L'activité reste importante sur les bassins versants de l'Alikéné et de l'Inipi, dont les turbidités étaient à nouveau fortes en fin d'année, après une amélioration entre mai et juillet. L'activité persistante sur la crique Pian Bois impacte fortement la turbidité de l'Inipi puis de la Camopi.

Ceci ne doit néanmoins pas masquer une nette amélioration de la qualité d'eau sur de nombreuses criques affluentes de la Camopi depuis mars 2015. Mais un des problèmes majeurs reste les flux de pirogues des garimpeiros qui exaspèrent les habitants.

Commune de Maripa-Soula

Le nombre de sites actifs a augmenté de 23% en 2015. Sur le mont Hocco, à l'échelle des deux versants Waki et Tampok, sept chantiers supplémentaires ont été constatés, pour un retour au niveau d'activité de novembre 2014.

Il faut noter également l'apparition de barges sur le Tampok. Il s'agit d'une première sur cette crique depuis de très nombreuses années. Si les orpailleurs clandestins prennent le risque de mettre en place une barge alors qu'ils n'ont pas de solution de repli, c'est que la rentabilité doit être importante et qu'ils estiment avoir peu de risques qu'elle soit détruite par les opérations de lutte. Cette observation est symptomatique de la croissance de l'activité sur le bassin versant du Tampok sur la fin de l'année 2015. On compte sept sites actifs sur les secteurs d'Hélène et de la Lipo Lipo, contre deux l'an passé, soit un triplement de l'activité.

Le site de Tadeu a vu son activité évoluer en fonction des opérations de lutte. En mars et novembre, l'activité était respectivement inexistante et très limitée en raison d'opérations

en cours. En juillet, l'activité avait repris un certain dynamisme, sans atteindre celui des années 2013-2014. La crique Etouane Tchena constitue un nouveau secteur impacté.

Même si l'intensité de l'orpaillage a baissé, le secteur d'Eau Claire et sa périphérie restent actifs en dépit des opérations de destruction des puits. L'activité se maintient aussi sur l'ensemble des criques proches.

L'activité reste stable sur Yaou en dépit des opérations très fréquentes de destruction. Les sites se réactivent très rapidement, avec des déplacements locaux. L'accessibilité depuis le bourg de Maripa-Soula facilite grandement la logistique.

Il convient de rappeler le problème spécifique des barges d'orpaillage sur le Maroni, qui travaillent régulièrement sur la rive française en toute illégalité mais pour lesquelles le flagrant délit reste aléatoire et l'issue des procédures judiciaires très incertaine. Cette situation, qui se trouve dans une relative impasse juridique, doit impérativement être solutionnée pour la crédibilité de la lutte vis-à-vis des populations locales dont la vie est étroitement liée au fleuve. Le procureur de la République a d'ailleurs traité de façon innovante un de ces cas, et, si les résultats sont positifs, la méthode pourra être réitérée.

Site de Tadeu (commune de Maripa-Soula),
en zone cœur de Parc. © PAG ▼



Commune de Papaïchton

À l'échelle de la commune, après une baisse de huit sites actifs en juillet par rapport au mois de mars, l'activité minière illégale est revenue en novembre 2015 au même niveau d'activité que celui de mars. Il faut cependant noter que l'activité reste à 26% en dessous du niveau de novembre 2014 (onze sites actifs en moins). La baisse de l'activité sur le Petit Abounami constatée en juillet ne s'est pas maintenue en novembre. L'activité reste cependant inférieure au niveau de novembre 2014. La crique est dans un état de dégradation extrême. La couleur du cours d'eau est ocre. L'activité sur les trois secteurs d'Enfant Perdu, Lycanaon et Amadou est supérieure à novembre 2014.

La montagne Cottica est un secteur stable avec des déplacements locaux. Mais l'activité reste à un niveau élevé, alors qu'elle était complètement inexistante il y a deux ans. C'est un enjeu fort pour la commune car c'est un site classé et à vocation de valorisation touristique et culturelle.

[5.3] POLICE DE LA NATURE

De nouvelles formations

Les inspecteurs de l'environnement du Parc amazonien de Guyane sont habilités par la loi à rechercher les infractions au code de l'environnement, au code forestier et au code pénal relevant de leur domaine de compétences sur l'ensemble du territoire du Parc national (zone de cœur et aire d'adhésion).

Ces compétences étendues nécessitent de compléter la formation initiale des agents commissionnés. Le cycle de formation engagé en décembre 2014 s'est poursuivi en 2015 avec trois sessions de trois jours réalisées par Juris Natura en lien avec des interventions

de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), de la Gendarmerie nationale et de l'Office national des forêts (ONF) afin de remettre à jour les connaissances déjà acquises, et réaliser de nouveaux modules sur la police administrative et le code forestier. Les agents ont réalisé de nombreux exercices de qualification d'infraction et de rédaction de procédures.

Par ailleurs, trois agents sont devenus réservistes de la gendarmerie après avoir suivi la formation correspondante.

Vingt agents commissionnés et assermentés

Avec la prestation de serment des derniers agents en décembre 2015, le Parc amazonien dispose désormais d'un vivier de vingt agents commissionnés et assermentés pour assurer ses missions de police. Un grand nombre de ces agents sont issus des communes concernées par le Parc amazonien. L'objectif est de faire de la pédagogie auprès des populations concernées, mais aussi de renforcer les capacités de surveillance du territoire, notamment au regard de l'orpaillage illégal. Il s'agit également de faire de ces agents des relais du droit auprès de leurs communautés.

Par ailleurs, la structuration de la brigade nature a été engagée, avec la définition de plusieurs groupes d'agents ayant des missions spécifiques allant de la surveillance et du contrôle en forêt

aux actions de sensibilisation, ceci afin de répondre aux interrogations des habitants.

En décembre 2015, l'équipe forêt a réalisé une journée d'échange avec le Groupe d'intervention de la gendarmerie, tandis que l'équipe sensibilisation rencontrait à Sinnamary les gardes du littoral travaillant à la médiation sur le pripri Yiyi.

Les quinze agents habilités au port de l'arme ont suivi une formation spécifique à l'usage des armes assurée par l'ONCFS. Une instruction spécifique a été rédigée à cet effet afin de régir leur condition de détention, de stockage, de transport et d'utilisation dans un cadre bien défini.

Révision du protocole Parquet

En février 2013, un protocole d'accord avait été ratifié par le procureur de la République et le directeur du Parc amazonien de Guyane pour définir une politique pénale. Compte-tenu d'une part de l'évolution des compétences et des pouvoirs des agents du Parc national, devenus « inspecteurs de l'environnement » depuis le 1^{er} juillet 2013 (des pouvoirs étendus en matière d'in-

vestigation inspirés de ceux des OPJ - officiers de police judiciaire) et, d'autre part, de l'implication croissante de ces agents dans la lutte contre l'orpaillage illégal, il s'est avéré nécessaire de réviser l'ancien protocole.

Le procureur de la République, Ivan Auriel, et le directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane, Gilles Kleitz, ont signé le 23 juin 2015 le nouveau protocole relatif au traitement judiciaire des infractions commises sur le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane en matière d'environnement.

Deux axes prioritaires sont définis :

- La recherche et la constatation de toute infraction ou site lié à l'orpaillage illégal avec la possibilité de procéder à des saisies destructions en zone cœur ;
- La lutte contre la commercialisation d'espèces interdites et le grand braconnage organisé.

L'objet de ce protocole est de formaliser des propositions sur les réponses pénales à réserver aux infractions commises sur le territoire du Parc amazonien (en zone cœur et en aire d'adhésion), selon plusieurs critères : la nature de l'infraction, le dommage à l'environnement et les priorités d'intervention fixées par le Parc en concertation avec ses partenaires (ONF, SMPE, gendarmerie, PAF...).



▲ Ce nouveau protocole prévoit deux axes prioritaires : La lutte contre l'orpaillage illégal et la lutte contre le braconnage organisé © GF / PAG



[5.4] INTERVIEW ÉRIC DUBOIS

L'ONF (Office national des forêts) et le Parc amazonien de Guyane ont de nombreux points en commun. Les deux établissements publics sont, en Guyane, les deux principaux gestionnaires d'espaces naturels, essentiellement forestiers. Ils présentent ainsi des convergences aussi bien techniques que de philosophie générale de gestion respectueuse des milieux et de leurs habitants. De nombreux partenariats lient d'ailleurs les deux institutions, tant dans le domaine de la lutte contre l'orpaillage illégal que de la connaissance des milieux ou la gestion durable des forêts. Eric Dubois, le directeur de l'ONF Guyane, précise ces points.

Comment se décline aujourd'hui la coopération entre l'ONF et le Parc amazonien de Guyane dans la lutte contre l'orpaillage illégal ?

Éric Dubois : Dans le cas spécifique de la lutte contre l'orpaillage illégal, l'ONF intervient dans le cadre d'une mission d'intérêt général qui lui a été confiée par ses ministères de tutelle, à savoir le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Environnement et le ministère des Outre-mer. L'ONF se voit confier un certain nombre de missions spécifiques dans les départements d'Outre-mer, notamment, en Guyane, le suivi et l'évaluation des impacts de l'orpaillage au sens large. Nous travaillons évidemment en collaboration étroite avec le Parc amazonien dans ce domaine. Dans le détail, quatre sous-actions sont prévues dans le cadre de cette mission.

La première, c'est la coordination et la gestion d'un Observatoire de l'activité minière (OAM). Cette plate-forme d'échange d'informations sur l'activité minière est partagée par l'ensemble des organismes chargés de la gestion de ces territoires et de la lutte contre l'orpaillage illégal, dont la préfecture, les Forces armées en Guyane (FAG), la gendarmerie et le Parc amazonien.

La deuxième, c'est la définition et la mise en œuvre d'un programme de survol aérien de surveillance. Nous avons réalisé, en 2015, un peu plus de vingt missions. Nous travaillons également en étroite collaboration avec le Parc amazonien puisque celui-ci, depuis 2015, réalise lui-même et en totale autonomie ce type de mission sur son territoire suite au transfert de compétence qui a été réalisé de l'ONF vers le Parc.

Nous menons également des missions de prélèvement et d'analyse dans le cadre du suivi de la pollution des cours d'eau par les MES (matières en suspension). Enfin, nous sommes chargés de la rédaction d'un bilan annuel des impacts environnementaux de l'activité minière, au sens large cette fois, qui repose en partie sur les observations réalisées par le Parc amazonien sur son territoire. Cela représente pour l'ONF un investissement de 250 h/j en 2015 et de l'ordre de 140 000 euros de prestations hélicoptère financées par nos trois ministères de tutelle.

Des missions conjointes ONF/Parc amazonien sont-elles encore menées ?

Il n'y a plus de missions systématiques communes, ce qui n'empêche pas que l'on puisse en faire de temps en temps. Mais les agents du parc national ont la technicité requise pour réaliser ce genre de missions en autonomie. Les retours de ces missions sont évidemment partagés entre les différents partenaires de l'Observatoire (OAM).

On organise également très régulièrement des échanges techniques sur les méthodes d'identification et de quantification des impacts, sur la planification dans le temps et dans l'espace de

nos missions et puis on travaille également en étroite collaboration sur le rendu de ces observations aux autorités préfectorales et ministérielles.

Existe-il aujourd'hui une véritable convergence sur la quantification des sites illégaux, un point qui, par le passé, a pu faire débat ?

Dans le cadre des comités techniques liés à l'OAM, on a défini des méthodes et des indicateurs le plus précisément possible afin qu'ils ne portent pas à confusion et soient partagés par l'ensemble des partenaires. L'objectif est par exemple que sous le terme « site », tous s'entendent sur ce que cela signifie. Concernant le nombre de sites illégaux présents sur les territoires concernés par le Parc amazonien, on reprend les chiffres du Parc amazonien, qu'on intègre dans notre bilan patrimonial. On est sur des bases tout à fait homogènes entre nos observations, celles du Parc amazonien et celles de nos partenaires chargés de la lutte.

Quel est le bilan de l'activité minière illégale en Guyane en 2015 ?

De ce qui ressort de l'OAM, il y aurait en effet une stabilisation du niveau des activités sur les territoires concernés par le Parc amazonien. On assiste plutôt à une baisse du nombre de chantiers actifs sur le reste du territoire, en grande partie liée à l'effort très important de lutte qui a été consentie dans le cadre des opérations Harpie au cours de l'année. Mais on sait que ce sont des acquis fragiles et qu'il y a une forte résilience de l'activité minière illégale. Il faut donc rester vigilant pour que les sites qui sont abandonnés au moment du passage des Forces armées ne soient pas très rapidement réinvestis.

Notre « spécialité », c'est l'étude et l'expertise des impacts de cette activité sur l'environnement. Ils sont extrêmement durables dans le temps. Une baisse des activités en 2015 ne se traduit pas immédiatement par une baisse de l'impact environnemental global : lorsqu'un site a été défriché, il lui faut plusieurs dizaines d'années pour se reconstituer, de la même manière qu'une rivière polluée par des matières en suspension, par des métaux lourds, etc., mettra également plusieurs années à retrouver un bon état écologique. Il faut bien avoir en tête cette différence dans le temps entre le suivi de l'activité minière à un moment donné sur un territoire et le suivi des impacts. Cela représente un axe de communication du Parc amazonien et de l'ONF envers les autorités. On n'a pas de retour sur investissement immédiat en termes de lutte contre l'orpaillage illégal.

L'OAM recueille également les données issues de l'interprétation d'images satellites réalisées dans le cadre d'un partenariat technique très étroit entre l'ONF et le Parc amazonien. Les deux organismes ont des SIG (Systèmes d'information géographique)

assez performants. Nous avons développé des méthodes de télédétection et de photo-interprétation conjointes assez poussées, que nous partageons d'ailleurs avec nos collègues des autres pays du plateau des Guyanes, que ce soit l'Amapà au Brésil, le Suriname ou le Guyana de manière à développer des méthodes homogènes sur l'ensemble du plateau des Guyanes.

Existe-t-il une réelle coopération entre l'ONF et des structures équivalentes dans les pays voisins ?

Tout à fait. Cette collaboration a pris la forme d'un projet REDD+ financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER Interreg Caraïbes IV), le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), la Région Guyane et l'ONF Guyane. Il vise à harmoniser, entre autres, nos méthodes de photo-interprétation et d'évaluation de l'impact de l'activité minière. Activité minière au sens large, il n'y a à pas de distinction entre activité minière légale et illégale. La différence fondamentale reste que l'activité légale est tenue à la réhabilitation du site après exploitation, ce qui n'est évidemment pas réalisé par l'activité illégale. Un rapport produit en 2015, avec notamment un financement du WWF, a rendu ces éléments publics. Il repose sur l'expertise qui a été développée par l'ONF et le Parc amazonien en matière de télédétection, d'imagerie satellite de traitement de l'image etc.

Dans le domaine scientifique, comment l'ONF et le Parc ama-

zonien travaillent-ils ensemble ?

L'élément fondateur du travail scientifique de l'ONF, c'est tout le travail réalisé sur les habitats forestier de Guyane, avec la mise en place d'un catalogue, suite aux interventions de nos agents Stéphane Guïtet et Olivier Brunaux. Ces travaux ont été reconnus et partagés par la communauté scientifique et le Parc amazonien. Cela nous a conduit à poursuivre cette action sur un certain nombre de projets scientifiques. Il y a eu le projet Diadema avec l'UMR (Unité mixte de recherche) Ecofog, le projet Dynfordiv avec l'UMR Amap... Ces différents projets nous amènent à intervenir régulièrement en zone cœur ou en zone d'adhésion du parc national. C'était par exemple le cas pour la mission Mitaraka du Muséum national d'Histoire naturelle, dans laquelle nous sommes intervenus conjointement avec le Parc en 2015. Nous travaillons aussi ensemble sur la mise en place d'un site de recherche d'accueil pour les scientifiques sur les Monts Galbao à Saül, qui devrait être réalisé en 2016. Pour toutes ces missions, on s'appuie à la fois sur la connaissance du terrain et sur les supports logistiques qui peuvent être assurés par le Parc amazonien. Nous sommes très peu présents physiquement sur les territoires du sud guyanais, nous n'avons pas d'implantation permanente en zone d'adhésion et en zone cœur de Parc. On est tributaire de la logistique que peut nous apporter le Parc amazonien avec sa très forte présence sur le terrain. On pense à la mise à disposition de matériel, de quads ou de pirogues par exemple, mais on



▲ Mission commune de l'ONF et du Parc amazonien © ONF Guyane

« On s'appuie sur les hommes et la logistique du Parc amazonien pour nos missions scientifiques »

s'appuie aussi sur le savoir-faire des agents du Parc amazonien, notamment dans le domaine du layonnage en forêt profonde. D'une manière générale, nos deux établissements sont très soucieux de la rationalisation la plus poussée possible des moyens logistiques. Nous sommes tributaires de moyens qui ne sont pas en augmentation donc il faut absolument trouver une complémentarité dans le domaine logistique. De ce point de vue de la connaissance des milieux, de la participation et de l'appui aux missions scientifiques, c'est un territoire d'échanges très riche entre nos deux établissements.

Quels sont les projets scientifiques en commun à venir ?

En 2016, l'ONF participera à la mission sur les Monts Galbaou avec des agents reconnus pour leur expertise scientifique et de reconnaissance forestière. Nous allons également rééditer l'ouvrage sur les espèces forestières guyanaises, un document de référence attendu par tout le monde, pour lequel nous nous plaçons dans une démarche de partenariat. Cet ouvrage doit comporter tout un volet sur les usages traditionnels des différentes essences forestières, pour lesquels le Parc amazonien a évidemment un savoir-faire en la matière.

Dans le cadre de ces partenariats ONF/ Parc amazonien, l'ONF apporte-il son appui technique à la gestion durable des forêts autour des bourgs, notamment à Saül et Maripa-Soula ?

Nous avons une certaine frustration. La gestion durable des forêts, la mise en place d'une filière bois, c'est vraiment le cœur de métier de l'ONF, c'est notre savoir-faire. Mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'autant l'ONF a vocation à autofinancer son intervention dans la zone qui relève du régime forestier, c'est-à-dire le domaine forestier permanent (la grande forêt hors zone urbaine et zone cœur du Parc), autant le code forestier prévoit que toutes les interventions de l'ONF dans la bande littorale ou dans les communes de l'intérieur doit faire l'objet d'un mandat de gestion de nos ministères de tutelle et d'une prise en charge des coûts d'intervention.

Mais nous avons des moyens extrêmement limités pour intervenir dans ces communes de l'intérieur - des moyens que j'estime à moins de 50 hl/j par an - compte-tenu à la fois des enjeux et de la demande. Le fleuve Maroni connaît une démographie galopante. Maripa-Soula sera bientôt une vraie ville, avec des besoins en bois de construction et en encadrement de la gestion forestière. Nous avons donc entamé une démarche avec l'appui de la DAAF localement, mais aussi du directeur du Parc amazonien, pour alerter nos tutelles sur la nécessité de déployer des moyens y compris ONF sur ces secteurs-là. Pour pouvoir accompagner de façon effective la rédaction des plans de gestion et l'émergence d'une filière bois qui ne demande qu'à se développer. On entame un nouveau contrat d'objectifs et de performances avec notre ministère de tutelle pour la période 2016-2020. Il est clairement mentionné dans les objectifs de ce contrat que ce fameux mandat de gestion prévu dans le code forestier doit être rapidement explicité.

J'espère que cette dynamique de réflexion sur les missions que l'ONF doit assumer, aussi bien dans les communes de l'intérieur que sur la bande littorale, sera portée par l'ensemble des acteurs guyanais et que des moyens conséquents seront mis en place en face. Ce ne sont pas des moyens démesurés :

« Il est nécessaire de déployer des moyens dans les communes de l'intérieur »



on estime qu'avec deux ETP (Equivalent temps plein) dans les communes de l'intérieur, on arriverait déjà à faire un bon travail de coordination, d'animation, etc.

Malgré tout, on n'est pas resté à attendre d'avoir les moyens pour intervenir car on a bien conscience qu'il y a des enjeux et une vraie attente dans les communes de l'intérieur. On a déjà démarré un certain nombre d'actions, dont la rédaction des plans de gestion des forêts de Maripa-Soula, de Papaïchton et dans une moindre mesure de Saül. En terme d'aménagement foncier, la question primordiale reste celle des accès. Tant que les accès aux parcelles ne sont pas organisés, on assiste à un développement anarchique qui se concentre autour des accès déjà existants. Il n'y a pas d'occupation rationnelle de l'ensemble de l'espace disponible. Les habitants s'installent autour d'une piste (comme l'axe Maripa-soula/Papaïchton), on assiste aussi à des installations sans titre et sans demande d'autorisation contre lesquelles il est parfois difficile de revenir en arrière et de régulariser.

Où en êtes-vous dans la structuration de la filière bois ?

Des agents interviennent à temps partiel à Maripa-Soula et Saül. On accompagne la filière qui se met progressivement en place. La gestion durable signifie que l'ONF désigne, contrôle et coordonne la ressource exploitable, mais aussi apporte un appui à la structuration d'une filière qui permet de développer l'emploi et surtout de valoriser localement une ressource disponible. La forêt, aussi vaste soit-elle, n'est pas inépuisable. Il faut également prendre en compte les enjeux en matière de biodiversité, des espèces qui doivent être préservées... Cela fait également partie de nos missions. On a mis en place une micro-filière d'exploitation forestière qui demande à se développer, on travaille avec plusieurs prestataires locaux. On a trois interlocuteurs identifiés à Maripa-Soula et un à Saül. En 2014, on leur a proposé une tournée auprès des entrepreneurs déjà installés du côté de Saint-Laurent du Maroni, afin qu'ils leur transmettent leurs savoir-faire, notamment dans le domaine de l'exploitation de bois compatible avec une gestion forestière durable. On a bien conscience néanmoins que pour passer à la vitesse supérieure, une présence plus appuyée d'un agent sur place serait utile. Une scierie à taille modeste pourrait par exemple tout à fait se justifier sur le secteur de Maripa-Soula.

LES PARC INTÉGRÉ
DANS SON ENVIRONNEMENT
RÉGIONAL.....51

DES CONTRIBUTIONS
AUX ENJEUX MONDIAUX.....53



Leptosome guianensis © Aurélien Brusini

6

COOPÉRATION RÉGIONALE & RÉSEAUX D'AIRES PROTÉGÉES

REGIONAL CO-OPERATION AND PROTECTED AREAS NETWORKS

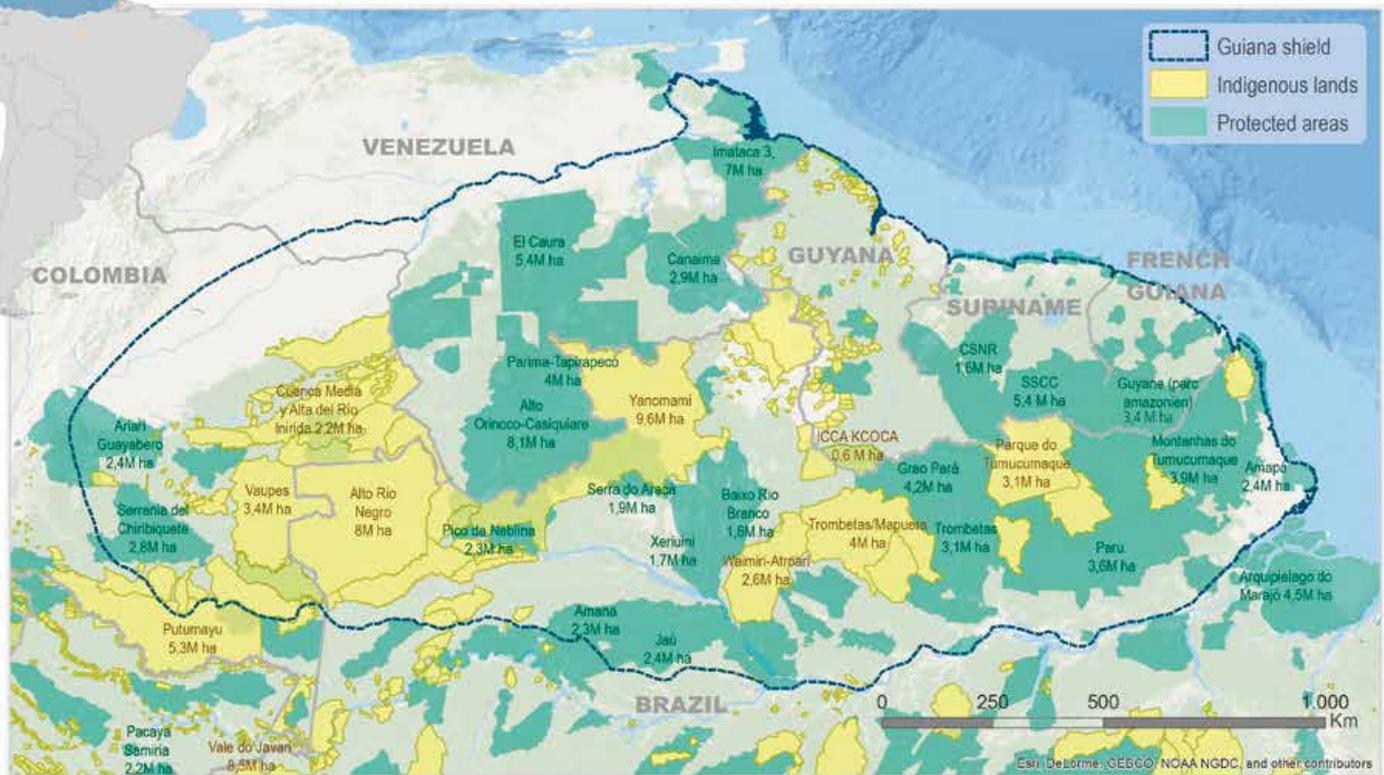
Set in South America, the French Guiana Amazonian Park seeks to develop co-operation with neighboring protected areas, indigenous lands and other forest areas, especially in Amapa, Suriname and Guyana. Dialogue on technical co-operation has been initiated with the management authorities of the protected areas and support organisations in Northern Brazil and Suriname, with attempts to establish a regional conservation alliance (Guyana Amazon North Est Conservation Alliance : GANECA)

In 2015, the Park also joined the Redparques network, which brings together protected areas in South and Central America and the Caribbean. The public establishment also contributed to COP21, the climate conference that took place in Paris in December.

Ancré en Amérique du Sud, le Parc amazonien de Guyane souhaite développer la coopération avec les espaces naturels protégés voisins. Un dialogue technique s'est ainsi engagé avec les gestionnaires des aires protégées de l'Amapá, du Suriname et du Guyana pour tenter d'établir une alliance régionale de conservation (projet GANECA - Guyana Amazon North Est Conservation Alliance).

Le Parc amazonien a également rejoint en 2015 le réseau Redparques, qui regroupe les espaces protégés d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et de la Caraïbe.

L'Établissement public a par ailleurs apporté des contributions pour la COP21, la conférence sur le climat qui s'est tenue en décembre à Paris.



[6.1] LE PARC INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT RÉGIONAL

Des échanges et des actions de coopération se mettent progressivement en place entre le Parc amazonien et les espaces naturels protégés d'Amérique du Sud. L'Établissement public a notamment intégré en 2015 le réseau sud-américain Redparques.

Le Parc amazonien rejoint le réseau Redparques

Le réseau Redparques réunit les quelque 2 000 aires protégées, soit 220 millions d'hectares, de l'Amérique latine et de la Caraïbe. Elles représentent 11% du continent. Le Parc amazonien de Guyane a participé pour la première fois à la réunion annuelle de ce réseau les 11 et 12 août 2015 à Lima, au Pérou. De nombreux sujets ont été abordés, notamment dans le domaine de la coopération entre espaces protégés. Une déclaration commune a été signée et présentée par le réseau lors de la COP21, en décembre à Paris. L'Établissement, qui était représenté par son président, a ainsi pu rappeler l'importance d'un réseau efficace et bien géré d'aires protégées à l'échelle des pays et de la région pour assurer

la réduction des émissions de gaz à effet de serre (déforestation évitée, séquestration du carbone), et le renforcement des capacités d'adaptation aux dérèglements climatiques (protection des côtes et des bassins versants, régulation des régimes hydrologiques, conservation durable des ressources et de la productivité des territoires, etc.).

Le réseau Redparques a été créé en 1983 dans le but de répondre à la nécessité de progresser dans la gestion des aires protégées en Amérique du Sud et à la volonté de partager les expériences et connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du continent.

Faciliter la coopération à travers le projet IAPA

Dans le cadre de cette intégration au réseau Redparques, le Parc amazonien apporte par ailleurs ses contributions au projet IAPA (Intégration des aires protégées de l'Amazonie - financements UE), piloté par plusieurs organismes internationaux sur la région amazonienne : l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour l'Environnement (WWF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et la nourriture (FAO).

Ce projet, qui vise à mutualiser les expériences et améliorer la coopération entre les aires protégées du biome amazonien, a tenu un groupe de travail en novembre 2015 à Bogotá, en Colombie, auquel le Parc amazonien a participé. Ce groupe de travail avait pour objectif d'amener les différents gestionnaires et responsables de réseaux d'aires protégées à faire le bilan des actions menées et échanger des bonnes pratiques ou expériences riches d'enseignements.

Les quatre sous-groupes thématiques (gouvernance, opportunités de conservation, efficacité de la gestion, durabilité financière)

ont vu se réunir dans des formats dynamiques de nombreux représentants de la région : Pérou, Colombie, Brésil, Bolivie, Venezuela et Équateur, les principaux pays du bassin versant de l'Amazone.

Le Suriname et la Guyane française, bien que géographiquement placés sur le plateau des Guyanes, sont aussi des membres actifs du projet. « C'est une opportunité forte pour le Parc amazonien de mutualiser et apprendre des autres aires protégées. Certaines bonnes pratiques développées chez nos voisins sont très innovantes », précise Antoine Messenger, chargé de mission Charte, qui a participé à ce groupe de travail.

Les échanges entre pays se poursuivront en 2016 au travers de la plateforme en ligne développée par le réseau Redparques et d'autres groupes de travail, notamment dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'avancement rédigé à l'occasion de la prochaine conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et en vue de pérenniser la collaboration entre aires protégées.

Vers une alliance des aires protégées de l'est du Plateau des Guyanes

La mise en place d'une alliance des aires protégées de l'est du Plateau des Guyanes (projet GANECA) progresse. Un courrier a été diffusé par le Parc amazonien à l'ensemble des partenaires possibles, en premier lieu au Parc national brésilien Montanhas do Tumucumaque et au South Surinam Conservation Corridor, qui sont ses voisins immédiats. Ceux-ci, ainsi que le Suriname, le Guyana, le Brésil et les organisations WWF et Conservation International, se déclarent très intéressés par une telle coalition, qu'il reste à mettre en place formellement.

Une rencontre transfrontalière interparcs

Le Parc amazonien, la DEAL et le Parc naturel régional de Guyane (PNRG) ont participé fin mars à une réunion de travail inter-parcs à Oiapoque (Amapá) avec les représentants des parcs nationaux brésiliens Montanhas do Tumucumaque et Cabo Orange. L'objectif était d'engager un contact technique entre les quatre parcs frontaliers, d'identifier des attentes et des pistes de travail conjointes. Les sujets mentionnés spontanément étaient tous liés aux sciences naturalistes et environnementales (suivi de l'Oyapock, suivi d'espèces emblématiques, échanges de données).

Des échanges continus

Un dialogue actif a été engagé avec le président de l'Institut Chico Mendes à Brasília. Des échanges se sont également tenus avec le responsable de la division de la Conservation de la nature du ministère de l'Environnement au Suriname, ainsi qu'avec les organisations de conservation actives au niveau régional (Conservation International, WWF Guyanas).

Le Parc amazonien a par ailleurs porté, avec la DEAL et la Région Guyane, la thématique des aires protégées lors de la 9^e commission mixte transfrontière France-Brésil, qui s'est tenue en octobre à Macapá. Une thématique très fortement soutenue par le gouverneur de l'Amapá.

À Paris, à l'occasion de la COP 21 (décembre 2015), le ministre de l'Environnement Ségolène Royal, l'UICN France, l'Agence française de développement et d'autres acteurs ont également fait part de leur intérêt. Le dialogue avec les Brésiliens butte pour l'instant sur une difficulté au niveau fédéral. Une première réunion technique, rassemblant les acteurs de la région, devrait se tenir au premier semestre 2016 à Maripa-Soula, afin de lancer l'élaboration d'un programme technique d'échange et de coopération inter-parcs entre tous les acteurs.



▲ Le président du Parc amazonien Claude Suzanon avec une délégation du Pérou, lors de la COP21 à Paris © PAG

Atelier cartographique à Manaus

À l'invitation de l'ONG américaine Conservation International, la cellule SIG (Système d'information géographique) du Parc amazonien a participé à un atelier de travail cartographique à Manaus (Brésil), les 14 et 15 octobre 2015. Conservation International a présenté le travail qu'elle a réalisé sur le capital naturel de l'Amazonie. Le capital naturel correspond aux réserves de biodiversité et d'écosystèmes naturels nécessaires au bien-être humain. Sa cartographie est un outil essentiel pour accompagner la planification des projets de développement durable et la prise de décision gouvernementale.

Conservation International a effectué une analyse spatiale des données existantes (biodiversité, écosystème, services écosystémiques...) afin d'identifier les zones importantes en termes de biodiversités, d'eau potable, de changement climatique et de sécurité alimentaire. Pour partager et valider ses résultats et méthodologies, l'ONG a invité à Manaus une trentaine d'acteurs concernés par la protection du bassin amazonien, une région composée de neuf pays. Cet atelier de travail a permis de nombreux échanges, rencontres et partages de données entre les participants.



▲ Pauline Perbet, géomaticienne au service Système d'information géographique du Parc amazonien, a participé au workshop sur le capital naturel de l'Amazonie. © Conservation International

PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT SCIENTIFIQUE INTERPARCS

Les 23 et 24 novembre, le Parc amazonien était présent à Montpellier pour l'événement scientifique inter-parcs destiné aux partenaires des parcs nationaux sur la thématique « Les parcs nationaux français, des espaces protégés pour interroger, accueillir et accompagner la recherche ». Il a été de nombreuses fois question de gestion participative des milieux incluant les usagers, les scientifiques et les gestionnaires. Le Parc amazonien de Guyane a partagé son retour d'expérience sur la mise en œuvre d'un protocole d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages sur son territoire et qui devrait être étendu au territoire français dans son intégralité lors de la promulgation de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ce déplacement a été financé par TEMEUM.



[6.2]

DES CONTRIBUTIONS AUX ENJEUX MONDIAUX

Le président du Conseil d'administration, Claude Suzanon, a représenté le Parc amazonien de Guyane à la COP21, la conférence sur le climat qui s'est déroulée en décembre 2015 à Paris. Il revient sur cet événement planétaire.

Les espaces naturels jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique. À l'occasion de la COP21, la Guyane, le nord du Brésil et le Suriname devaient signer une déclaration d'intention pour officialiser leur souhait de coopérer ensemble. C'est un geste fort...

Claude Suzanon : Le bouclier guyanais comprend l'espace formé entre l'Amazone et l'Orénoque, avec une partie du Brésil, du Venezuela et de la Colombie, et l'intégralité du Suriname, du Guyana et de la Guyane. Cela représente une zone exceptionnelle en termes de biodiversité et aussi en matière de « services rendus par la nature », mais c'est une région qui n'est pas encore assez reconnue. On ignore par exemple qu'elle concentre 15 % des ressources en eau douce de la planète, qu'elle a une immense capacité de stockage du carbone... Ces pays sont, de plus, largement impliqués dans la protection des milieux naturels, avec un nombre important d'espaces protégés. La coopération est essentielle pour faire un état des lieux de ce qui se fait dans chaque territoire en matière de recherche et de gestion des milieux naturels. Nous pouvons imaginer des protocoles communs, des études et des stratégies que l'on puisse partager et consolider, malgré les difficultés, liées à la langue notamment (cinq langues pour six pays), afin d'apprendre les uns des autres.

Notre projet de déclaration d'intention est donc un geste fort, pour officialiser notre désir de coopération entre les espaces naturels protégés déjà existants du nord Brésil, du Suriname et de la Guyane, en contact sur 30 millions d'hectares et où vivent des populations avec des histoires communes, de part et d'autres de fleuves-frontières en partage pour le quotidien et l'avenir. Les enjeux sont donc multiples.

La Guyane a également intégré en 2015 le réseau Redparques, qui a présenté une motion lors de la COP21. La coopération à l'échelle du continent est donc en route ?

Intégrer Redparques a vraiment du sens. Ce réseau des aires protégées d'Amérique latine a une vision de la conservation et de la coopération très intéressante, très dynamique. N'oublions pas que les premiers parcs nationaux sud-américains datent des années 1920, bien avant le premier parc français (1963). Cette démarche nous rapproche de nos voisins d'un point de vue environnemental. Nous devons partager nos expériences et nos connaissances des patrimoines naturels et culturels à l'échelle du continent et faire valoir l'importance du biome amazonien.

Être présent à la COP21 a également permis de lier des contacts avec des acteurs qui œuvrent dans le domaine de l'environnement venus du monde entier ?

Oui. Tous les acteurs institutionnels des différents pays, ainsi que les grandes ONG, étaient rassemblés pour la COP21. Malheureusement à cause des attentats de Paris, le nombre

de participants associatifs de terrain a été fortement réduit. Être présent permet d'être à l'écoute de ce qui se passe, de faire connaître son institution et de partager les expériences. J'ai pu rencontrer de nombreuses personnalités parmi les associations, les organisations des différents pays...

Du mieux possible, j'ai essayé de présenter le Parc amazonien, la Guyane et le Bouclier guyanais qui malheureusement ne sont pas assez connus pour ce qu'ils sont et surtout pour leur importante contribution écologique pour la planète. Des échanges riches qui ont permis, je l'espère, une meilleure connaissance de notre Guyane. Comme il est nécessaire, par les temps qui courent, de rechercher de nouveaux partenariats et de travailler en réseaux thématiques, des contacts ont été pris. Il faudra désormais les approfondir.

Le réseau Parcs nationaux de France (PNF) avait également un stand. L'ensemble des parcs ont ainsi pu montrer toute leur implication au sujet du changement du climat au niveau écologique et technique... Chacun a pu parler de constats, de ses actions et de ses projets de coopération. Mais l'un des points forts est quand même la prise de conscience par les plus hautes institutions nationales et internationales que les aires protégées sont une solution incontournable dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela figure d'ailleurs dans la déclaration finale. Dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, c'est leur rôle important dans la conservation des milieux naturels, de la biodiversité et dans les services rendus par les écosystèmes qui a été ainsi reconnu pour l'avenir. Les conférences et débats étaient très riches. La Région Guyane était également présente avec de nombreux visiteurs et les échanges ont été appréciés. Il faut savoir que la Guyane était le seul département d'Outre-mer à avoir un stand à la COP21. Préserver le bon fonctionnement des écosystèmes est plus efficace et moins coûteux que de réparer les perturbations.

Qu'avez-vous pensé de l'accord signé lors de la COP21 ?

Tout le monde voulait un accord, et après de très, très longues palabres, il a été signé. En cela, c'est une réussite. Est-il tenable pour tous ? Pour atteindre les engagements pris, beaucoup de souplesse a été accordée notamment afin de ne pas fragiliser le contexte économique et être dans le consensus malgré tant d'intérêts divergents. Pour les pays pauvres et en danger, qui subissent directement et de manière frontale les effets du changement climatique, c'est une priorité. Ça l'est peut-être moins pour les pays plus protégés et qui peuvent se sentir bien moins concernés. Ce que beaucoup ne veulent pas comprendre, c'est que notre comportement doit rapidement changer pour limiter les impacts de cette catastrophe qui s'annonce... Les sentinelles du climat continueront donc à jouer pleinement leur rôle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....55

RELANCE DU COMITÉ DE VIE LOCALE.....57

RENOUVELLEMENT
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....58

PARTENARIATS SIGNÉS EN 2015.....59



© Aurélien Brusini

GOVERNANCE

The French Guiana National Park, working among French Guiana's institutions, strengthened its ties with local and customary authorities by working closely with them, in particular to implement the charter. The Board of the Park is made of 44 members representing French Guyana, local actors and the State. It is supported by a Scientific council to address issues relating to research, knowledge and access to genetic resources and associated traditional resources. It is also supported by the Local Life Committee, which gives inhabitants a direct say in the the governing bodies of the National Park. In 2015, the Scientific Council was renewed and the Local Life Committee revived.

GOVERNANCE

Intégré dans le paysage institutionnel guyanais, le Parc amazonien de Guyane renforce ses relations avec les collectivités locales et les autorités coutumières, par un travail de proximité pour notamment faire vivre la charte. Le conseil d'administration, organe décisionnel et le directeur s'appuient sur le conseil scientifique pour traiter des sujets de recherches, des enjeux de connaissances et des questions d'accès aux ressources génétiques et savoirs traditionnels associés. Ils s'appuient également sur le comité de vie locale qui permet l'expression des usagers des territoires au sein des instances du Parc national. En 2015, le conseil scientifique a été renouvelé et le comité de vie locale a été relancé.

[7.1] LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Parc amazonien de Guyane s'est réuni à deux reprises en 2015 : le 19 mars et le 24 novembre. Parmi les dossiers abordés, comme les questions relatives à l'orpailage illégal, au budget ou à la charte, nous avons extrait quelques phrases clés issues des heures de débat.

PAROLES D'ADMINISTRATEURS

Concernant la charte



CA du 24 novembre 2015
Serge ANELLI
Maire de Maripa-Soula
« Depuis mon élection, la commune travaille étroitement avec le PAG. (...) Maripa-Soula est prête à signer la convention d'application. »

CA du 24 novembre 2015
Joseph CHANEL
Maire de Camopi
« L'électrification et l'accès à l'eau potable pour les villages sont vraiment des sujets importants et prioritaires. »



Concernant le budget

CA du 19 mars
Claude SUZANON
Président du conseil d'administration
« Depuis des décennies, la Guyane demande à avoir, et a besoin, des fonds pour le rattrapage en infrastructures, mais la réalité est que le déficit budgétaire national a des répercussions dans tous les ministères et également sur les collectivités territoriales. »



CA du 19 mars
Guylaine BOURGUIGNON
1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration
« La Guyane, entre autres, fait de la France une des premières puissances écologiques. Ces atouts inestimables devraient générer une considération au même titre que la Guyane fait de la France et de l'Europe une puissance spatiale. »



CA du 19 mars
Hélène SIRDER
2^e vice-présidente du Conseil régional, déléguée à l'Environnement
« Le Parc amazonien correspond à des attentes et à des promesses qui ont été faites mais force est de constater qu'au fil du temps, il y a un désengagement de l'État par la diminution des moyens. »

CA du 19 mars
Béregnère BLIN
Directrice adjointe du Parc amazonien
« Le PAG comprend les préoccupations des territoires, cependant s'agissant de l'exercice 2014, lors de la présentation du budget initial de l'année, il a été exposé un certain nombre d'actions qui n'est pas remis en cause malgré la ponction sur le fonds de roulement et qui se poursuivra en 2015 comme programmé. »



Concernant la localisation du siège du Parc



CA du 19 mars
Claude DJANI
Conseiller général
« Si le siège du PAG était dans une commune du PAG, il y aurait une autre vision du développement du territoire. Il est difficile de vouloir développer les communes de l'intérieur avec une vision du littoral. »



CA du 19 mars
Gilles KLEITZ
Directeur du Parc amazonien
« Le débat sur la localité du siège a eu lieu dans tous les parcs nationaux car les communes souhaitent une plus grande proximité, plus d'ancrage au terrain, plus de proximité avec le cœur du parc national, etc. Toutes les options sont possibles et envisageables, rien n'est figé. (...) Un débat de fond peut être envisagé et préparé pour un prochain CA à ce sujet. »

Concernant le déploiement de la marque « Esprit parc national – Guyane »



CA du 19 mars
Fabien CANAVY
Conseiller général
« Un producteur d'huile de carapa de Trois-Sauts devra avoir un numéro de Siret et être inscrit à la Chambre des métiers pour pouvoir rentrer dans le label « Esprit parc national – Guyane ». Certains le feront et d'autres pas, cela risque de susciter des conflits au sein des villages. »



CA du 19 mars
Claude SUZANON
Président du conseil d'administration
« Cette démarche nationale peut apporter un plus dans les productions du territoire. Même s'il est vrai que sur le territoire, on est beaucoup dans l'activité informelle, il ne faut pas empêcher les quelques-uns qui le souhaitent de pouvoir adhérer à cette démarche. La marque, quand elle existera, ne sera imposée à quiconque, elle relèvera d'une démarche volontaire des acteurs. »

Concernant l'orpaillage illégal

CA du 19 mars
Xavier LUQUET
Ancien directeur de cabinet de la préfecture
« À ce jour, il n'y a pas de retours de garimpeiros sur les sites détruits par explosifs (...). Sur Bostock, il y a eu une tentative de réinstallation par les garimpeiros mais ils sont repartis d'eux-mêmes car ils n'arrivent plus à exploiter le site. »



CA du 19 mars
Joseph CHANEL
Maire de Camopi
« Bien que les forces de l'ordre aient installé des phares pour éclairer le fleuve, les garimpeiros passent tout de même, rien ne les arrête. »

CA du 19 mars
Didier BRIOLIN
Conseiller de la communauté de communes des Savanes
« La remise en place du service militaire obligatoire pourrait augmenter le nombre de personnes disponibles pour la lutte contre l'orpaillage illégal. »

CA du 24 novembre 2015
Arnaud ANSELIN
Chef du service Milieux naturels, biodiversité, sites et paysages à la DEAL
« Les services de la DEAL sont à disposition pour répertorier, par le biais de photos des saisies alimentaires, les espèces chassées par les garimpeiros. Cela permettra, entre autres, de mieux quantifier l'impact de l'orpaillage clandestin sur la faune sauvage locale. »



CA du 24 novembre 2015
Guy BARCAREL
Capitaine teko de Camopi
« Je demande à ce qu'il y ait un barrage à Camopi et surtout plus de patrouilles la nuit car c'est à ce moment-là que tout se joue : les ravitaillements en matériel, en nourriture et en personnes. »



CA du 24 novembre 2015
Chimili BOUSSOUSSA
Capitaine aluku de Papaïchton
« Je demande à ce qu'il y ait plus d'opérations menées dans la zone des Abattis Cottica, qui est un lieu très important pour les Bushinengés (...). D'autre part, je suis favorable à la collaboration entre les forces de l'ordre surinamaises et françaises pour des opérations conjointes car les chantiers illégaux du côté surinamais polluent énormément le Maroni. »

[7.2]

RELANCE DU COMITÉ DE VIE LOCALE

Le dialogue du Parc amazonien de Guyane avec les populations résidentes est indispensable pour construire et mettre en œuvre des actions de développement adaptées à leurs besoins. Un Comité de vie locale (CVL), organe consultatif du Parc au même titre que le Comité scientifique, a été créé en janvier 2011. Son activité, ralentie en 2014, est en train d'être relancée.

Le Comité de vie locale est composé de deux collèges : celui du conseil des habitants - représentés par 11 responsables de Maripa-Soula et ses écarts, Camopi et ses écarts, Saül - et le collège privé, composé de 10 représentants professionnels (commerçants, artisans, opérateurs touristiques, chasseurs, agriculteurs) et institutionnels (énergie, poste, éducation, santé, gendarmerie). Si les premiers sont élus par les conseils d'habitants, les seconds sont désignés par le Parc amazonien. L'activité du Comité de vie locale a été ralentie par l'absence d'un bureau complet en 2015. Il devenait donc indispensable de restaurer les échanges avec les deux collèges qui le constituent. Ce rapprochement a été engagé par le déplacement sur le terrain des délégations territoriales et du chef du service Développement durable du Parc amazonien, Jacques Grelot, afin de redynamiser les membres du comité et les accompagner dans sa reconstruction.

« *Les échanges ont été particulièrement positifs : les communautés apprécient le fait d'être intégrées, même si elles regrettent parfois le caractère uniquement consultatif de leurs observations. Elles sont toujours avides d'informations sur l'évolution du territoire de leur parc (« notre parc » a bien précisé l'un des participants), sur les recherches et les actions qui y sont menées et sur les réponses à donner à leurs préoccupations quotidiennes* », explique Jacques Grelot.

Les communautés recommandent cependant une plus grande lisibilité dans les informations transmises (langue, explications). Elles font également part de leur souhait de renforcer les contacts, d'appuyer la reconnaissance du Comité de vie locale comme une entité à part entière, y compris pour les autres opérateurs. Elles revendiquent avec insistance une meilleure représentation au



DONNER AU COMITÉ DE VIE LOCALE TOUTE SA PLACE

La constitution de groupements ou d'associations est particulièrement difficile dans les villages de l'intérieur, peu habitués, en dehors des pratiques traditionnelles, à se mobiliser collectivement pour désigner un représentant et faire circuler des observations. Le Parc amazonien de Guyane lance donc une démarche progressive de concertation visant à donner au Comité de vie locale toute sa place du fait de sa représentation légitime au sein du conseil d'administration du Parc.

conseil d'administration de l'Établissement public.

De son côté, le Parc amazonien se prononce fondamentalement pour une concertation rapprochée avec les membres du Comité de vie locale en vue de consolider son fonctionnement :

- Le CVL doit faire preuve d'une plus grande autonomie ;
- Les conseils d'habitants doivent être menés en interne par le CVL ;
- Les réunions doivent être préparées avec et restituées aux membres des conseils d'habitants ;
- Des comptes rendus internes sont prévus ;
- Les membres du CVL doivent se rapprocher des agents du Parc amazonien ;
- Des outils de communication internes au CVL et entre CVL et Parc sont à élaborer ;
- Les membres doivent être formés sur l'organisation des réunions ;
- Un rapprochement simple et plus fréquent du Parc amazonien avec le bureau doit être mis en place ;
- Les réunions du CVL peuvent être délocalisées.

Il a été convenu par le Comité de vie locale et le Parc amazonien d'une relance opérationnelle du comité durant l'année 2016, avec pour objectif la désignation des nouveaux membres, l'élection du bureau, l'ajustement du règlement intérieur et la définition des modalités de son fonctionnement avec l'Établissement public.

[7.3]

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique est l'autre organe consultatif du Parc amazonien. Il conseille le président du conseil d'administration et l'équipe technique dans leurs choix stratégiques, l'évaluation des actions et des résultats et le suivi de la mise en œuvre de la charte du Parc.

Après six ans d'exercice, le premier mandat du Conseil scientifique est arrivé à son terme fin 2014. À l'occasion de son renouvellement, début 2015, la volonté d'intégrer les porteurs de savoirs issus des communautés au même titre que les représentants des sciences plus « académiques » a été réaffirmée. Le Conseil scientifique cherche donc, dans sa composition, l'équilibre entre sciences de la nature, sciences humaines et sociales et praticiens du développement local. Les sciences politiques, la recherche participative ou encore les sciences de l'éducation en milieu interculturel ont complété le champ de cette instance.

Début juin 2015, lors de la première réunion du Conseil scientifique renouvelé, les vingt-trois membres, essentiellement des scientifiques et porteurs de savoirs guyanais, ont élu un nouveau bureau. Marie Fleury, ethnobotaniste et directrice de l'antenne du Muséum national d'Histoire naturelle en Guyane, en a été élue présidente, pour un mandat de six ans. Cinq groupes de travail ont également été créés : agriculture/forêt, tourisme/artisanat, patrimoines culturels matériels/immatériels, biodiversité/enjeux de conservation en zone cœur et représentativité/gouvernance.



23 scientifiques et porteurs de savoirs composent le Conseil scientifique

Sophie ALBY	Sciences de l'éducation, multilinguisme, Université de Guyane
Nadine AMUSANT	Chimie (substances naturelles), CIRAD
Samuel ASSEMAT	Agronomie, CCOG
Joseph ATENI	Botanique, arbres et usages, structures forestières, ONF Guyane
Frédéric BONDIL	Droit, Université de Guyane
Pascale de ROBERT	Ethnologie, sociologie, anthropologie, IRD
Maël DEWYNTER	Écologie, biodiversité, herpétologie, Fondation Biotope
Laure EMPERAIRE	Ethnoécologie, agrobiodiversité, IRD Brésil
Marie FLEURY	Ethnobotanique, pharmacopée, ethno-sociologie, MNHN
Pierre GRENAND	Ethnologie, sociologie, anthropologie, IRD
Pierre-Yves LE BAIL	Ichtyologie, INRA de Rennes
Stéphane GUITET	Géomorphologie, habitats forestiers, gestion et aménagements forestiers, IRD
Christophe LE PAGE	Gestion communautaire des ressources, approche participative, CIRAD Montpellier
Charles MISO	Ethnobotanique, pharmacopée. Aide soignant, dispensaire de Trois Sauts
Serge MULLER	Systématique, biologie végétale, MNHN
Jean MOOMOU	Histoire, Université des Antilles
Rémy PIGNOUX	Médecine, Conseil général de la Guyane
Suzanne PONS	Énergies renouvelables, déchets, développement durable et économie circulaire, ADEME
Cécile RICHARD-HANSEN	Écologie et biologie animale, gestion de la grande faune, ONCFS
Estienne RODARY	Sciences politiques et institutionnelles, IRD
Daniel SABATIER	Botanique, arbres et usages, structures forestières, IRD
Bernard THIBAUT	Sciences de la forêt et du bois, gestion et aménagement forestiers, CIRAD Montpellier
Régis VIGOUROUX	Hydrobiologie, hydrochimie, ichtyologie, Laboratoire Hydreco

[7.4]

PARTENARIATS SIGNÉS EN 2015

CONVENTIONS CADRE

Fondation BIOTOPE

Missions communes de recherche : préparation des missions, mises en œuvre sur le terrain, définition et mise en œuvre d'une politique de communication et de diffusion des résultats de ces missions, mise en place commune des protocoles d'échange et de partage des données résultant de ces missions, éléments règlementaires concernant l'accès au cœur du Parc national et au dispositif APA.

Direction des Affaires culturelles (DAC) de Guyane

Développement des compétences des agents, accès et partage des résultats et des ressources de la recherche archéologique sur le territoire du Parc, assistance et expertise dans le cadre des aménagements de sentiers et des parcours d'interprétation, développement d'animations et d'outils de médiation, promotion de la recherche archéologique programmée, mesures de protection vis-à-vis des sites menacés, consultation des instances du Parc et restitution aux territoires.

EDF

Échanges et partages d'expériences autour des projets, accompagnement du développement local durable des communes, production, mise en commun et capitalisation des données, mutualisation des moyens matériels et humains, EEDD, communication.

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Guyane (EPLLEFPA)

Formation et professionnalisation des agriculteurs locaux, accompagnement des initiatives, des projets et de l'émergence de filières locales, travail conjoint pour favoriser les dispositifs de valorisation des productions agricoles et forestières locales.

GMF

Développement de la randonnée pour déficients visuels à Saül.

GRAINE

Mise en œuvre d'une démarche de soutien à l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDDD) co-construite.

ONF

Gestion forestière, accompagnement à la structuration des micro-filières forêt/bois, diagnostic, surveillance et alerte concernant l'orpaillage illégal, recherche scientifique et suivi en matière d'acquisition de connaissances, formation des agents.

RECTORAT

Développement de l'Éducation au développement durable dans l'académie de Guyane et sur les territoires concernés par le Parc amazonien.

UNIVERSITE DE GUYANE

Soutien à l'étude des grands chants wayäpi à Trois Sauts.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT SIGNÉES EN 2015 (en complément des partenariats liés avec des associations locales, lire en page 40)

Organismes de formation

BGE Guyane - Formation « initiation à la création d'entreprise » à Antecume-Pata.

Association Kwala Faya - Accompagnement de la mise en sécurité des installations électriques intérieure des cinq villages du Haut-Maroni.

Collectivités

Région Guyane - Formation-action « Mise en sécurité des installations électriques domestiques des habitations du Haut-Maroni ».

CCOG - Encadrement d'un médiateur maîtrise de l'énergie pour accompagner les populations du Haut Maroni dans le cadre du projet d'électrification des écarts.

Mairie de Papaïchton - Réalisation du Plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune, - Création d'une station radiophonique communale, - Réhabilitation du patrimoine bâti de Loka et de Boniville.

Mairie de Maripa-Soula - Développement de l'activité d'agro-transformation à travers une démarche collective, - Études de préqualification et géotechniques dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie à Cayodé et Taluen.

Mairie de Cayenne - Participation d'artisans des territoires concernés par le Parc au marché artisanal de Cayenne.

Centre de ressources politique de la ville de Guyane - Mise en œuvre de la Démarche jeunesse.

Organismes publics

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de Guyane - *Mise en œuvre de l'Observatoire photographique des paysages sur les territoires du Parc amazonien de Guyane.*

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de Guyane - *Opération « Manger local à Maripa-Soula ».*

Office national des forêts (ONF) - *Suivi de la grande faune par la méthode des IKA sur le territoire de Camopi, - Surveillance aérienne des activités d'orpaillage illégal (juillet 2015).*

Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) - *Formation au tir, maniement d'armes et techniques d'intervention de police.*

Pôle Emploi - *Formation-action « Mise en sécurité des installations électriques domestiques des habitations du Haut-Maroni ».*

Instituts de recherche

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 & CNRS - *Expédition Raid des 7 bornes.*

Université de Montpellier & CNRS - *Étude des petits mammifères dans les villages de Trois Sauts et comparaison avec un village du Haut-Maroni.*

Université Paris Ouest Nanterre - *Soutien d'une thèse de doctorat sur l'étude de la musique et des chants teko et appui à des ateliers de transmission du patrimoine culturel immatériel teko à Camopi.*

Muséum national d'histoire naturelle - *Expédition La Planète revisitée (volet terrestre).*

Musée d'ethnologie de Vienne - *Restitution d'un fonds documentaire wayāpi à Trois Sauts.*

Laboratoire HYDRECO - *Gestion des ressources halieutiques du Haut-Maroni.*

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - *Opération Adaptation et renforcement de l'indice invertébrés pour les petites masses d'eau.*

Associations environnementales

Association GEPOG - *Partage de données faune.*

Association Kwata - *Partage de collections de tissus d'origine animale.*

Association Ne plus jeter - *Mise en œuvre d'une démarche de réemploi et de sensibilisation auprès des filières professionnelles du sud de la Guyane.*

Société entomologique Antilles-Guyane (SEAG) - *Étude de l'entomofaune de saison de pluies du Mont Itoupé & Étude de l'entomofaune de la Montage Pelée (Saül).*

Espaces protégés

Parcs nationaux de France (PNF) - *Campagne de communication du déploiement collectif de la marque des parcs nationaux de France.*

Réserve naturelle régionale Trésor - *Suivi de la grande faune par la méthode des IKA sur le territoire de Camopi, - Mise en œuvre du protocole herpétologique sur le Mont Itoupé.*



▲ Le recteur Philippe Lacombe et le directeur du Parc amazonien Gilles Kleitz officialisent leur partenariat dans le domaine de l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). © JMM / PAG



▲ La convention de partenariat entre le GRAINE et le Parc amazonien vise à optimiser le service rendu aux communes et aux populations dans le domaine de l'EEDD. © PAG



▲ Le Parc et le Parc amazonien signent un nouveau protocole. © GF / PAG

LES RESSOURCES HUMAINES.....	62
DU CÔTÉ DU PERSONNEL.....	63
ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	64
ACHATS & LOGISTIQUE.....	65
LES GRANDES LIGNES DU BUDGET.....	68
COMMUNICATION	70

8

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

LIFE OF THE INSTITUTION

In 2015, the public institution continued installing infrastructure and facilities within its three ranger districts to provide personnel with favorable working conditions. As part of the three-year employee training program (2014-2016), several courses were set up, in particular relating to workplace health and safety.

In addition, the Amazonian Park drew up its communications strategy for the next two years and published the first work in its new collection, « Guianensis ».

L'Établissement public a poursuivi, en 2015, l'installation des infrastructures et des équipements au sein des trois délégations territoriales afin de donner aux personnels les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Le Plan de formation triennal (2014-2016), a permis de mettre en place plusieurs formations, notamment dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail.

Le Parc amazonien a par ailleurs élaboré sa stratégie de communication pour les deux prochaines années et a sorti le premier ouvrage de sa nouvelle collection, « Guianensis ».



Amazonian Wayana Tressé en papyrus © R. Lietaer (coll.MCG)

Tapekwa ilalamaë wayäpi © R. Lietaer (coll.MCG)

[8.1]

LES RESSOURCES HUMAINES

90 AGENTS PERMANENTS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Déprécarisation des agents contractuels

Dans le prolongement de la loi Sauvadet de 2012, trois agents de catégorie A se sont inscrits aux concours leur permettant de passer du statut de contractuel à celui de titulaire de la fonction publique. Deux agents ont été reçus, respectivement dans les corps d'Attaché et d'Ingénieur des Travaux Publics de l'État (ITPE).

Par ailleurs, quatre agents (deux en catégorie A et deux en catégorie B) ont obtenu en 2015 un contrat à durée indéterminée (CDI), après six ans d'ancienneté. Deux concernent des emplois dérogatoires. Cette démarche renforce la stabilisation des équipes en offrant aux agents concernés un cadre d'emploi sécurisé.

Agents recrutés en contrat à durée déterminée (CDD)

Le Parc amazonien de Guyane a procédé à des recrutements en contrat à durée déterminée (CDD) pour remplacer des agents partis ou pour des missions spécifiques (contrats sous financement extérieur).

Treize agents ont été recrutés en 2015, sur des CDD conventionnels : quatre ont obtenu un contrat court (moins de 6 mois), deux des contrats moyens (1 à 2 ans) et sept un contrat long (3 ans).

Par ailleurs, 13 agents en contrat répondant à un besoin temporaire de très courte durée ont été recrutés en 2015, en renfort au sein des délégations territoriales et de certains services du siège durant la période de juillet à novembre 2015.



Les effectifs au 31/12/15

Effectifs physiques (nbre de postes budgétaires)	90
Effectifs équivalent temps plein (ETP) présents	85
Effectifs équivalent temps plein travaillés (ETPT) présents	87

Nombre de postes au 31/12/15 (hors CAE/CUI, VCAT, Leader)

Catégorie	Titulaires	Contractuels	TOTAL
A	5	23	28
B	5	20	25
C	11	26	37
Total	21	69	90

Répartition par site (postes budgétaires) au 31/12/15

Catégorie	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Siège	11	26	37
Maroni	7	23	30
Oyapock	1	14	15
Centre	2	6	8
Total	21	69	90

Résidence d'origine des agents

Guyane	Communes de l'intérieur	41
	Littoral	29
Autres	Hexagone	17
	Autres DOM / Étranger	3
Total		90

Plan de formation

Le Plan de formation triennal (2014-2016), a permis de mettre en place en 2015 plusieurs formations en interne, en intra et en externe.

Le plan triennal n'étant pas figé, le Parc a pu, en fonction des demandes, réadapter les besoins des services ce qui a permis de répondre à des priorités qui n'avaient pas été inscrites au plan initial.

Le montant initialement alloué au budget formation a été de 25 000 euros, uniquement pour les coûts pédagogiques. Toutefois, un réajustement positif du budget au second semestre a permis à l'Établissement public de mettre en place un plus grand nombre de formations. L'enveloppe globale incluant aussi les coûts annexes (transports...) s'élève à 58 968,11 euros.

Il est important de souligner qu'une recherche systématique d'optimisation des coûts est mise en place, notamment :

- en cherchant prioritairement des prestataires présents en Guyane ; à défaut, en faisant venir les prestataires sur place et en générant des groupes significatifs d'agents à former ;
- en déployant au mieux la formation interne : le travail d'identification d'agents ayant une compétence pointue et transférable dans un domaine précis, eux-mêmes formés à la fonction de formateur, se poursuit ;
- en optimisant les trajectoires de formation : la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) continue, les outils de définition des besoins en formation et l'évaluation des actions formatives se renforcent.

Sur un effectif de 90 agents, 70 ont été formés en 2015.



▲ Trente-huit formations ont été organisées en 2015 pour les agents du Parc amazonien © SB / PAG

COÛTS PÉDAGOGIQUES

37 498,57

COÛTS ANNEXES

21 469,54

Nbre d'agents formés par catégorie

A	B	C
15	17	38

Nbre de formations réalisées

38

Nbre de stagiaires

70

Nbre de jours

281

Nbre d'heures

2 215,5

Les thématiques principales de formation ont été :

- Administration, gestion, management ;
- Aménagement, développement durable ;
- Connaissance et suivi du patrimoine naturel et paysager ;
- Élaboration d'une stratégie de communication interne et externe ;
- Communication, accueil du public ;
- Droit et police de la nature, dont commissionnement ;
- Sécurité ;
- Technologie de l'information et de la communication.

Le plan de formation 2015 a été un outil d'adaptation des compétences des agents de l'Établissement aux enjeux et missions qui leur sont dévolus. Il s'inscrit naturellement dans les dimensions d'amélioration continue et d'actualisation de l'organisation du Parc amazonien, dans le but d'optimiser le service rendu par l'Établissement.

Santé et sécurité au travail

Depuis 2009, date de l'engagement de la direction du Parc amazonien, l'Établissement s'est doté de différents documents et dispositifs de l'action santé et sécurité. Ces données sont périodiquement mises à jour ou renouvelées, telle l'actualisation en 2016 du document unique (DU) de prévention des risques qui permettra l'adoption de nouvelles actions de prévention dans la logique de protection des agents en situation de travail.

Aujourd'hui, le plan d'actions de prévention des risques de l'Établissement comprend 122 actions et est constitué principalement d'actions de formation et d'achat de matériels et équipements de protection.

Dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail, des actions de formation ont été mises en œuvres en 2015 :

- Habilitation électrique (initiation et expert)

Une nouvelle norme fixe le type d'habilitation que tout salarié confronté à un risque électrique doit posséder pour exercer son métier.

En tant qu'employeur, le directeur du Parc a l'obligation d'habiliter le personnel qui intervient sur les installations électriques. Ces habilitations doivent être précédées d'une formation spécifique.

Deux formations ont été assurées au Parc pour des agents dit non électriciens (niveau initiation) et pour des agents ayant déjà des connaissances et une pratique plus poussée dans ce domaine (niveau expert).

- Formation en abattage contrôlé

Cette action de formation de formateur forestier a été mise en place pour permettre à Gaëtan Mathoulin de perfectionner ses compétences et intervenir auprès des publics qui se trouvent sur le territoire du Parc, en particulier les porteurs de projet.

Des acteurs santé et sécurité au travail au sein du Parc amazonien

Chaque délégation territoriale de l'établissement est dotée d'un(e) assistant(e) prévention, accompagné(e) d'un conseiller-prévention basé au siège, dont le rôle est d'assister et d'alerter la direction sur les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents de l'Établissement.

Pour continuer sur des bases consolidées, un contrat a été passé en 2015 avec le Centre interprofessionnel de santé au travail de Cayenne, visant à mettre en œuvre un plan global de suivi médical des agents, notamment des plus exposés, et de prise en charge des risques professionnels. Ce plan contient, outre les visites médicales obligatoires ou renforcées, des actions spécifiques comme les visites de contrôle des délégations territoriales. Une équipe composée du médecin du travail, de l'ergonome et de l'assistant social s'est rendue en octobre 2015 à la délégation territoriale de Maripa-Soula et l'antenne de Taluen. Le rapport remis par le médecin permettra à la direction d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail de ses agents. Ces visites se poursuivront en 2016.

L'assistant social de l'établissement joue aussi un rôle important auprès des agents par l'écoute et l'aide concrète qu'il leur apporte. Une vingtaine d'agents l'ont rencontré en 2015.

Enfin la commission vestiaire, composée d'agents de l'Établissement, a pu se réunir quatre fois en 2015 pour réfléchir aux modalités de renouvellement des équipements de protection individuelle et effets d'habillement.



▲ Gaëtan Mathoulin (deuxième en partant de la droite) a été formé aux techniques d'abattage contrôlé pour pouvoir intervenir auprès des publics vivant sur les territoires concernés par Le Parc amazonien © FR / PAG

[8.2] DU CÔTÉ DU PERSONNEL

Amicale du personnel

L'amicale Tukusipan a poursuivi cette année ses activités en faveur du personnel et de leurs familles. Sorties, loisirs, participation à des manifestations sportives (Marathon de l'espace à Kourou, Challenge des Amazones à Régina), voyage... Les propositions de l'Amicale sont variées. À noter que le bureau élu en 2012 accomplissait sa dernière année de mandat. Pour la présidente Claudia Berthier, qui a décidé de passer la main, une page se tourne : « J'ai voulu m'investir pour dynamiser l'Amicale, accomplir beaucoup de choses avec les collègues. Les valeurs portées par l'Amicale sont la cohésion, l'esprit d'équipe. Elle permet aux agents de se côtoyer en dehors du cadre du travail, avec les enfants, autour d'activités sportives ou de découverte. »

Les délégations territoriales profitent également pleinement de l'Amicale, notamment la délégation territoriale de l'Oyapock, qui a organisé cette année pique-niques, arbre de Noël, etc. Le bureau de l'Amicale sera renouvelé au tout début 2016. Claudia



Berthier souhaite une bonne réussite à son successeur : « Le plus important selon moi, c'est de garder l'esprit d'équipe. Car l'Amicale est avant tout le résultat du travail d'équipe de toutes les personnes qui veulent s'investir. »



PORTRAIT D'AGENT GERMAINE EBONG : « JE ME SENS CHEZ MOI À CAMOPI »

Discrète, simple et sociable - « Je peux rester une journée avec quelqu'un rien qu'à parler » - Germaine Ebong aime les activités « de vieille », dit-elle dans un éclat de rire : papotage, perles ou jeux de

cartes... Cette jeune diplômée n'a pourtant que 25 ans, et vient de rejoindre l'équipe de la délégation territoriale de l'Oyapock comme responsable Développement à Camopi.

Ingénieure agronome spécialisée dans les pays en voie de développement, formée dans la gestion de projets à l'Istom de Cergy-Pontoise, Germaine Ebong a poursuivi ses études à Montpellier Sup-Agro dans une formation d'ingénieure spécialisée sur le système alimentaire durable. C'est là qu'elle entend parler pour la première fois du Parc amazonien de Guyane, à travers une offre de stage : « C'était à une époque où j'étais intéressée par les différents modes de valorisation du manioc. Donc le projet de gragerie proposé dans le contenu du stage m'avait beaucoup intéressée. J'ai postulé et j'ai eu la chance d'être prise pour mon stage de fin d'études. »

Et voilà Germaine qui se retrouve directement de Montpellier à Camopi pour six mois de stage entre 2014 et 2015 sur son thème de prédilection : le développement agricole. Passer d'une ville moyenne de France hexagonale à un village isolé sur l'Oyapock en Guyane, ne désorientait pas la jeune demoiselle qui a l'habitude des grands écarts. Elle qui pendant toute sa scolarité a fait la navette entre la France (région parisienne) et le Cameroun (pays de ses parents), plus précisément Yaoundé, capitale économique, et Zamakoué, le petit village de sa grand-mère en pays bété.

Elle se dit tout de même un peu surprise en arrivant à Camopi : « J'ai été perturbée quand j'ai vu que dans le fin fond de Camopi, dans les coins les plus reculés, il y avait des points d'accès à l'eau potable et l'électricité. Un service minimum était assuré. Là, ça m'a rappelé qu'on était sur le territoire français ! C'était un peu naïf de ma part, mais ça m'a surpris. »

Germaine n'a pas vu passer les six mois à Camopi. Un travail qui lui plaît, des collègues avec qui elle s'entend très bien et des

amitiés qu'elle noue dans le village. À la fin du stage, elle retourne en France hexagonale mais lorsque quelques mois plus tard, elle voit une offre d'emploi émanant du Parc amazonien qui se libère à Camopi, Germaine n'hésite pas un seul instant. « J'étais très motivée à l'idée de revenir à Camopi. J'avais vu les potentiels de la commune et les freins qui pouvaient se poser. J'avais vraiment envie de travailler avec les habitants et les élus pour essayer de lever ces freins et construire des vrais projets de territoire. J'avais envie d'être partie prenante de ce processus-là. »

Pour Germaine Ebong, le Parc amazonien est l'un des outils qui peut contribuer au développement de la commune. « Mais je pense qu'on a besoin de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, surtout la mairie, la CCEG et la CTG, si on veut aller dans la durabilité. » Germaine est prête à relever le défi du développement. « Je pense m'épanouir au sein du parc national. Pour le moment, les projets me plaisent, sont stimulants. On est en phase de rédaction des projets, j'aimerais les voir mis en œuvre et aboutir. »

Sa priorité, c'est l'Homme. Il doit être au centre des projets de préservation de l'environnement et de développement : « Protéger les populations et faire en sorte qu'elles puissent avoir les ressources qu'il faut pour pouvoir bien vivre, c'est essentiel. »

Les Camopiens ne peuvent que se réjouir d'avoir un agent aussi engagé pour leur cause et qui cherche aussi à les comprendre, voire à se fondre dans la population. « Notre culture est différente, mais je n'ai pas vu ça comme une barrière. Il n'y a pas vraiment de barrière. Des fois, je me retrouve dans des cachiris où je ne comprends pas les discussions, mais ça me donne envie d'apprendre la langue... Je ne me sens pas exclue, c'est à moi de faire l'effort d'apprendre la langue pour pouvoir être encore mieux sur le territoire. Je ne vais pas dire que j'apprends, sinon mes collègues vont se moquer de moi, mais j'essaie. » Qu'on se le dise, Germaine se sent très à l'aise sur les bords du Haut-Oyapock : « Je suis vraiment chez moi à Camopi. Je me sens 100 % habitante de la commune. Je n'ai pas vraiment d'ancrage, je me sens bien là où je suis. »



▲ Le chantier de La Maison du Parc à Saül va être réceptionné début 2016. © PAG

[8.3] ÉQUIPEMENT ET INFRASTRUCTURES



68

L'ensemble des activités du Parc seront centralisées sur un même site. © PAG ▲

Délégation territoriale du centre (Saül)

Maison du Parc

En lien avec la commune et la Direction des affaires culturelles, le Parc amazonien a investi dans la remise en état et la modification intérieure d'un bâtiment qui devient ainsi la Maison du Parc de Saül. Le chantier va être réceptionné en janvier 2016 et dotera la délégation territoriale du centre (DTC) d'un ensemble de bureaux et d'une salle de réunion en adéquation avec ses besoins. Les installations de chantier, particulièrement bien conçues, pourront être utilement transformées en 2016 en atelier/stockage de matériel, afin de centraliser sur le même site les activités administratives, l'accueil du public et la logistique de la DTC.

Délégation territoriale de l'Oyapock (Camopi)

Logements et espaces logistiques

En décembre 2015, le Parc a réceptionné ses espaces logistiques et les deux logements en construction à Camopi. Les travaux auront duré un an, et offrent aujourd'hui un espace de travail et un confort d'hébergement qui permettra de renforcer l'efficacité du Parc amazonien sur la commune. Les logements offrent chacun trois chambres et une surface habitable de 120m² au total, agrémentés d'une terrasse. Les espaces logistiques, d'une surface utile d'environ 220m², comportent des ateliers, un entrepôt et un bloc sanitaire. Le tout est autonome en énergie solaire, tandis que l'eau potable est fournie par le réseau communal.



Les espaces logistiques et Les deux logements de la délégation territoriale de l'Oyapock, à Camopi. © PAG ►



◀ À Papaïchton, Les deux bâtiments réhabilités serviront de logement de passage et d'espace de stockage © PAG

Délégation territoriale du Maroni (Papaïchton)

Réhabilitation d'un bâtiment

Le PAG a notifié fin 2015 un chantier de remise en état a minima du bien acquis en 2014. Les deux bâtiments serviront de stockage et de logements de passage pour permettre aux personnels en mission d'avoir une logistique plus souple et de renforcer ainsi l'efficacité des actions et projets menés par l'Établissement au profit de Papaïchton.

[8.4] ACHATS ET LOGISTIQUE

Marchés publics

En 2015, trois marchés à bons de commande notifiés en 2014 ont été reconduits. Neuf nouveaux marchés ont été notifiés, dont quatre pluriannuels. Deux marchés de travaux (maison du PAG à Maripa-Soula et deux logements à Taluen) sont reportés en 2016.

Marchés (publiés et attribués)

- Marchés de nettoyage à Maripa-Soula et Rémire (2 lots)
- Marché de Maîtrise d'œuvre à Camopi (pôle logistique)
- Marché de travaux de la maison du Parc de Saül

- Marché de prestations de location d'hélicoptère avec équipage, marché à bons de commande
- Marché de prestations d'agence de voyage, marché à bons de commande
- Marché d'achat d'un véhicule (DTM)
- Marché d'assurances (4 lots)
- Marché de fournitures informatiques.

Publié 2015 mais non attribué : marché d'effets d'habillement (15 lots).

Répartition par type de marché public

Type de marchés	Nbre de marchés	Montant total	Nbre de marchés	Montant total	Dont prestataires locaux
<u>Fournitures</u>	1	18 731 €	2	47 4145 €	100%
<u>Service, prestations intellectuelles</u>	1	12 645 €	3	130 761 €	100%
<u>Services, prestations intellectuelles à bons de commande</u>	3	59 470 €	2	153 836 €	100%
<u>Travaux</u>	1	202 760 €	2	207 462 €	100%
TOTAL	6	293 606 €	9	539 204 €	

Achats

1 220 bons de commande ont été émis en 2015 : 702 concernaient des achats hors transports aériens et hébergement, dont 90% auprès de prestataires locaux.

Logistique

La cellule logistique de l'établissement est quotidiennement sollicitée pour faciliter l'acheminement de matériels vers les délégations territoriales ou mettre en place des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'Établissement.

En 2015, les contributions notables de la cellule ont notamment porté sur :

- La livraison par pirogue d'un véhicule adapté aux déplacements des agents à la délégation territoriale du Maroni à Maripa-Soula ;

Gestion des stocks

Dès 2015, l'Établissement a souhaité améliorer la gestion de ses stocks en se dotant d'un logiciel libre mieux adapté à ses besoins. Le service Système d'information a procédé à la récupération des données du siège du Parc et des délégations afin de les transférer sous ce nouveau logiciel. La gestion des stocks du siège, des délégations de Camopi et de Maripa-Soula pour le secteur mécanique, est déjà opérationnelle. Le processus sera achevé en 2016.

- La remise en service du véhicule grue, pour notamment faciliter le déchargement des pirogues à Maripa-Soula ;
- L'achat de 2 moteurs HB 4Temps pour le Maroni et l'Oyapock qui vont permettre de tester cette technologie en situation réelle, plus économe et moins polluante que le 2Temps ;
- Mise en service effective de la gestion des stocks ;
- Marché public pour l'habillement.

[8.5] LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2015

L'enjeu pour l'année 2015 pour l'Etablissement, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, était de renforcer la démonstration de la valeur ajoutée du Parc amazonien sur les territoires le concernant. L'adoption de la charte et la mise en place des conventions d'application ont impliqué le déploiement de moyens humains et financiers pour rendre effectifs les décisions et les engagements auprès des communes. 2015 a été marquée par le déploiement de moyens humains en amont de la mise en place de ces conventions.

Conformément aux orientations et objectifs fixés par le COB et la feuille de route Priorités pour l'année 2015, le Parc a maintenu son effort sur la surveillance de l'orpaillage illégal, ainsi que sur les actions en matière de croissance verte, afin de confirmer la dynamique lancée depuis plusieurs années.

La concordance avec le taux de consommation de crédits 2014 doit prendre en compte le fait qu'il n'a pas été possible sur l'exercice 2015 de comptabiliser les charges à payer. Ceci en raison du changement de logiciel et du passage de la comptabilité en mode GBCP.

RÉALISATION DU COMPTE FINANCIER

Charges de fonctionnement	2 083 032,31 €
Frais de déplacement, mission et réception	226 517,29 €
Achats non stockés (petit matériel, carburant, équipements...)	272 176,07 €
Locations (aéronefs, immobilier...)	181 166,36 €
Communication et filmographie	125 702,77 €
Frais postaux et télécommunication	110 489,44 €
Etudes et recherche	50 721,39 €
Entretien, maintenance et réparation	55 749,21 €
Formation du personnel (dont coût pédagogique : 56.486,92 €)	92 190,56 €
Conseils et assemblées	28 505,25 €
Transport collectif de biens et de personnes	173 216,68 €
Assurances	43 082,18 €
Dotations aux amortissements	345 726,34 €
Dotations aux provisions (dépenses intervention et dépréciation actifs circulants)	6 918,62 €
Autres (sous traitance, documentation, autres prestations extérieures...)	370 870,15 €
Charges de personnel	4 847 058,47 €
Charges d'intervention	216 510,58 €
Subventions accordées	159 115,08 €
Dotations aux provisions	57 395,50 €
Emplois (investissement)	1 208 843,03 €
Construction (<i>immobilisations en cours</i>)	1 024 038,95 €
Logiciels, matériel de transport, de bureau, informatique et divers	182 405,48 €
Cautionnement	2 398,60 €
TOTAL DEPENSE	8 355 444,39
Produits (fonctionnement)	6 544 651,12 €
Ressources (investissement)	-
TOTAL RECETTES	6 544 651,12 €

L'exécution budgétaire de l'année fait apparaître :

Résultat de l'exercice 2015 (déficit)	- 659 890,13 €
Variation du fonds de roulement pendant l'exercice 2015	- 436 912,31 €
Fonds de roulement cumulé à la fin de l'exercice 2015	2 988 646,22 €
Trésorerie au 31 décembre 2015	1 136 657,28 €
Variation de la trésorerie pendant l'exercice 2015	-118 094,33 €

Le fonds de roulement brut de l'établissement constaté au 31/12/15 est de 2.988.646,22 €.

Sont déjà fléchées sur le fonds de roulement de l'établissement les AE nécessaires pour la construction de la 1^{ère} tranche de la Maison du Parc de Maripa-Soula (1 450 000 €), ainsi que l'acquisition de bungalows pour Taluen (bungalow à usage de logement et de maison de passage, 150 000 €). Il est à noter que le fonds de roulement brut tient compte d'une part des recettes notifiées mais dont les encaissements ne sont pas effectifs et d'autre part du report de crédits en investissement sur les opérations déjà engagées, en cours.

BILAN FINANCIER - EXERCICE 2015

Au final, les réalisations budgétaires de l'exercice en dépenses se sont établies à 8.355.444,39 € et se sont décomposées de la façon suivante :

- Charges de personnel : 4.847.058 € dont 335.986 € de charges de pensions civiles ;
- Charges de fonctionnement : 2.083.032 € (dont dotations aux amortissements et aux provisions : 410.040 € et annulation produits exercices antérieurs : 85.827 €) ;
- Charges d'intervention : 216.511 € ;
- Emplois : 1.244.298 €.

Les réalisations budgétaires de l'exercice (fonctionnement et investissement) se sont traduites par des recettes globales d'un montant de 7.806.491,59 € soit un taux d'exécution de 99,5%, et des dépenses globales d'un montant de 8.355.444,39 € soit un taux d'exécution de 92,4% (réalisation en fonctionnement : 94,7 %, en intervention : 89% et en investissement : 82%).

Recettes

Les produits de l'Etablissement sont en augmentation par rapport aux dernières années. La subvention pour charges de services publics a été maintenue dans son intégralité. Un complément de cette subvention d'un montant de 450.000 € a été constaté sur la fin d'exercice. Comme pour les années précédentes, l'Etablissement n'a pas constaté de crédits alloués en investissement (pas d'Autorisation d'Engagement de notifiée).

Dépenses

Fonctionnement

Les charges de personnel représentent 68 % du budget de fonctionnement de l'Etablissement (soit +7% par rapport à 2014). Les charges de fonctionnement représentent 29 % du budget de fonctionnement de l'Etablissement. Elles sont en diminution de -10 % par rapport aux réalisations de 2014. L'Etablissement a poursuivi son objectif de rationalisation des dépenses. Des diminutions ont été constatées sur quasiment tous les postes de dépenses. Néanmoins certains postes ont connu une tendance à la hausse (électricité, locations immobilières, travaux d'entretien et dotations aux amortissements et aux provisions).

Investissement

L'investissement d'un montant de **1.208.843,03 €** comprend notamment l'acquisition :

- de matériels de transport (pirogues, moteurs, véhicules, embases...) pour 42.683,64 € ;
- de mobiliers pour 3.212,05 € (aménagement pôle 4) ;
- de matériels de bureau et informatiques pour 36.285 € ;
- des travaux d'installation et d'aménagements divers (aménagement de bureaux, réhabilitation bureaux...) pour 15.128,80 € ;
- de logiciels pour 8.395 € ;
- d'outillages et de matériels techniques (broyeur à branches, tronçonneuse thermique, débroussailleuse, tondeuse...) pour 28.003,40€ ;
- de matériels divers (citerne à eau, fusils à pompe, gilet pack balistiques, matériel sonorisation, caméra, appareil photo, télémètre, panneaux solaires...) pour 48.006,59 €.

Mais aussi la réalisation d'infrastructures :

- Finalisation de l'aménagement du pôle 4 au siège pour 4.230 € ;
- Solde de la construction du bâtiment commun à Taluen (annexe mairie) pour 50.000 € ;
- Rénovation de la Maison du Parc à Saül pour 187.769,20 € ;
- Construction de deux logements et d'un atelier logistique à Camopi pour 671.878,68 € ;
- Maisons du Parc à Camopi et à Maripa-Soula (MOE, étude de sol) pour 110.161,07 € ;
- Cautionnement pour 2.398,60 € (logement de fonction et bac de récupération de déchets).

Répartition des dépenses 2015 par enveloppe budgétaire

Dépenses de fonctionnement	2 083 032,31 €
Dépenses d'intervention	216 510,58 €
Dépenses de personnel	4 847 058,47 €
Dépenses d'investissement	1 208 843,03 €
Total	8 355 444,39 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2015

Frais de déplacement, mission et réception	226 517,29 €
Achats non stockés (petit matériel, carburant...)	272 176,07 €
Locations	181 166,36 €
Communication et filmographie	125 702,77 €
Frais postaux et de télécommunication	110 489,44 €
Etudes et recherches	50 721,39 €
Entretiens, Maintenances et réparations	55 749,21 €
Formation du personnel (dont coût pédagogique : 73.757,07 €)	92 190,56 €
Conseils et assemblées	28 505,25 €
Transport collectifs de biens et de personnes	173 216,68 €
Assurances	43 082,18 €
Subventions accordées	159 115,08 €
Dotations aux amortissements	288 330,84 €
Dotations aux provisions (dépenses intervention et dépréciation actifs circulants)	64 314,12 €
Autres (sous-traitance, documentation, autres prestations extérieures...)	370 870,15 €

Financements apportés par le Parc amazonien de Guyane en 2015

DONNÉES 2013	DONNÉES 2014		
207 359 €	135 594 €	Actions d'acquisition de connaissances	158 174 €
238 534 €	156 497 €	Actions de développement.....	148 365 €
30 080	35 632	Éducation et coopération culturelle	24 064 € 16,2%
21 414	17 622	Patrimoine culturel	5 539 € 3,7%
144 486	85 154	Développement économique local	93 728 € 63,2%
42 554	18 089	Evènement culturel	25 034 € 16,9%
445 893 €	292 091 €	Total.....	306 539 €

[8.6] COMMUNICATION

Le service communication du Parc amazonien intervient en soutien aux délégations territoriales et aux autres services de l'Établissement en produisant des supports de communication adaptés à leurs besoins. Il travaille également à l'amélioration de la visibilité des actions du Parc au niveau local, national et international en utilisant différents canaux de diffusion.

Stratégie de communication

En 2015, le Parc amazonien a élaboré sa stratégie de communication pour les deux prochaines années. Approuvée par le bureau du conseil d'administration le 11 septembre, elle vise à :

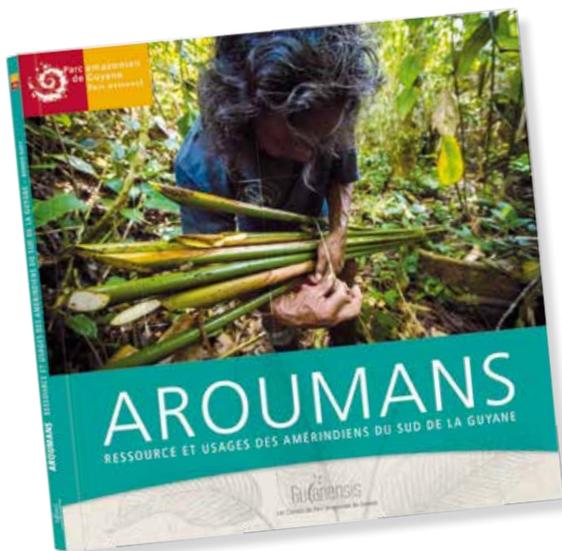
- Faire connaître et augmenter la visibilité des territoires et des communes du Parc ;
- Valoriser les habitants, leurs savoirs et leurs savoir-faire ainsi que la richesse naturelle et culturelle des territoires ;
- Faire connaître le potentiel touristique du Parc amazonien, notamment l'éco-tourisme et le tourisme responsable, ainsi que les produits emblématiques dont la gastronomie, l'artisanat et l'artisanat d'art, etc. ;
- Faire connaître l'action du Parc et son rôle de facilitateur au service du territoire ;
- Donner à voir et à comprendre les réalités des territoires en termes de développement local durable et des actions accompagnées ou portées par l'Établissement public ;
- Susciter l'intérêt des Guyanais, permettre la connaissance et la

compréhension des territoires du Sud ;

- Sensibiliser les habitants aux notions de développement durable et de protection de l'environnement en s'appuyant notamment sur la stratégie EEDD du Parc amazonien.

En termes de communication, les points forts et les axes de progrès ont été identifiés par le chef du service communication, Jean-Maurice Montoute. « *La richesse des patrimoines naturels et culturels, la légitimité des équipes du Parc, le projet de territoire porté par la charte et le fort ancrage territorial constituent de réels atouts. A contrario, l'orpaillage illégal, la cristallisation de l'image de l'État sur le Parc, l'enclavement du territoire ou encore les clichés sur la Guyane encore véhiculés par certains médias nationaux peuvent représenter des freins.* »

Publications écrites, édition d'ouvrage, communication numérique, conférences-débat, filmographie, restitutions, participations à des événements ciblés, articles de presse... Une vingtaine d'actions sont décrites dans cette stratégie de communication.



Publications

Guianensis, les Carnets du Parc amazonien

Aroumans, ressources et usages des amérindiens du sud de la Guyane est le premier numéro d'une nouvelle collection d'édition lancée par l'Établissement public en 2015 sous le nom de Guianensis, les Carnets du Parc amazonien de Guyane. De nombreux artisans vanniers teko, wayäpi et wayana ont participé à l'élaboration de cet ouvrage, coordonné et écrit par Damien Davy, ethnologue au CNRS Guyane et directeur de l'Observatoire Hommes-Milieus Oyapock.

Éditée à 1 500 exemplaires et dotée de 76 pages à fort caractère pédagogique, cette publication croise les regards entre les sciences et les acteurs du territoire. Elle s'appuie sur les études menées par le Parc dans les domaines scientifiques (naturalistes et sciences humaines) et se veut ouverte à un large public. Les aroumans, plantes mythiques, constituent la ressource essentielle pour la confection de la majorité des vanneries teko, wayana et wayäpi. Cet ouvrage, abondamment illustré, présente pour la première fois au grand public l'usage de ces plantes emblématiques, leur description botanique et écologique, ainsi que les techniques amérindiennes pour leur utilisation. Il présente également les principaux résultats d'une étude collaborative conduite par le Parc amazonien sur l'écologie et la productivité de ces plantes. Les questions de droit d'image et de consentement des artisans ont été traitées avec grande attention, et le choix a été fait avec chacun d'entre eux de les nommer dans l'ouvrage, comme contributeurs et comme personnes ressource.

Aroumans est mis en vente au prix de 12 €.

Le rendez-vous du Parc national – Actu sciences

Le service communication a édité un nouveau *Rendez-vous du Parc national, spécial Sciences*, en fin d'année. Les huit pages étaient consacrées aux activités menées par l'Établissement public dans le domaine scientifique ainsi qu'aux contributions du Parc amazonien à la COP21. Il a été distribué aux administrateurs lors du Conseil d'administration du 24 novembre, et mis à disposition du public dans les délégations territoriales.

Calendrier 2015

Pour présenter ses vœux en début d'année, le Parc amazonien de Guyane a édité pour la première fois un calendrier de 2015.



Communication numérique

Site web

www.parc-amazonien-guyane.fr

Le site propose des articles sur les actions menées sur les territoires, mais aussi de nombreux documents et publications à télécharger, un espace photothèque, découverte...

En 2015, 42 345 visiteurs, dont 12 069 nouveaux visiteurs, se sont rendus sur le site. 138 773 pages ont été vues. À noter que dans le cadre de la mutualisation des sites web des parcs nationaux, une refonte complète est prévue en 2016.

Web TV du Parc amazonien

parc-amazonien.wmaker.tv

La chaîne du Parc amazonien propose de nombreuses vidéos en ligne, notamment sur les actions et programmes scientifiques menés. En 2015, le service communication a réalisé des



reportages vidéo sur la mission « Sentier des Emerillons » (lire en page 31), sur le marché artisanal du Maroni et sur le concours de l'Arbre de l'année à Saül, pour encourager les votes (lire en page 20). La chaîne du Parc reprend également le reportage « Une expérience amazonienne », diffusé sur France 5 dans l'émission A vous de voir, consacré à l'opération « Saül, l'Amazonie pour tous ».

Facebook

Parc amazonien de Guyane, Parc national



Publication quotidienne d'informations sur le Parc amazonien ou ses partenaires, photos... L'Établissement public se fait une place sur le réseau social Facebook. La mobilisation pour le concours l'Arbre de l'année, d'avril à septembre 2015, y a particulièrement été relayée.

Fin 2015, la page du Parc amazonien compte 2 350 mentions « J'aime ». Certaines publications ont été vues par 33 000 personnes.

Newsletter

Une newsletter est envoyée aux abonnés tous les trimestres. Elle reprend les actualités parues sur le site web et se fait le relai des événements culturels organisés sur le territoire.

Huit numéros ont été diffusés en 2015 : le 6 janvier, le 17 avril, le 3 juin, le 8 juillet, le 8 octobre et le 17 décembre, dont deux spéciales : l'une pour annoncer le premier Café des Sciences du Parc amazonien le 5 février, et l'autre pour le fromager de Saül lorsqu'il a remporté le prix du public de l'Arbre de l'année, le 30 septembre.

Les Reportages en ligne

reportages.guyane-parcnational.fr



En 2015, le Parc amazonien de Guyane a ajouté un nouvel outil sur internet à sa communication numérique. Un site de web-documentaires intitulé : « Les reportages en ligne ».

En se baladant sur ce site, on part ainsi à la découverte des actions du Parc amazonien à travers des articles thématiques enrichis de diaporamas et de vidéo. Une véritable déclinaison en mode reportage multimédia des principales missions de l'Établissement public. Trois web reportages sont à la Une : l'Amazonie pour tous, Mission Itoupé 2 et Une gestion du territoire... De quoi donner à lire, à entendre et à voir sur les actions du Parc amazonien.

Les web reportages à la une



Les scientifiques à l'assaut du mont Itoupé
Quelle est la vie en haute montagne d'Amazonie ?



Saül, l'Amazonie pour tous
Avec le projet 'Saül, l'Amazonie pour tous', le Parc amazonien de Guyane offre une véritable somme de savoirs à la population.



Les secrets de la péninsule de la Waki
Le Parc amazonien de Guyane offre une véritable somme de savoirs à la population.

ARBRE DE L'ANNÉE : UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

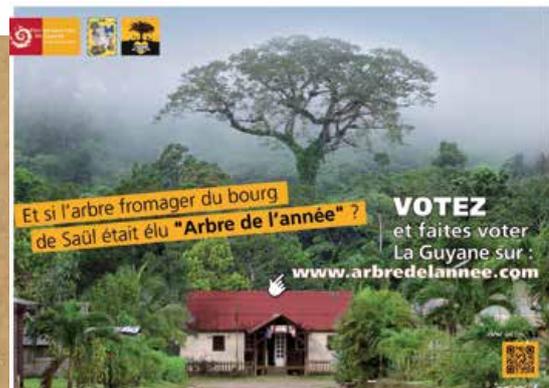
L'inscription du fromager de Saül au concours l'Arbre de l'année, organisé par l'ONF et le magazine *Terre Sauvage*, entraîne une très forte mobilisation des Guyanais et des amis de la Guyane, notamment sur les réseaux sociaux. Avec le succès qu'on connaît : le fromager de Saül remporte 30 000 votes certifiés en sa faveur et devient l'Arbre de l'année 2015.

Dans l'ombre de cette mobilisation 2.0, Claudia Berthier, chargée de projet web au Parc amazonien, revient sur cet engouement :

« "L'Amazonie c'est chez nous, donc l'arbre de l'année 2015 est notre fromager de Saül !" Il fallait y croire fermement pour créer

l'engouement, susciter l'intérêt et faire naître ce sentiment chauvin ! explique-t-elle. Nous avons choisi le Salon du tourisme pour lancer la communication autour du concours. Nous avons édité, et distribué, des milliers de cartes postales de la photo d'Henri Griffit, et participé aux émissions radio et télé sur place. Dans un deuxième temps, la campagne de communication s'est déployée sur le net, notamment sur les réseaux sociaux Facebook et surtout WhatsApp.» Un message clair, lisible, visible et immédiat a été élaboré : « J'aime la Guyane alors je vote ». « Traduit en créole guyanais, busikonde et kali'na, il a été repris dans les médias (sites web d'actualité, radios et télé), sur les affiches, banderoles et cartes postales que nous avons créées, mais aussi par de nombreux Guyanais et amis de la Guyane, qui ont posé tout sourire lors d'une campagne photo de soutien ! » précise Claudia Berthier. « Ce fut une très belle action qui a réuni le public autour d'un arbre, et pas n'importe lequel : le plus majestueux de notre territoire. Merci et bravo à tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette victoire ! »

#MoKontanMoPéyi #MiLobiMiKonde #SipinaeWaitopo #JaimemonPéyiGuyane.



Partenariats

Une Saison en Guyane

Le Parc amazonien poursuit sa collaboration avec le magazine *Une Saison en Guyane*, dont la ligne éditoriale correspond aux valeurs portées par l'Établissement. Édité par l'atelier Aymara, ce beau magazine semestriel, diffusé en Guyane, dans l'Hexagone et dans des pays étrangers, met en avant la nature et les hommes du plateau des Guyanes. En 2015, un article de fond sur le programme Habitats mené par l'ONF, l'ONCFS, l'IRD et le Parc amazonien, a été rédigé par le service communication. Intitulé *Les Secrets de la pénélaine de la Waki*, cet article a été publié dans le n°15 (août 2015).



Le Bon Air

Le Parc amazonien a noué un partenariat avec *Le Bon Air*, le magazine de bord des compagnies aériennes régionales Air Guyane et Air Antilles. Publié tous les deux mois, ce magazine propose des articles présentant les points forts de la Caraïbe et de la Guyane au travers quatre rubriques : environnement, culture, économie et tourisme. Le Parc amazonien propose des articles au moins deux fois par an. Des articles sont ainsi sortis dans le numéro 26 et le numéro 28 du *Bon Air*.

Guyaweb

www.guyaweb.com

Le Parc amazonien de Guyane a établi un partenariat avec le site web d'information généraliste basé en Guyane Guyaweb. Il s'agit d'assurer la présence mensuelle d'articles relayant les

actions et missions de l'Établissement public. Le site Guyaweb permet aussi au parc national d'avoir des espaces dédiés pour ses annonces publicitaires et événementielles (bandeaux, bannières numériques etc.). Cela représente, pour le Parc amazonien, l'assurance d'avoir une visibilité permanente et d'accroître sa notoriété sur l'un des trois sites d'informations les plus visités de Guyane, ainsi qu'en métropole. Guyaweb a ainsi largement accompagné la campagne autour du fromager de Saül pour le concours de l'Arbre de l'année 2015.

Guyane Collectivités

www.guyanecollectivites.fr

En 2015, le Parc amazonien de Guyane s'est également rapproché du site web Guyane Collectivités, un site dédié à la promotion de toutes les actions initiées par les différentes collectivités de Guyane, pour un partenariat institutionnel. GuyaneCollectivités a hébergé un lien vers le site du Parc amazonien et a relayé par des articles les actions de l'Établissement public. Ce partenariat a permis de gagner en visibilité auprès de nos partenaires des collectivités locales.

Agenda Terre Sauvage

Le partenariat habituel entre le magazine *Terre Sauvage*, Parcs nationaux de France (PNF) et les parcs nationaux s'est traduit par la publication de l'agenda 2015. Il a été diffusé en Guyane à 400 exemplaires par le Parc amazonien de Guyane.

Exposition

La nature, une solution au changement climatique

À l'occasion de la COP21, le WWF a monté une exposition sur les richesses naturelles et culturelles du Plateau des Guyane et leurs liens avec les enjeux climatiques. Le Parc amazonien, partenaire de cette opération, a fourni une dizaine de photos. Cette exposition a été affichée pour la COP21 à Paris et devant la préfecture de Guyane, à Cayenne.

Évènements sur le littoral

Café des Sciences

En partenariat avec la Canopée des Sciences, le Parc amazonien de Guyane a organisé sa première conférence autour du concept « Café des Sciences » au Bar des Palmistes de Cayenne, le 5 février au soir. Elle avait pour thématique la réalisation des premières cartes toponymiques et historiques en langue teko et wayâpi des populations de l'Oyapock et de la Camopi (*lire en page 27*) et était animée par les chercheurs Damien Davy et Pierre Grenand ainsi que des personnalités de Camopi/Trois Sauts. Un nombreux public a pris part au débat, un public attentif et intéressé.

Oyaroni

Projection en avant-première, à l'initiative de la Région Guyane, de trois nouveaux numéros d'*Oyaroni*, la série documentaire pour découvrir la Guyane « entre l'Oyapock et Maroni ». Parmi les portraits présentés le jeudi 26 mars à l'Encre, celui de Jammes Panapuy, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock du Parc amazonien (à retrouver sur le site www.oyaroni.com). C'est le



▲ Jammes Panapuy, chef de la délégation territoriale de l'Oyapock, fait l'objet d'un portrait de la série de documentaires Oyaroni. © Oyaroni



deuxième film de la série consacré à un agent du Parc amazonien, après celui sur Mirta Tani, diffusé à la télévision en 2013. *Oyaroni* est réalisé par Pierre-Olivier Pradinaud.

Salon du tourisme

Les 17, 18 et 19 avril 2015, comme chaque année, le Parc amazonien a tenu un stand au Salon du tourisme et des loisirs organisé par le Comité du tourisme de la Guyane au Progt de Matoury. L'Établissement en a profité pour lancer l'application « Randonnées et itinéraires dans le Parc amazonien de Guyane », qui permet de préparer ses parcours à Saül (*lire en page 21*) et a mis à disposition du public un ordinateur pour naviguer sur ce nouveau portail internet. Le Parc amazonien a également présenté son grand rendez-vous annuel à Maripa-Soula, le marché artisanal du Maroni. Des artisans en vannerie et pangui étaient présents pour montrer leurs savoir-faire aux visiteurs. Au total, 8 000 personnes se sont rendues au Salon du tourisme durant le week-end. Un jeu concours mis en place par le Parc amazonien sur son stand avec le partenariat de la compagnie Air Guyane a permis aux heureux gagnants de remporter un billet d'avion pour Maripa-Soula.



▲ Un concours organisé par Le Parc amazonien au Salon du tourisme permettait de gagner un billet d'avion Air Guyane pour une commune de l'intérieur. © GF / PAG

Journée des peuples autochtones

Le Parc amazonien a également participé aux 5^e Journées des peuples autochtones, les 8 et 9 août 2015, sur la place des Palmistes à Cayenne. Une manifestation organisée par la Région Guyane, au cours de laquelle le Parc a tenu un stand.

Marché artisanal de Cayenne

En collaboration avec l'association Gadepam, qui a pris en charge des artisans des territoires du Sud, le Parc amazonien a participé au marché artisanal de Cayenne, le 1^{er} août 2015.

Busi Kondé Sama

Le festival Busi Konde Sama, pour sa 5^e édition, s'est délocalisé dans l'ouest guyanais, à Saint-Laurent du Maroni, les 2 et 3 octobre 2015. Le Parc amazonien, partenaire de cet événement, a facilité la venue d'une quinzaine d'artisans du Haut-Maroni. Agro-transformateurs, vanniers, potières, sculpteurs tembé et brodeuses de pangui ont pu présenter leurs produits et montrer leurs savoir-faire à travers des ateliers au sein du village artisanal monté pour l'occasion. L'Établissement public a également pu exposer ses missions et les actions qu'il mène sur les territoires.



▲ Pour la première fois, le festival Busi Konde Sama s'est tenu à Saint-Laurent du Maroni. © CB / PAG

Des groupes traditionnels aluku se sont succédé toute la nuit sur scène. Le prix du public remporté par le Parc amazonien et le fromager de Saül au concours de l'Arbre de l'année a été présenté pour la première fois au grand public de l'ouest guyanais.

Relations avec les médias

Les relations du Parc amazonien de Guyane avec la presse écrite, radiophonique, web et télévisuelle sont assez fréquentes. Le parc national a également des opportunités de communiquer sur les médias nationaux.

Médias audiovisuels

Au niveau local, les chaînes de télévision Guyane 1^{ère}, ATG puis ATV Guyane et les radios Guyane 1^{ère}, Radio Péyi, Outremer Radio et Radio Saint-Gabriel ont consacré dans leurs journaux et émissions grand public différents reportages liés aux actualités du parc national et des territoires concernés.

On peut citer les reportages : Café des sciences cartes toponymiques et historiques, conseil d'administration, nouveau portail internet sur les randonnées, marché artisanal de Maripa-Soula, nouveau bureau du Conseil scientifique, protocole Parquet/Parc amazonien, rencontre école de Cacao/Saül, Arbre de l'année : le fromager de Saül, Amazonie pour tous, dossier charte à Camopi, rencontres transfrontalières wayäpi, rencontre avec le président du Parc sur Radio Péyi...

À noter, trois grands événements médiatiques en 2015 :

- Une émission grand public sur Guyane 1^{ère} TNT animée par Tano Brassé consacrée à 80 % à la promotion du Marché artisanal de Maripa-Soula, le 28 mai à 20 heures. Autour de la table : Gwendoline Dekon, chargée de communication à la mairie de Maripa-soula, Valérie Linguet, présidente de l'OT de la commune, Irène Difou, artisan pangui et le groupe aluku Busi Konde Sama Piisi.
- Le prix de l'Arbre de l'année 2015 accordé au fromager de Saül à la fin du mois de septembre a fait la Une de toute la presse locale et de la presse nationale spécialisée.
- Diffusion du film documentaire de Michel Huet du parc national : *Ka'awan, Trésor de biodiversité* de 52 minutes sur les antennes de Guyane 1^{ère} le 14 avril.

Conférences de presse

Le Parc amazonien de Guyane a organisé cinq conférences et rendez-vous presse dans l'année.

- Le conseil d'administration du 19 mars ;
- Le renouvellement du conseil scientifique le 9 juin ;
- Le protocole Parquet/Parc amazonien le 23 juin ;
- Le petit déjeuner du fromager de Saül – Prix du public Arbre de l'année 2015 le 9 octobre ;
- COP 21 : Les aires protégées, une solution face au changement climatique ? le 4 décembre.

L'Etablissement public a également participé à deux conférences de presse avec ses partenaires pour des missions menées en zone cœur du parc national :

- Mission Mitaraka – Planète Revisitée/MNHN à la Région le 19 février ;
- Mission Raid des 7 bornes de FM-LeTourneau à l'aéroport Félix-Eboué le 2 juin.

Au niveau national

Documentaire France Ô – Passion Outre-mer

Le Parc amazonien a accueilli une équipe de télévision de la société Eclectic Productions, dirigée par le réalisateur Daniel Rihl. Les journalistes ont tourné en Guyane au mois de juillet une série de reportages pour France Ô et les documentaires de la case Passion Outre-mer. Ils ont pu réaliser un reportage, début juillet, à Saül, et en survol hélico avec des agents du Parc amazonien dont Guillaume Feuillet, Pauline Perbet et Bertrand Goguillon.

Du 20 au 23 juillet, c'est avec l'équipe de la DTM du Parc amazonien à Antecume Pata qu'ils ont tourné un reportage sur une formation pilotage de pirogue et sur la tradition des abattis. Diffusion du documentaire de 110 minutes prévue en janvier 2016.

À la reconquête des forêts

En septembre, une équipe de tournage de la société Docside Production a réalisé une série de documentaires en Guyane dans le cadre de la collection « À la reconquête des forêts » pour la chaîne Arte. Les journalistes se sont rendus à Maripa-Soula pour tourner des reportages sur la thématique du bois et de la forêt. Ils ont ainsi pu suivre une formation abattage dispensée par les agents du Parc amazonien de Guyane.

Ce documentaire de 52 minutes devrait être diffusé sur la chaîne Arte dans le courant de l'année 2016.

Le Parisien.fr

www.leparisien.fr

Comme les autres parcs nationaux, le Parc amazonien de Guyane a fait l'objet d'un article sur le site web du Parisien dans la section « Ma Terre » englobant des fiches textes et photos sur les dix parcs nationaux de France et d'Outre-Mer. À cet article s'est ajoutée une interview du directeur du Parc amazonien. L'article du Parisien.fr a été publié le 29 décembre.

EN IMAGES. Parcs nationaux de France : le Parc Amazonien de Guyane

Plus vaste Parc national français, le Parc Amazonien de Guyane offre des paysages monumentaux. Il conserve en son sein une importante diversité naturelle mais aussi culturelle. Un espace d'interaction française et autochtone en pleine Amérique du Sud.



Sur le plateau des Guyanes qui s'étend entre le Brésil et le Venezuela se situe le Parc Amazonien de Guyane, Parc national créé en 2007 après plus de 15 ans de travaux depuis sa création pour la section de créer un site

Désirs de Voyages

www.desirs-de-voyages.fr

Le Parc amazonien de Guyane a fait l'objet d'un article dans la newsletter du site Désirs de Voyages. Un site à vocation touristique de 11 500 abonnés. Une réalisation en collaboration avec notre partenaire du Comité du tourisme guyanais-bureau parisien qui entre dans le cadre de la promotion de la Guyane sur le marché européen.

Le parc national a fourni textes et photos. La newsletter a été mise en ligne en décembre.

Presse magazine

Préventique

Plusieurs articles ont été consacrés au Parc amazonien de Guyane dans la revue bimestrielle *Préventique*, une revue généraliste des dangers et de la gestion des risques, notamment des entretiens avec le directeur Gilles Kleitz sur les enjeux climatiques en amont de la COP21 (novembre 2015). La suite des entretiens avec le directeur du parc national est annoncée pour janvier 2016.



À noter la publication d'articles sous forme de publiereportages ou de visuels publicitaires pour les magazines et ouvrages suivants :

- Magazine **Focus** de Guadeloupe. Diffusion grande région Antilles-Guyane à 20 000 exemplaires ;
- Magazine **Yana Glam**, magazine féminin à destination du grand public en Guyane ;
- Agenda scolaire **Lékòl O Péyi** de Guadeloupe. Ouvrage à destination d'un public scolaire diffusé aux Antilles-Guyane ;
- **Guide de Guyane 2015-2017** de Philippe Boré. Le magazine incontournable à destination des touristes et voyageurs ;
- **Le Petit Futé 2015-2016**. L'autre guide touristique.

À noter, la participation du Parc amazonien à la deuxième édition du **Djokanakonde**, la journée mondiale du Djokan (art martial guyanais).



ISSN : 2118 - 2086
Conception : Service communication du Parc amazonien de Guyane
Imprimé en avril 2016 par Bialec

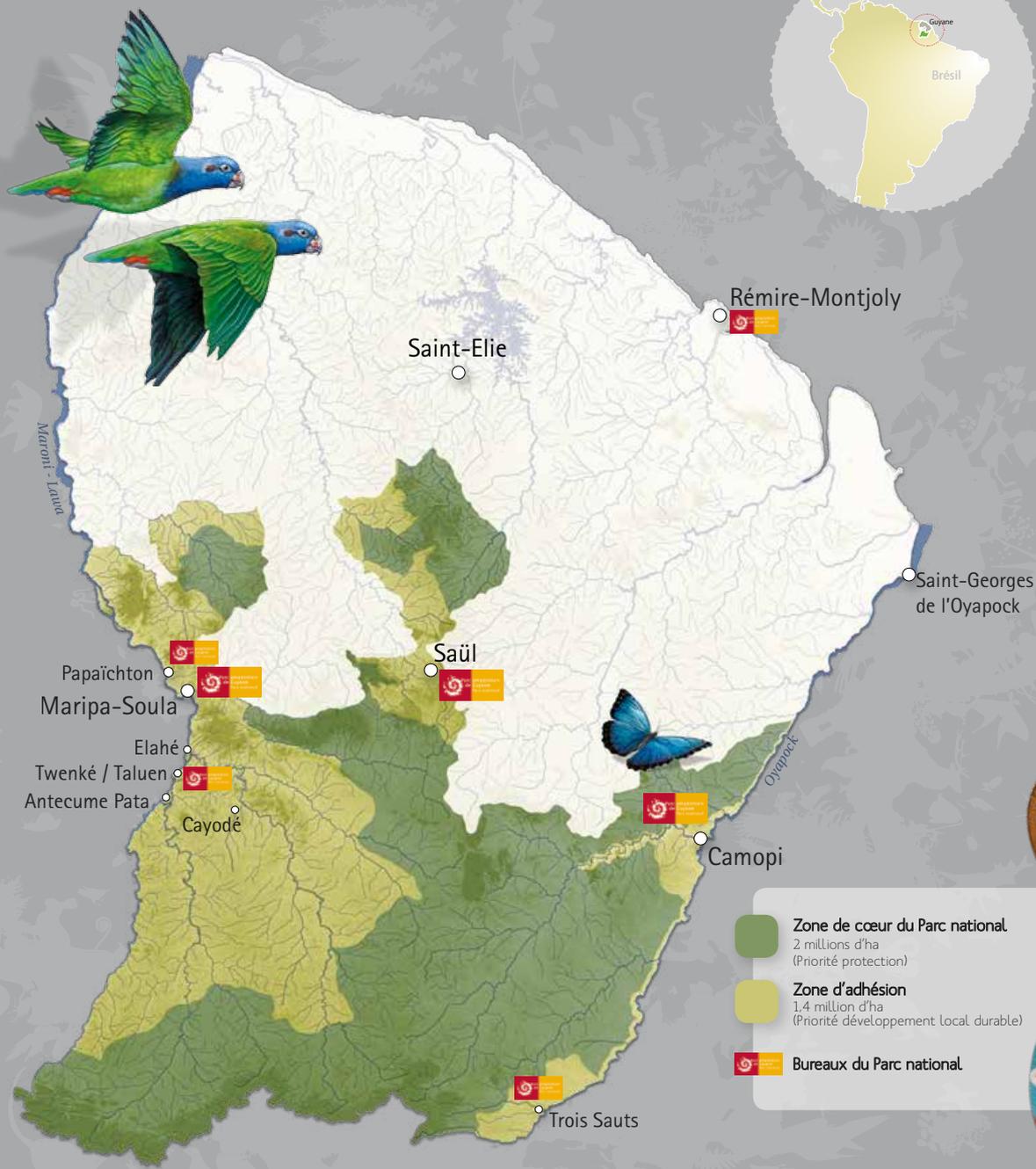


Parc amazonien
de Guyane
Parc national

Les territoires du Parc national zonage



www.parc-amazonien-guyane.fr



80

-  **Zone de cœur du Parc national**
2 millions d'ha
(Priorité protection)
-  **Zone d'adhésion**
1,4 million d'ha
(Priorité développement Local durable)
-  **Bureaux du Parc national**



Siège
1, rue Lederson
97354 Rémire-Montjoly
tel : 05 94 29 12 52
fax : 05 94 29 26 58
infos@guyane-parcnational.fr
www.parc-amazonien-guyane.fr

**Délégation territoriale
du Maroni**
Cité Djakata - Maison Tobbie
97370 Maripa-Soula
tel : 05 94 37 10 07
infos@guyane-parcnational.fr

**Délégation territoriale
du Centre**
Le Bourg
97314 Saül
tel : 06 94 16 81 48
infos@guyane-parcnational.fr

**Délégation territoriale
de l'Oyapock**
Le Bourg
97330 Camopi
tel : 06 94 24 86 54
infos@guyane-parcnational.fr

